



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 juillet 2016  
Français  
Original : anglais/arabe/chinois/  
espagnol/français/russe

---

## Soixante et onzième session

Point 39 de la liste préliminaire\*

### **Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

## **Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans sa résolution 70/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante et onzième session.

Les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies communiquées comme suite à la demande du Secrétaire général sont reproduites dans le présent rapport, pour information.

---

\* A/71/150.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	8
II. Réponses reçues des gouvernements . . . . .	8
Afghanistan . . . . .	8
Afrique du Sud . . . . .	8
Albanie . . . . .	9
Algérie . . . . .	9
Andorre . . . . .	10
Angola . . . . .	10
Antigua-et-Barbuda . . . . .	11
Arabie saoudite . . . . .	11
Argentine . . . . .	12
Arménie . . . . .	13
Australie . . . . .	13
Azerbaïdjan . . . . .	13
Bahamas . . . . .	14
Bahreïn . . . . .	14
Bangladesh . . . . .	14
Barbade . . . . .	14
Biélarus . . . . .	15
Belize . . . . .	15
Bénin . . . . .	16
Bhoutan . . . . .	17
Bolivie (État plurinational de) . . . . .	17
Bosnie-Herzégovine . . . . .	19
Botswana . . . . .	19
Brésil . . . . .	19
Brunéi Darussalam . . . . .	21
Burkina Faso . . . . .	21
Burundi . . . . .	22
Cabo Verde . . . . .	22
Cambodge . . . . .	22
Canada . . . . .	22

---

Chili .....	23
Chine .....	23
Colombie .....	24
Comores .....	25
Congo .....	25
Costa Rica .....	26
Côte d'Ivoire .....	27
Cuba .....	28
Djibouti .....	62
Dominique .....	63
Égypte .....	63
El Salvador .....	65
Émirats arabes unis .....	66
Équateur .....	66
Érythrée .....	66
Éthiopie .....	67
Ex-République yougoslave de Macédoine .....	67
Fédération de Russie .....	67
Fidji .....	68
Gabon .....	68
Gambie .....	69
Géorgie .....	70
Ghana .....	70
Grenade .....	71
Guatemala .....	71
Guinée .....	72
Guinée-Bissau .....	72
Guinée équatoriale .....	73
Guyana .....	73
Haïti .....	74
Honduras .....	74
Îles Salomon .....	74
Inde .....	74

---

Indonésie . . . . .	75
Iran (République islamique d') . . . . .	75
Iraq . . . . .	77
Islande . . . . .	77
Jamaïque . . . . .	77
Japon . . . . .	78
Jordanie . . . . .	79
Kazakhstan . . . . .	79
Kenya . . . . .	79
Kirghizistan . . . . .	80
Kiribati . . . . .	80
Koweït . . . . .	81
Lesotho . . . . .	81
Liban . . . . .	81
Libéria . . . . .	81
Libye . . . . .	82
Liechtenstein . . . . .	82
Madagascar . . . . .	83
Malaisie . . . . .	83
Malawi . . . . .	83
Maldives . . . . .	84
Mali . . . . .	84
Maroc . . . . .	84
Maurice . . . . .	84
Mauritanie . . . . .	85
Mexique . . . . .	85
Monaco . . . . .	86
Mongolie . . . . .	87
Monténégro . . . . .	87
Mozambique . . . . .	87
Myanmar . . . . .	87
Namibie . . . . .	88
Nauru . . . . .	89

---

Népal . . . . .	89
Nicaragua . . . . .	89
Niger . . . . .	90
Nigéria . . . . .	91
Norvège . . . . .	91
Nouvelle-Zélande . . . . .	92
Oman . . . . .	92
Ouganda . . . . .	92
Ouzbékistan . . . . .	92
Pakistan . . . . .	93
Panama . . . . .	93
Papouasie-Nouvelle-Guinée . . . . .	94
Paraguay . . . . .	94
Pérou . . . . .	95
Philippines . . . . .	96
Qatar . . . . .	96
République arabe syrienne . . . . .	96
République centrafricaine . . . . .	98
République de Corée . . . . .	99
République démocratique du Congo . . . . .	99
République démocratique populaire lao . . . . .	99
République de Moldova . . . . .	100
République dominicaine . . . . .	100
République populaire démocratique de Corée . . . . .	100
République-Unie de Tanzanie . . . . .	101
Rwanda . . . . .	101
Sainte-Lucie . . . . .	102
Saint-Kitts-et-Nevis . . . . .	102
Saint-Marin . . . . .	103
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	103
Samoa . . . . .	104
Sao Tomé-et-Principe . . . . .	104
Sénégal . . . . .	105

---

Serbie . . . . .	105
Seychelles . . . . .	105
Sierra Leone . . . . .	106
Singapour . . . . .	106
Somalie . . . . .	106
Soudan . . . . .	107
Soudan du Sud . . . . .	108
Sri Lanka . . . . .	108
Suisse . . . . .	108
Suriname . . . . .	108
Swaziland . . . . .	109
Tadjikistan . . . . .	109
Tchad . . . . .	110
Thaïlande . . . . .	111
Togo . . . . .	111
Tonga . . . . .	111
Trinité-et-Tobago . . . . .	112
Tunisie . . . . .	113
Turkménistan . . . . .	113
Turquie . . . . .	114
Tuvalu . . . . .	114
Union européenne . . . . .	114
Uruguay . . . . .	115
Vanuatu . . . . .	116
Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	116
Viet Nam . . . . .	119
Yémen . . . . .	120
Zambie . . . . .	120
Zimbabwe . . . . .	121
Saint-Siège . . . . .	122
État de Palestine . . . . .	122
III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies . . . . .	123
Agence internationale de l'énergie atomique . . . . .	123

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes . . . . .	124
Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba . . . . .	124
Centre Sud . . . . .	127
CNUCED . . . . .	131
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	138
Fonds des Nations Unies pour l'enfance . . . . .	146
Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	148
Fonds international de développement agricole . . . . .	149
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	149
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme . . . . .	150
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	152
Organisation de l'aviation civile internationale . . . . .	153
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	154
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . . . .	160
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel . . . . .	161
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires . . . . .	162
Organisation internationale de protection civile . . . . .	163
Organisation internationale du Travail . . . . .	163
Organisation maritime internationale . . . . .	165
Organisation météorologique mondiale . . . . .	165
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	166
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé . . . . .	167
Organisation mondiale du commerce . . . . .	174
Organisation mondiale du tourisme . . . . .	175
Programme alimentaire mondial . . . . .	176
Programme des Nations Unies pour l'environnement . . . . .	178
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) . . . . .	180
Programme des Nations Unies pour les établissements humains . . . . .	185
Union internationale des télécommunications . . . . .	186
Union interparlementaire . . . . .	186
Union postale universelle . . . . .	187

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante et onzième session.

2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 1<sup>er</sup> avril 2016, a invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer toutes les informations propres à contribuer à l'élaboration du rapport. Une autre note verbale leur a été adressée le 1<sup>er</sup> juin 2016.

3. Les réponses reçues des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies au 7 juillet 2016 sont reproduites dans le présent rapport. Les réponses ultérieures feront l'objet d'additifs.

## II. Réponses reçues des gouvernements

### Afghanistan

[Original : anglais]  
[18 mai 2016]

Le Gouvernement afghan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

À cet égard, le Gouvernement afghan a toujours voté pour la résolution susmentionnée et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'Afghanistan considère que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

### Afrique du Sud

[Original : anglais]  
[6 mai 2016]

Le Gouvernement sud-africain salue le rapprochement historique qui s'est opéré entre les États-Unis et Cuba ainsi que la visite à Cuba, en mars 2016, du Président Barack Obama, premier Président des États-Unis en fonctions à se rendre à Cuba en presque 90 ans. Lorsque, à La Havane, le Président Obama a déclaré à la société civile cubaine qu'il « [était] temps pour [lui] de lever le blocus », il a manifesté son attachement à définir une nouvelle ligne de conduite pour les relations entre les États-Unis et Cuba. En outre, le Gouvernement sud-africain applaudit la proposition de fermer le centre de détention de la baie de Guantanamo



et d'identifier d'éventuels sites où les détenus pourraient être transférés, ainsi que l'annonce de la reprise de services réguliers d'aviation commerciale entre les deux pays. Les progrès qui ont été accomplis jusque-là, en particulier en ce qui concerne l'assouplissement des restrictions en matière de voyages, d'envois de fonds et de télécommunications, sont encourageants mais ne sont pas suffisants. L'Afrique du Sud et l'immense majorité de la communauté internationale ont, depuis 24 ans, appuyé les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale, demandant la levée immédiate du blocus économique imposé de manière unilatérale à Cuba par les États-Unis.

De plus, la République d'Afrique du Sud exhorte le Président des États-Unis à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, pour régler toutes les questions en suspens concernant le blocus.

La République d'Afrique du Sud réaffirme son appui inconditionnel à la mise en œuvre de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et saisit cette occasion pour demander une nouvelle fois à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays et atteindre les objectifs de toutes les résolutions déjà adoptées par les Nations Unies sur la question, afin de garantir le progrès durable du peuple cubain.

## **Albanie**

[Original : anglais]  
[29 avril 2016]

La République d'Albanie, respectueuse des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 70/5 et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de cette résolution.

## **Algérie**

[Original : arabe]  
[12 mai 2016]

L'Algérie réaffirme sa solidarité avec Cuba et le peuple cubain, qui, depuis plus d'un demi-siècle, résistent au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Chaque année, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité une résolution appelant à lever ce blocus. Cette résolution témoigne de la volonté de la communauté internationale de mettre fin à cette mesure unilatérale et illégale, qui va à l'encontre des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

L'Algérie rejette une fois de plus l'imposition de lois et de décisions extraterritoriales ainsi que toutes les formes de mesures coercitives, qui empêchent les individus de réaliser leurs aspirations. Elle réaffirme également la nécessité d'une levée sans condition de ce blocus, qui fait gravement obstacle au développement économique et social de Cuba et qui cause beaucoup de tort et de souffrances à la population cubaine.

L'Algérie note également le processus de normalisation engagé entre Cuba et les États-Unis, notamment le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et les évolutions positives observées récemment suite à la visite officielle du Président Obama à La Havane. Même si l'Algérie se félicite de ces progrès, ils n'aboutiront véritablement, toutefois, que lorsque le blocus sera complètement levé.

À cet égard, l'Algérie tient à réaffirmer la position de principe adoptée par le Mouvement des pays non alignés, qui, lors de la dix-septième Conférence ministérielle de ses États membres, tenue à Alger en mai 2014, a appelé à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba.

## **Andorre**

[Original : anglais]

[6 mai 2016]

La Principauté d'Andorre n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre, qui a toujours voté pour la résolution susmentionnée, réaffirme à cet égard son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## **Angola**

[Original : anglais]

[31 mai 2016]

La République d'Angola souligne de nouveau qu'il importe de mettre un terme au blocus économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

La République d'Angola prend note de la normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis, suite à la visite que le Président Obama a effectuée cette année dans le pays, la première d'un président des États-Unis à Cuba en 88 ans. Ces évolutions devraient inciter les autorités américaines à prendre des mesures pour mettre un terme au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

La République d'Angola encourage les États-Unis à construire une relation de dialogue et de coopération avec Cuba, fondée sur le respect mutuel.

Elle réaffirme sa détermination à respecter, préserver et promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international, qui constituent l'essence même du multilatéralisme et sont au cœur de l'effort collectif déployé pour préserver la paix et la sécurité internationales, la croissance économique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans ce contexte, la République d'Angola fait à nouveau part de sa préoccupation face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et forme l'espoir que les négociations en cours permettront d'aboutir à un règlement définitif qui permettra au peuple cubain d'exercer son droit de choisir librement son propre système politique et économique.

La République d'Angola salue une nouvelle fois l'action menée par le Secrétaire général pour mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La République d'Angola réaffirme son soutien inconditionnel à l'application des recommandations énoncées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et saisit cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays afin de réaliser les objectifs de toutes les résolutions déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies en la matière.

### **Antigua-et-Barbuda**

[Original : anglais]  
[9 mai 2016]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit du soutien massif apporté par les États Membres à la résolution 70/5, aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 70/5, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

### **Arabie saoudite**

[Original : anglais]  
[25 avril 2016]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

L'Arabie saoudite n'a appliqué à l'encontre de Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

Respectueuse des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, l'Arabie saoudite rappelle et réaffirme sa position concernant la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

## Argentine

[Original : espagnol]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Gouvernement de la République d'Argentine a intégralement appliqué les dispositions de la résolution 70/5 et des résolutions précédentes de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Argentine applique la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, qui définit les règles en matière d'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Dans son article premier, cette loi dispose que sont totalement inapplicables et dépourvues d'incidence juridique les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou la limitation des investissements dans un pays donné, afin d'entraîner un changement de gouvernement ou de porter atteinte au droit à l'autodétermination des citoyens de ce pays. Le blocus des États-Unis contre Cuba relève de lois fédérales, notamment la loi Torricelli (« Ley para la Democracia en Cuba ») d'octobre 1992 et la loi Helms-Burton (« Ley para la Libertad y la Solidaridad Democrática Cubanas ») de mars 1996.

Le Gouvernement argentin fait part de sa satisfaction et de son optimisme face au rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et félicite les deux pays d'avoir retrouvé le chemin du dialogue pour résoudre tous les problèmes en suspens, notamment la levée du blocus.

Par ailleurs, l'Argentine défend résolument les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Elle a dans ce cadre soutenu les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1995, auquel elle s'est logiquement opposée à chaque fois que le sujet a été évoqué, aussi bien dans les instances régionales que dans les autres organisations internationales dont elle est membre.

Conformément à cette position, depuis l'adoption de la résolution 69/5, l'Argentine a soutenu les déclarations multilatérales suivantes :

- a) Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) :
  - « Déclaration spéciale n° 4 de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba », approuvée lors du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu le 27 janvier 2016 à Quito;
  - « Déclaration de Quito, milieu du monde », approuvée lors du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu le 27 janvier 2016 à Quito. Au paragraphe 11 de cette déclaration, les chefs d'État et de gouvernement réitérent leur ferme opposition à l'application de mesures coercitives unilatérales et exhortent de nouveau le Gouvernement des États-Unis à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba depuis plus de cinq décennies;

b) Dialogue entre la CELAC et l'Union européenne (UE) :

- « Déclaration de Bruxelles : penser ensemble notre avenir pour que les citoyens vivent dans des sociétés prospères, solidaires et durables », approuvée lors du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu les 10 et 11 juin 2015 à Bruxelles. Au paragraphe 19 de cette déclaration, les pays participants réitèrent leur opposition aux mesures coercitives unilatérales et à l'application extraterritoriale des dispositions de la loi Helms-Burton.

## **Arménie**

[Original : anglais]  
[18 avril 2016]

L'Arménie n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements du type visé dans la résolution 70/5, de l'Assemblée générale, qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba.

Le Gouvernement de la République d'Arménie, qui fait l'objet elle-même d'un blocus continu de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, a exprimé à plusieurs reprises son opposition à la politique d'imposition de blocus économiques et de fermeture des frontières.

## **Australie**

[Original : anglais]  
[14 avril 2016]

Le Gouvernement australien réaffirme qu'il est favorable à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie constamment les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial contre Cuba. L'Australie n'a adopté ni sanctions contre Cuba ni mesures limitant les investissements dans ce pays ou les échanges commerciaux avec lui. Elle se réjouit des initiatives engagées actuellement pour normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis.

## **Azerbaïdjan**

[Original : anglais]  
[17 mai 2016]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère. Elle entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant Cuba qui limiteraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays. Elle continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba. Elle se félicite également des efforts actuellement déployés par les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations.

## **Bahamas**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

Le Commonwealth des Bahamas entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Le Commonwealth des Bahamas n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui lui interdirait d'entretenir des relations économiques, commerciales ou financières avec la République de Cuba.

À cet égard, les Bahamas rappellent et réaffirment la position d'organes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Les Bahamas se félicitent également du récent rapprochement entre les Gouvernements des États-Unis et de la République de Cuba et saluent les efforts faits par l'exécutif américain pour amener le Congrès à abroger la législation relative au blocus.

## **Bahreïn**

[Original : arabe]  
[31 mai 2016]

Le Royaume du Bahreïn a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, et réaffirme son appui à la mise en œuvre de la résolution 70/5, adoptée par l'Assemblée générale le 27 octobre 2015, à sa soixante-dixième session.

Sa position témoigne de son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## **Bangladesh**

[Original : anglais]  
[28 juin 2016]

Le Gouvernement bangladais n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée sur cette question et a également voté en faveur de la résolution susmentionnée.

## **Barbade**

[Original : anglais]  
[17 mai 2016]

La Barbade a toujours voté pour la résolution sur la « nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis

d'Amérique », et ce dès la première fois où cette résolution a été présentée à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991.

La Barbade réaffirme son soutien à la dernière résolution en date sur cette question, la résolution 70/5, ainsi que sa détermination à mettre en œuvre au niveau national l'intégralité des dispositions de cette résolution, aucune de ses lois ne restreignant en aucune manière la liberté du commerce et de la navigation avec Cuba.

Par ailleurs, la Barbade se félicite de l'évolution positive constatée récemment dans les rapports entre les Gouvernements cubain et américain, en particulier leur décision commune de rétablir leurs relations diplomatiques et de poursuivre le dialogue sur la levée du blocus.

## **Bélarus**

[Original : russe]  
[29 avril 2016]

La République du Bélarus condamne le recours à des mesures économiques unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement, jugeant ces mesures contraires aux principes fondamentaux du droit international ainsi qu'à l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies.

La République du Bélarus appuie le droit inaliénable de tout État de déterminer son propre modèle de développement et s'oppose aux tentatives faites par certains États pour exercer des pressions visant à modifier le système politique interne d'un autre pays au moyen de mesures militaires, politiques, économiques ou autres.

La République du Bélarus se félicite donc que soit engagé un processus de normalisation des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique et demande de lever au plus tôt le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les relations entre la République du Bélarus et la République de Cuba se caractérisent par une étroite coopération bilatérale. Le Bélarus réaffirme sa volonté de continuer à promouvoir une coopération encore plus large ainsi que le renforcement des relations d'amitié avec la République de Cuba.

## **Belize**

[Original : anglais]  
[9 mai 2016]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont aussi des principes fondamentaux du droit international. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il s'est systématiquement prononcé en faveur des résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba. Il est opposé à l'application extraterritoriale des lois et mesures. Vouloir continuer à isoler Cuba, malgré l'adoption, année après année, de résolutions

approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est en outre renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

## **Bénin**

[Original : français]

[19 mai 2016]

L'adoption par l'Assemblée générale, le 27 octobre 2015, de la résolution 70/5 a été une source de grande satisfaction pour le Bénin.

Profondément attaché aux buts et normes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes fondamentaux du droit international, le Bénin estime que les exigences des temps modernes veulent que les États agissent ensemble dans un élan de solidarité pour assurer le bonheur de tous les peuples.

Le Bénin a toujours soutenu les résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée générale sur cette question et a également voté pour la résolution susmentionnée, parce que le peuple béninois croit aux vertus du dialogue comme moyen privilégié de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États.

Le Gouvernement béninois n'a adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 70/5, et a toujours plaidé pour une levée rapide des mesures unilatérales imposées contre Cuba, afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique et de participer pleinement aux échanges internationaux.

Par ailleurs, le Bénin se félicite de l'évolution positive constatée récemment dans les rapports entre les Gouvernements cubain et américain, en particulier leur décision commune de rétablir leurs relations diplomatiques et d'engager des négociations bilatérales sur la levée du blocus.

Dans ce contexte, le Bénin espère que la poursuite des efforts de normalisation des relations diplomatiques aboutira, à très brève échéance, à une levée entière et définitive du blocus décrété contre Cuba, conformément à la résolution susmentionnée.

Le Bénin continuera d'œuvrer dans le sens de la promotion du dialogue constructif engagé par les deux pays, afin que ceux-ci parviennent à une normalisation définitive de leurs relations bilatérales.



## **Bhoutan**

[Original : anglais]  
[29 avril 2016]

Le Royaume du Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée sur cette question et a également voté pour la résolution susmentionnée.

## **Bolivie (État plurinational de)**

[Original : espagnol]  
[9 mai 2016]

Le Gouvernement bolivien s'oppose à l'application par les États-Unis de toute action ou mesure unilatérale ayant pour objectif d'imposer à Cuba un blocus économique, commercial et financier, ainsi qu'au recours unilatéral à des mesures de coercition, de diffamation et de désinformation visant n'importe quel autre État.

La Bolivie condamne fermement les politiques dont relève le blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain par le Gouvernement des États-Unis et qui portent tort aux Cubains depuis plus d'un demi-siècle, les empêchant d'exercer leur droit au développement.

Ce blocus provoque des dommages humains d'une ampleur inestimable. Il génère des souffrances et constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme. Il peut être qualifié d'acte de génocide, aux termes de l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, et également d'acte de guerre économique, aux termes de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime adoptée en 1909.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis sort du cadre des relations bilatérales. Aggression à visée extraterritoriale, il constitue une violation du droit international qui porte atteinte à la souveraineté de tous les États. Il s'agit d'une transgression des normes internationales en vigueur en matière de commerce et de la liberté de la navigation. Étant donné qu'il concerne également les médicaments et les denrées alimentaires, il constitue en outre une violation du droit international humanitaire.

Pour l'État bolivien, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis est contraire aux buts et principes et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux fondements du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le fait que les États-Unis ignorent les résolutions adoptées par l'Assemblée générale dans lesquelles la communauté internationale exprime son opposition quasi unanime au blocus unilatéral imposé par le Gouvernement américain montre que des pays qui s'enorgueillissent d'avoir participé à la création de l'Organisation des Nations Unies n'en respectent pas les décisions lorsqu'elles ne leur conviennent pas.

L'État plurinational de Bolivie signale, par ailleurs, qu'il a mis en place de nouvelles modalités de coopération et de complémentarité économique entre les

pays, fondées sur les principes de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, à laquelle participe également la République de Cuba.

Les relations bilatérales entre la Bolivie et Cuba, qui visent à renforcer la coopération et les échanges entre les deux pays et à améliorer leur intégration dans l'économie internationale, sont ainsi empreintes d'un esprit d'unité et de justice, qui ne peut que servir l'intérêt des citoyens de ces pays. Ainsi, le premier Protocole additionnel à l'Accord de complémentarité économique n° 47, signé le 4 février 2009, demeure pleinement en vigueur, confirmant la volonté de concrétiser le rapprochement entre les deux gouvernements et les deux peuples, notamment en facilitant l'accès au marché et en libéralisant totalement le commerce, dont le caractère équitable est jugé impératif pour tous.

L'État plurinational de Bolivie remercie Cuba des efforts qu'elle consent pour aider le peuple bolivien, malgré le tort considérable que le blocus cause à son économie. Ses actions solidaires touchent différents domaines, en particulier l'enseignement et la santé.

Dans les différentes instances internationales dont il fait partie, l'État plurinational de Bolivie a apporté son appui inconditionnel à diverses résolutions et déclarations contre le blocus infligé à Cuba. Ainsi, durant le septième Sommet des Amériques, qui s'est tenu les 10 et 11 avril 2015 au Panama, le Président Evo Morales a réaffirmé son soutien à Cuba et déclaré que les États-Unis devaient non seulement lever ce blocus injuste mais aussi réparer tous les préjudices causés à Cuba ces 50 dernières années.

Dans la déclaration spéciale qu'elle a approuvée le 28 janvier 2016, la CELAC a réaffirmé son opposition la plus énergique aux mesures économiques coercitives non conformes au droit international, notamment toutes les mesures unilatérales appliquées pour des raisons politiques contre des pays souverains qui portent atteinte au bien-être de la population de ces pays et visent à empêcher ceux-ci de déterminer, de leur plein gré, leurs systèmes politique, économique et social.

En sa qualité de membre de la CELAC, la Bolivie se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis, de l'ouverture de leurs ambassades respectives et des autres initiatives visant à approfondir les relations bilatérales, et elle demande au Président Obama de donner suite à ses déclarations répétées et d'adopter toutes les mesures relevant de sa compétence pour modifier sensiblement les conditions d'application du blocus imposé à Cuba, et au Congrès des États-Unis de procéder à sa levée.

Dans ce contexte, la Bolivie se déclare solidaire du peuple cubain et appuie sans réserve son droit à l'autodétermination et son droit souverain à se libérer de ce blocus injuste, illégal et inhumain imposé par le Gouvernement des États-Unis.

La Bolivie continuera d'exprimer son soutien en votant pour la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » lors de la prochaine Assemblée générale.

Au vu de ce qui précède, l'État plurinational de Bolivie déclare fermement que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis doit cesser sans conditions, unilatéralement et immédiatement.

En ce qui concerne les paragraphes 2 et 3 :

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie n'a pas adopté de lois ou de mesures non conformes à l'esprit de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et déplore que d'autres États se soient livrés à cette pratique illégale, nuisible, inhumaine et contraire au droit international.

En ce qui concerne le paragraphe 4 :

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie demande au Secrétaire général de l'ONU, en application des dispositions du paragraphe 4, de continuer à informer les États Membres et les divers organes compétents de l'effet négatif des politiques et pratiques menées par le Gouvernement des États-Unis pour imposer à la République de Cuba, pays souverain, un blocus économique, commercial et financier, portant ainsi également atteinte à la souveraineté des autres États Membres.

### **Bosnie-Herzégovine**

[Original : anglais]  
[26 avril 2016]

La Bosnie-Herzégovine, guidée par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, a voté pour la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Elle n'a pas ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans ladite résolution et est prête à maintenir ses liens de coopération avec Cuba aux niveaux bilatéral et multilatéral.

### **Botswana**

[Original : anglais]  
[26 avril 2016]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et n'a pas l'intention de le faire. Comme en témoigne son vote sur cette résolution, le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

### **Brésil**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Brésil réaffirme sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, à l'application extraterritoriale des lois nationales sur le commerce et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires.

Le Gouvernement brésilien croit à la diplomatie, au règlement pacifique des différends, à la coopération économique et commerciale et au respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Brésil est d'avis que les gouvernements qui ne respectent pas les dispositions de la résolution 70/5 doivent s'employer d'urgence à éliminer toute pratique commerciale discriminatoire et à mettre fin à tout blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale. Le système juridique brésilien ne reconnaît pas la validité de mesures dont l'application a des effets extraterritoriaux.

Non seulement le Gouvernement brésilien est opposé au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et ses relations économiques avec ce pays ne cessent de s'intensifier, car il est convaincu que la bonne manière de soutenir Cuba est de l'aider à s'intégrer aux échanges économiques internationaux.

Conformément à la résolution 70/5, le Brésil estime qu'il faut d'urgence mettre un terme à l'adoption et à l'application de mesures unilatérales. Outre leurs conséquences néfastes pour la population du pays frappé de sanctions, ces mesures possèdent un caractère extraterritorial qui contrevient de façon flagrante aux principes fondamentaux du droit international et à la coexistence pacifique entre les peuples, celle-ci reposant sur le respect de la souveraineté et sur la liberté du commerce et de la navigation.

En outre, les sanctions et autres mesures unilatérales ont nui à la poursuite des activités diplomatiques de Cuba aux États-Unis, ainsi qu'aux activités diplomatiques de beaucoup d'ambassades à Cuba, en raison des contraintes abusives imposées aux institutions financières ayant leur siège ou des succursales aux États-Unis.

Le Brésil salue les initiatives récentes du Président des États-Unis et la reprise du dialogue entre les deux pays, notamment la visite historique du Président Obama à Cuba en mars 2016. Il souligne que les différentes mesures prises depuis décembre 2014 par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis ont eu des effets positifs. Ces mesures, dont la dernière date du 15 mars 2016, facilitent les voyages des citoyens des États-Unis à Cuba et l'accès des citoyens cubains au système financier des États-Unis.

Toutefois, le Brésil considère que beaucoup plus doit être fait pour démanteler le dispositif d'application du blocus. Depuis décembre 2014, des pénalités contre les institutions entretenant des liens commerciaux avec Cuba sont systématiquement appliquées, représentant un montant de près de 3 milliards de dollars.

Depuis des décennies, le Brésil plaide résolument en faveur d'une normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba. À son quatrième sommet, tenu en janvier 2016, la CELAC a adopté une déclaration spéciale appelant la rétrocession à Cuba du territoire occupé de la base navale de Guantanamo à Cuba, condition essentielle au processus de normalisation.

La communauté internationale rejette de façon quasi unanime le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1962. La preuve en est l'adoption de la résolution 70/5 par 191 voix pour et seulement deux voix contre.

L'intensification sans conditions des relations économiques avec Cuba est la voie à suivre pour tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de l'île et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de millions de citoyens cubains. Le blocus porte préjudice aux citoyens cubains, notamment les plus pauvres d'entre

eux, qui subissent les effets de l'incertitude économique et du chômage que provoquent ces mesures unilatérales.

### **Brunéi Darussalam**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

Le Brunéi Darussalam réaffirme son appui à toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial imposé à Cuba. D'une manière générale, il est opposé à l'imposition unilatérale de sanctions contre des États Membres, dont le développement économique et social est ainsi entravé. Il estime que de telles sanctions sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. Il n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures incompatibles avec les dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

### **Burkina Faso**

[Original : français]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba a des conséquences désastreuses aussi bien sur la population cubaine que sur l'économie du pays.

Ce blocus va à l'encontre des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes des relations pacifiques entre les États et ne saurait être une solution privilégiée pour le règlement de différends.

Par ailleurs, ces mesures unilatérales contraires aux directives de l'Organisation mondiale du commerce violent les principes de souveraineté des États ainsi que de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

C'est pourquoi le Burkina Faso, pays épris de paix et de justice, qui a pleinement foi dans le principe d'égalité souveraine des États, tel que prôné par la Charte des Nations Unies, s'élève contre la poursuite de ce blocus.

Le Burkina Faso, qui croit aux vertus des échanges entre États, appelle donc à la levée de ce blocus imposé à Cuba. Il invite surtout les deux parties à privilégier la voie du dialogue pour le règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies et se réjouit du rapprochement diplomatique entre les deux États.

Aussi, le Burkina Faso, conformément aux obligations de la Charte et du droit international, n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 du 27 octobre 2015.

## **Burundi**

[Original : français]  
[26 avril 2016]

La position du Gouvernement du Burundi a toujours été contre cet embargo, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États. Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

## **Cabo Verde**

[Original : anglais]  
[6 mai 2016]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Le Cabo Verde a toujours voté en faveur de la levée du blocus et entretient d'excellentes relations avec Cuba, fondées sur l'amitié et la coopération.

## **Cambodge**

[Original : anglais]  
[3 mai 2016]

Tout en se félicitant du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, le Gouvernement royal du Cambodge souhaiterait réaffirmer son soutien plein et entier à la levée des sanctions imposées illégalement par les États-Unis, qui constituent une violation flagrante du droit international, font obstacle au développement social et économique de Cuba et infligent des souffrances à sa population.

Le Gouvernement royal du Cambodge réitère son appel à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils respectent pleinement la résolution susmentionnée et l'appliquent de manière effective.

## **Canada**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juillet 2016]

Le Gouvernement canadien réitère son soutien à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne n'applique de mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution. Le Canada a accueilli avec satisfaction l'annonce du rapprochement entre Cuba et les États-Unis. Il se félicite

des efforts accomplis par ces deux pays voisins pour normaliser leurs relations bilatérales et espère que ce processus mènera à la levée du blocus imposé à Cuba.

## **Chili**

[Original : espagnol]  
[3 mai 2016]

La République du Chili se félicite de l'évolution actuelle des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, en particulier la visite historique effectuée dans ce pays par le Président des États-Unis, Barack Obama, afin de sceller et concrétiser définitivement le processus de normalisation des relations engagé en décembre 2014. Le Chili salue la volonté des deux pays de surmonter les différends du passé et forme de nouveau le vœu que cette décision historique annonce la fin de toutes les mesures unilatérales qui nuisent aux relations économiques, commerciales et financières avec Cuba, conformément à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Le Chili a toujours apporté son soutien à Cuba lors de la présentation annuelle à l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution condamnant le blocus imposé de manière unilatérale par les États-Unis. Il réitère que le blocus imposé à Cuba constitue une violation du droit et des principes internationaux, en particulier les principes de l'égalité des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation.

Par ailleurs, le Chili tient à faire savoir qu'il n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle à des relations commerciales et économiques normales entre le Chili et Cuba. Il défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales en droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

## **Chine**

[Original : chinois]  
[23 mai 2016]

Depuis 24 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et exhortant tous les pays à respecter les règles du droit international et la Charte des Nations Unies et à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'un autre État ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de sa juridiction et qui restreignent la liberté du commerce.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions ne soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Il s'agit là d'une violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, en faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour

éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le blocus a porté atteinte au droit à la survie et au développement du peuple cubain, et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit des pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de sanctions unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. Elle a strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle entretient actuellement avec Cuba des relations économiques et commerciales normales, les deux pays procédant à des échanges de personnel et intensifiant leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond au souhait de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

Dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, et face à la mondialisation économique, à la diversité culturelle et à la démocratisation des relations internationales, la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre les pays sont de plus en plus privilégiées. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler qu'un dialogue entre égaux et des consultations amicales. En juillet 2015, les États-Unis et Cuba ont rétabli leurs relations diplomatiques. La Chine appelle désormais les États-Unis à lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et à établir des relations interétatiques normales avec ce pays, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la paix et à la stabilité sur tout le continent américain et bénéficiera à la communauté internationale dans son ensemble.

## **Colombie**

[Original : espagnol]

[4 mai 2016]

Le Gouvernement de la République de Colombie réaffirme qu'en application des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et fidèle à sa politique de respect du droit international et des principes d'indépendance politique, d'autodétermination des peuples et de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales à l'encontre de Cuba ni d'aucun autre État Membre.

La Colombie est donc favorable à l'élaboration par chaque pays de ses politiques internes de manière autonome et considère que le temps est venu de mettre fin à toute mesure portant atteinte au développement économique et commercial et au bien-être de la population.

La Colombie juge indispensable que les États Membres progressent dans l'établissement de relations de coopération et d'amitié fondées sur le



multilatéralisme et le respect de l'égalité souveraine des États et des autres principes consacrées par la Charte des Nations Unies dans son Chapitre I.

## **Comores**

[Original: anglais]  
[10 mai 2016]

Le Gouvernement de l'Union des Comores, tenant compte de toutes les mesures prises en vue de la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, réaffirme son attachement aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Elle n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

À la suite de la visite historique effectuée à Cuba il y a peu par le Président des États-Unis, Barack Obama, ainsi que de l'arrivée sur l'île, le 2 mai 2016, du premier bateau de croisière américain, le Gouvernement de l'Union des Comores est en faveur de la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Cette mesure servirait l'intérêt des pays concernés et de leurs peuples et favoriserait le développement de leurs relations dans tous ces secteurs.

## **Congo**

[Original : français]  
[16 mai 2016]

Le Gouvernement de la République du Congo exprime de nouveau sa profonde préoccupation quant à la prolongation illimitée et injustifiée de l'embargo unilatéral qu'imposent les États-Unis à la République de Cuba depuis plus de 50 ans.

Ce blocus inacceptable constitue, à tout le moins, une flagrante violation de la Charte des Nations Unies, des normes du droit international public et du droit de chaque peuple à choisir librement son système politique et sa voie économique et sociale, sans aucune contrainte extérieure.

La République du Congo, pays épris de paix et de justice, récuse cet abus qui continue d'entraver la coexistence pacifique, l'amitié, le dialogue, la coopération et la compréhension mutuelle entre les peuples cubain et américain.

Le Gouvernement de la République du Congo condamne, sans équivoque, toutes les mesures unilatérales et coercitives que les États-Unis ont édictées à l'égard de la République de Cuba et exige la levée sans contrepartie de ces mesures contraignantes qui empêchent les deux parties d'œuvrer à la promotion de relations pacifiques fondées sur le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, gage de la solidarité, du développement et du bonheur de leurs peuples respectifs.

Le Gouvernement de la République du Congo salue ici et maintenant les évolutions positives intervenues dans les relations entre la République de Cuba et les États-Unis, matérialisées par la visite officielle effectuée à Cuba par le Président Barack Obama, du 20 au 22 mars 2016.

Le Gouvernement de la République du Congo fonde l'espoir que cette visite qui vient renforcer le rétablissement des relations diplomatiques, intervenu en juillet

2015, annonce une étape qu'elle souhaite irréversible et qui devra déboucher sur des relations bilatérales fondées sur les intérêts bien compris des deux pays.

Le Gouvernement de la République du Congo salue l'amorce de ce processus de rapprochement entre les deux pays et les encourage à poursuivre le dialogue.

## **Costa Rica**

[Original : espagnol]  
[31 mai 2016]

Le Costa Rica, qui applique strictement les règles du droit international ainsi que les principes fondateurs de la Charte des Nations Unies, réaffirme sa ferme opposition à la politique actuelle d'imposition à Cuba, notamment au moyen de la loi Helms-Burton, d'un blocus économique, commercial et financier, qui constitue un obstacle majeur au commerce international.

Conformément à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à ses versions antérieures, le Costa Rica n'a ni adopté ni appliqué au niveau national de lois ou de mesures ayant des effets extraterritoriaux et pouvant nuire à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce et de la navigation. À cet égard, le Costa Rica a toujours défendu la même position, tant au niveau régional qu'international, soulignant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba depuis de si nombreuses décennies et dont pâtit surtout le peuple cubain.

Le Costa Rica est fermement convaincu que les différends entre les pays ne peuvent être résolus que par le recours au dialogue, aux mécanismes multilatéraux et au droit international. Fidèle à ce principe essentiel de sa politique extérieure, il réaffirme son opposition totale aux mesures de caractère unilatéral et extraterritorial résultant de l'application par un État de ses propres lois et règlements à l'encontre de pays tiers. En outre, le Costa Rica souligne à nouveau que toute sanction politique, économique ou militaire prise à l'encontre d'un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Costa Rica défend également le droit à l'autodétermination des peuples, les principes d'indépendance politique, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations et déplore toute mesure ayant une incidence négative sur la population civile. Il souligne à cet égard que les autorités cubaines doivent se conformer aux principes démocratiques et respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le Costa Rica réaffirme donc son soutien à l'appel lancé de façon systématique et quasi unanime par la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Il salue les efforts visant à rétablir pleinement les relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba et notamment la visite effectuée en mars 2016 par le Président américain – la première en 88 ans – qui a représenté une avancée remarquable vers l'amélioration des relations bilatérales. L'État costaricien se réjouit donc des mesures annoncées par les hautes autorités de ces deux pays amis en matière de dialogue politique et d'ouverture dans différents domaines, qui

généneront des avantages mutuels et contribueront positivement au bien-être du peuple cubain.

Le Gouvernement costaricien considère Cuba comme un acteur stratégique dans la région et souhaite intensifier ses relations économiques avec ce pays. La visite officielle à Cuba du Président de la République, Luis Guillermo Solís Rivera, en décembre 2015, a permis non seulement de consolider le processus d'officialisation des relations diplomatiques, mais aussi de dynamiser le commerce bilatéral et de renforcer la coopération dans des domaines de travail d'intérêt commun, tels que l'enseignement supérieur, la coopération en matière d'échanges techniques et scientifiques, la santé, les sports de haut niveau ainsi que le commerce extérieur.

À l'occasion de cette visite officielle, la délégation du Président de la République était accompagnée d'une mission commerciale composée de représentants de 21 entreprises costariciennes désireuses de s'implanter sur le marché cubain. Dans ce contexte, l'organisme de promotion du commerce extérieur du Costa Rica (PROCOMER), qui apporte son aide aux entreprises du pays, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, pour tout ce qui concerne l'internationalisation de leurs activités, a signé un accord de coopération avec PROCUBA (son homologue cubain), afin de renforcer les mécanismes de rapprochement, de diversifier le commerce extérieur et de promouvoir les investissements étrangers. Cet accord de coopération vise à accélérer l'accès aux marchés des biens et services des deux pays ainsi qu'à faciliter les alliances stratégiques et le développement des investissements.

PROCOMER s'emploie actuellement à recenser les créneaux que pourraient exploiter les entreprises costariciennes souhaitant développer leur activité à Cuba. Les exportations du Costa Rica vers Cuba, qui se sont chiffrées à 2 939 904 dollars en janvier 2016, sont le fait de 10 entreprises exportant différents types de produits dans des domaines tels que le bâtiment, l'éclairage, les médicaments, l'agriculture, entre autres.

## **Côte d'Ivoire**

[Original : français]  
[7 juin 2016]

Le Gouvernement ivoirien n'a jamais adopté ni promulgué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Fidèle à sa politique d'ouverture et de règlement pacifique des différends, il a toujours voté en faveur des résolutions précédentes sur cette question.

La Côte d'Ivoire encourage, à la lumière des développements récents de l'actualité sociopolitique, un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes et réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question, dans le respect bien compris des principes de la Charte des Nations Unies.

La Côte d'Ivoire salue les efforts déployés par le Secrétaire général et réaffirme son appui à la levée totale du blocus économique, commercial et financier afin de permettre à Cuba de contribuer efficacement aux efforts de développement de la communauté internationale.

## Cuba

[Original : espagnol]  
[7 juillet 2016]

### Introduction

Au cours de la période allant d'avril 2015 à avril 2016, des progrès ont été réalisés dans les relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba. Il convient en particulier de mentionner le rétablissement des relations diplomatiques et la réouverture des ambassades qui ont fait suite à la légitime radiation de Cuba de la liste des États parrainant le terrorisme international, sur laquelle elle n'aurait jamais dû être inscrite.

Lors de sa visite à Cuba en mars 2016, le Président des États-Unis, Barack Obama, a de nouveau reconnu que les mesures de blocus imposées à l'île étaient obsolètes et devaient être abandonnées. Dans son discours du 22 mars au Grand Théâtre de La Havane Alicia Alonso, il a souligné que le blocus « [faisait] plus de mal que de bien au peuple cubain » et a demandé une nouvelle fois au Congrès américain de mettre fin à cette politique.

Néanmoins, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba demeure en vigueur, et les restrictions qui en résultent continuent d'être appliquées. En 2015 et 2016, les Départements du Trésor et du commerce des États-Unis ont apporté plusieurs modifications aux dispositions réglementaires de cette politique, qui, si elles constituent une avancée, restent néanmoins insuffisantes.

Le présent rapport expose brièvement les incidences de l'application de la politique de blocus au cours de la période visée au paragraphe 1 ci-dessus.

Malgré ce nouveau contexte, le Président Obama, invoquant des intérêts de politique extérieure, a renouvelé les sanctions à l'encontre de Cuba le 11 septembre 2015 en application des dispositions de la loi de 1917 relative au commerce avec l'ennemi, texte fondateur des lois et règlements qui régissent le blocus.

Les dispositions financières et extraterritoriales ont encore été durcies, comme en témoignent les amendes de plusieurs millions de dollars imposées aux banques et aux institutions financières entretenant des liens avec Cuba, et la traque des opérations financières internationales cubaines.

À la date d'établissement du présent rapport, ni l'autorisation annoncée d'utiliser le dollar dans les opérations internationales cubaines ni la possibilité pour les banques américaines d'accorder des crédits aux importateurs cubains de produits américains autorisés ne s'étaient matérialisées. Craignant d'encourir des amendes, les institutions financières et les fournisseurs des États-Unis se montrent toujours réticents à réaliser des transactions avec Cuba, alors même que ce pays reste la cible de sanctions de la part de leur pays.

Le Président américain détient de vastes pouvoirs exécutifs qui lui permettraient, s'il les exerçait avec détermination, de lever une grande partie des mesures de blocus, même si leur élimination totale ne peut se faire que sur décision du Congrès.

Le rapport ci-après passe en revue les mesures de portée limitée adoptées par le Gouvernement des États-Unis ainsi que l'éventail des initiatives que celui-ci pourrait prendre pour mettre fin au blocus. Il présente également de nombreux exemples de préjudices économiques et sociaux causés d'avril 2015 à avril 2016 par l'application de ce blocus, qui apparaît clairement comme le principal obstacle au développement du potentiel économique de Cuba, au bien-être de son peuple et aux relations économiques, commerciales et financières du pays avec les États-Unis et le reste du monde.

Les pertes économiques subies par le peuple cubain sous l'effet du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis s'élèvent, compte tenu de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international, à 753 688 000 000 dollars jusqu'en avril 2016, malgré la baisse du prix de l'or par rapport à la période précédente. Les pertes causées par le blocus depuis son entrée en vigueur il y a plus de 50 ans se situent, selon les estimations, à plus de 125 873 000 000 dollars à prix courants.

Pour que le processus de normalisation des relations bilatérales avec les États-Unis puisse se poursuivre sur la base de l'égalité souveraine, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de Cuba et du respect absolu de son indépendance – conformément à la volonté réaffirmée par le Gouvernement cubain – il est impératif que les États-Unis lèvent le blocus économique, commercial et financier de manière unilatérale et inconditionnelle.

Le respect des 24 résolutions que la communauté internationale a adoptées à différentes sessions de l'Assemblée générale et dans lesquelles les États Membres demandent la fin de cette politique absurde est à cet égard indispensable.

Le blocus imposé à Cuba n'a jamais eu lieu d'être et doit cesser une fois pour toutes.

## **I. Poursuite de la politique de blocus**

### **1.1. Maintien des lois régissant le blocus**

Malgré les mesures adoptées par le Président Barack Obama depuis le 17 décembre 2014 et ses appels réitérés au Congrès en faveur de la levée du blocus, les lois et règlements qui sous-tendent cette politique restent en vigueur et sont appliqués scrupuleusement par les institutions américaines, en particulier par le Département du Trésor et son Bureau du contrôle des avoirs étrangers, et par le Département du commerce.

Les principaux textes législatifs et dispositions administratives sur lesquels repose la politique de blocus sont les suivants :

- Loi de 1917 relative au commerce avec l'ennemi : l'article 5 b) donne au Président toute latitude pour appliquer des sanctions économiques en temps de guerre ou en période d'urgence nationale, et interdit le commerce avec l'ennemi et ses alliés en temps de conflit. La loi de 1977 relative aux pouvoirs économiques en situation d'urgence internationale limite la faculté du Président d'imposer de nouvelles sanctions en invoquant une situation d'urgence nationale, mais la loi relative au commerce avec l'ennemi continue de s'appliquer à Cuba, alors même que la Maison-Blanche n'a jamais déclaré de situation d'urgence nationale concernant ce pays. Les présidents des États-

Unis qui se sont succédé ont toujours prorogé l'application de la loi à Cuba. C'est au titre de cette législation, la plus ancienne du genre, qu'a été adopté en 1963 le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, qui interdit aux ressortissants des États-Unis, ou à des personnes relevant de la juridiction de ce pays, de réaliser des opérations financières avec Cuba, que les avoirs cubains ont été gelés et que l'importation de biens d'origine cubaine aux États-Unis a été interdite. Cuba est le seul pays auquel s'applique cette législation. Le 11 septembre 2015, le Président Barack Obama a renouvelé pour un an les sanctions à l'encontre de Cuba, en vertu de la loi relative au commerce avec l'ennemi;

- Loi de 1961 relative à l'aide extérieure : elle autorise le Président des États-Unis à établir et à maintenir un blocus total sur le commerce avec Cuba et interdit tout apport d'aide au Gouvernement cubain. Elle prévoit que les fonds publics des États-Unis destinés à l'aide internationale et alloués aux organismes internationaux ne peuvent être utilisés pour des programmes ayant trait à Cuba. Elle interdit que soit accordé à Cuba toute forme d'aide prévue par cette loi ou tout soutien prévu par une autre, tant que le Président n'aura pas conclu que Cuba a pris des mesures pour compenser adéquatement les citoyens et les entreprises des États-Unis dont les biens avaient été nationalisés par le Gouvernement cubain à la suite du triomphe de la Révolution, entre autres en leur restituant au moins 50 % de la valeur de ces biens;
- Proclamation présidentielle 3447 : le 3 février 1962, le Président John F. Kennedy a décrété un blocus total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba, en vertu de la section 620 a) de la loi relative à l'aide extérieure;
- Règlement de 1963 du Département du Trésor relatif au contrôle des avoirs cubains : il prévoit, entre autres mesures, le gel de tous les avoirs cubains aux États-Unis, l'interdiction de toute opération financière ou commerciale non autorisée par un permis, l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis et l'interdiction pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba;
- Loi de 1979 relative à l'administration des exportations : l'article 2401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, établit une liste de contrôle, sur laquelle le Président des États-Unis inscrit les pays auxquels s'appliquent des contrôles d'exportation spéciaux au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste;
- Règlement de 1979 relatif à l'administration des exportations : il jette les bases des contrôles généraux pour les biens et les activités qu'il couvre, dans la droite ligne des sanctions imposées par le Gouvernement américain. Il établit une politique générale d'interdiction des exportations et réexportations à Cuba;
- Loi de 1992 pour la démocratie cubaine ou loi Torricelli : elle interdit aux filiales d'entreprises américaines situées dans des pays tiers d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis ne leur ait été délivré par le Secrétaire du Trésor;

- Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba ou loi Helms-Burton : elle codifie les dispositions du blocus et élargit sa portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères réalisant des transactions impliquant des biens américains nationalisés par Cuba. Le risque d'action devant des tribunaux américains a justifié l'institution d'une dérogation à cette loi, qui a été renouvelée chaque année. La loi Helms-Burton limite également les prérogatives du Président en ce qui concerne la levée du blocus, mais prévoit qu'il peut autoriser des opérations avec Cuba moyennant l'octroi de permis;
- Article 211 de la loi générale portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999 : il interdit l'enregistrement aux États-Unis de marques associées à des biens nationalisés, ainsi que la reconnaissance par les tribunaux américains des droits des entreprises cubaines sur ces marques;
- Loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations : elle autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition qu'ils soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux Américains de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du Recueil des règlements fédéraux. Les voyages sont donc limités aux 12 catégories autorisées lors de la promulgation de cette loi.

## 1.2. Mesures exécutives prises par le Président Barack Obama et leurs limites

Dans son allocution du 17 décembre 2014 au sujet de Cuba, le Président Barack Obama a reconnu l'échec de la politique traditionnelle des États-Unis à l'égard de l'île et s'est engagé à entamer un débat avec le Congrès en vue de lever le blocus. Dans le droit fil de cet objectif, il a annoncé plusieurs mesures visant à modifier l'application de certains aspects du blocus.

En 2015 et 2016, les Départements du Trésor et du commerce ont apporté plusieurs modifications aux dispositions réglementaires applicables à Cuba, qui, si elles constituent certes une avancée, restent néanmoins insuffisantes. Il existe encore d'importants obstacles à leur mise en œuvre, puisque que les lois et mesures de blocus, avec les nombreuses restrictions qu'elles imposent, demeurent en vigueur.

Dans le domaine des voyages, les Américains relevant des 12 catégories de voyage autorisées par la loi pourront se rendre à Cuba munis d'un permis général, un accord prévoyant le rétablissement des vols réguliers entre Cuba et les États-Unis a été signé, et le transport maritime de passagers relevant des 12 catégories a été autorisé, de même que les échanges éducatifs « de peuple à peuple » organisés à titre individuel. Néanmoins, la législation américaine continue d'interdire aux citoyens des États-Unis de voyager librement à Cuba.

Dans le secteur des télécommunications, les exportations de biens et de services à Cuba sont dorénavant autorisées, de même que l'apport de fonds pour la création d'infrastructures, et il est désormais possible de créer des coentreprises avec des entités cubaines. Cependant, ces mesures n'ont pas été élargies aux autres



secteurs de l'économie cubaine, qui restent soumis aux restrictions draconiennes imposées par le blocus.

Concernant le commerce, la liste des produits américains qui, grâce aux nouvelles mesures, peuvent être exportés à Cuba sans autorisation préalable du Département du commerce, est limitée aux biens et services concernant les télécommunications, aux matériaux de construction et au matériel et outils utilisés par les secteurs non étatiques de l'économie, y compris le secteur agricole. Il est interdit de vendre à Cuba d'autres biens et services américains sans avoir obtenu l'autorisation du Département sous la forme de permis spéciaux, qui ont une durée de validité limitée.

Par ailleurs, l'autorisation d'importer aux États-Unis des biens et services cubains se limite à ceux produits par le secteur non étatique et exclut des produits essentiels pour l'économie cubaine, comme le tabac. En écartant le secteur étatique de l'économie, la liste des produits autorisés exclut d'autres biens et services cubains de renommée internationale, tels que le rhum, le nickel, les produits biotechnologiques, et les services médicaux et éducatifs. En outre, les droits de douane qui seraient applicables aux produits cubains s'ils pouvaient entrer sur le territoire des États-Unis seraient les plus élevés du Tarif douanier harmonisé publié par la Commission du commerce international de ce pays, sachant que Cuba est soumise au niveau le plus restrictif de taxes à l'importation aux États-Unis et ne possède pas le statut de nation la plus favorisée en raison du blocus.

De même, les modifications apportées aux règles du transport maritime, qui autorisent les navires apportant une aide humanitaire à Cuba à entrer dans un port américain avant la fin du délai de 180 jours, ne sont pas appliquées. Il est peu probable que les navires qui acheminent des marchandises vers Cuba se limitent à transporter uniquement des aliments, des médicaments, du matériel médical ou d'autres produits autorisés par les États-Unis. Selon la pratique internationale, les contrats passés avec les sociétés de transport maritime ne sont pas limités à un seul type de bien.

Dans le domaine financier, les modalités d'application du blocus ont été modifiées, notamment en autorisant l'utilisation du dollar dans les opérations internationales de Cuba et en donnant la possibilité aux banques américaines d'accorder des crédits aux importateurs cubains de produits américains autorisés. Cependant, ces mesures n'ont pas pu être mises en œuvre, car les institutions financières et les fournisseurs des États-Unis demeurent réticents à l'idée de prendre part à des transactions avec un pays visé par des sanctions américaines.

Parmi les restrictions importantes liées au blocus, il convient également de mentionner l'interdiction faite aux institutions financières cubaines d'ouvrir des comptes correspondants dans des banques américaines, ce qui empêche l'établissement de relations bancaires directes entre les deux pays et augmente le coût des opérations commerciales de Cuba avec les États-Unis en raison de la nécessité d'établir un système de « triangulation » et de verser des commissions à des intermédiaires. Les effets négatifs de l'intensification ces sept dernières années de la traque financière des opérations effectuées par Cuba et de leur caractère éminemment extraterritorial continuent de se traduire par un refus persistant, de la part des banques des États-Unis et d'autres pays, de procéder à des virements impliquant Cuba, même dans des devises autres que le dollar des États-Unis.



### **1.3. Prérogatives du Président des États-Unis lui permettant de modifier les mesures de blocus sans demander l'approbation du Congrès**

Le Président des États-Unis détient de vastes pouvoirs exécutifs lui permettant de modifier l'application des règles du blocus au-delà de ce qui a été fait jusqu'à présent afin de les vider d'une grande partie de leur substance. Si le Congrès des États-Unis est l'organe compétent pour abroger les lois sur lesquelles reposent les mesures de blocus imposées à Cuba et mettre fin à ces dernières, il n'en reste pas moins que l'exécutif peut, de sa propre autorité, lever la grande majorité des restrictions en vigueur.

Avec la signature de la loi Helms-Burton par le Président William Clinton le 12 mars 1996, le blocus contre Cuba, ainsi que l'ensemble des décrets lui donnant effet, ont acquis force de loi, à ceci près que le Président a conservé des pouvoirs étendus au travers desquels il peut, par l'octroi de dérogations, autoriser certains échanges interdits par le blocus.

Sont énumérées ci-après d'autres mesures pouvant être adoptées par le Président des États-Unis pour modifier certains aspects de la politique de blocus contre Cuba :

1. Autoriser des entités cubaines (banques, entreprises, etc.) à ouvrir des comptes correspondants dans des banques américaines;
2. Abandonner la politique de traque financière contre Cuba;
3. Autoriser les exportations directes de produits américains vers des entreprises cubaines;
4. Autoriser les importations sur le sol américain de services ou de produits d'exportation cubains tels que le tabac, le rhum, le sucre et les produits issus de la biotechnologie, y compris les produits fabriqués dans un pays tiers à partir de matières premières cubaines comme le nickel ou le sucre;
5. Autoriser les entreprises américaines à investir à Cuba;
6. Autoriser les ressortissants américains à se rendre à Cuba pour y recevoir des soins médicaux;
7. Éliminer l'interdiction faite aux navires ayant transporté des marchandises jusqu'à Cuba d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours.

Ces dérogations montrent que le Président dispose d'amples pouvoirs exécutifs lui permettant de considérablement modifier le blocus.

Il n'y a guère que quatre aspects du blocus qui, du fait qu'ils sont réglementés par la loi, échappent à l'autorité du Président des États-Unis et ne peuvent être supprimés ou modifiés sans l'intervention du Congrès :

1. L'interdiction pour toute filiale d'une entreprise américaine basée à l'étranger d'entretenir des liens commerciaux avec Cuba (loi Torricelli);
2. L'interdiction de réaliser des transactions avec des entreprises américaines nationalisées par Cuba (loi Helms-Burton);

3. L'interdiction pour les touristes américains de se rendre à Cuba (loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations);

4. L'interdiction d'accorder des financements pour la vente de produits agricoles américains à Cuba (loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations).

Le processus de normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis passe nécessairement par la levée du blocus, qui est le principal obstacle aux relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec les États-Unis et le reste du monde, ainsi qu'au développement du potentiel économique du pays et au bien-être de son peuple.

#### **1.4. Principales mesures de blocus appliquées après le 17 décembre 2014.**

Les exemples ci-après de préjudices causés par cette politique à des entités cubaines et à des tiers sont autant de preuves de la persistance du blocus :

- Le 6 août 2015, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 271 815 dollars à la compagnie américaine d'assurance maritime Navigators Insurance Company (« Navigators ») pour violation des mesures législatives prises contre Cuba, entre autres pays. Selon le Bureau, le 1<sup>er</sup> avril 2011, « Navigators » aurait versé 21 736 dollars à un ressortissant cubain réclamant des dommages-intérêts;
- Les 18 et 23 septembre 2015, une banque australienne a refusé d'effectuer deux virements en dollars australiens en faveur de l'agence de voyage Cubatur et correspondant au paiement des services afférents à un groupe de 19 voyageurs en visite à Cuba;
- En octobre 2015, du fait des dispositions du blocus, la Société mondiale des télécommunications financières inter-banques (SWIFT) a privé l'entité cubaine Banco Financiero Internacional du service Bankers World Online;
- Le 20 octobre 2015, la banque française Crédit Agricole a accepté de payer une amende totale de 1 116 893 585 dollars réparti entre le Département du Trésor (329 593 585 dollars), la Réserve fédérale (90,3 millions de dollars), le Département des services financiers de New York (385 millions de dollars), le Bureau du Procureur du district de Manhattan (156 millions de dollars) et le Bureau du procureur du district de Columbia (156 millions de dollars), pour violations des règles à l'encontre de Cuba et d'autre pays. Selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, entre janvier 2004 et juin 2008, le Crédit Agricole, ses filiales et ses prédécesseurs auraient réalisé 173 virements électroniques liés à des biens présentant un intérêt pour le Gouvernement ou les ressortissants cubains, en faveur d'institutions financières basées aux États-Unis, ou par leur intermédiaire, pour un montant total de 97 195 314 dollars;
- Le 27 octobre 2015, l'agence de voyage américaine Gil Tours Travel, Inc. (Gil Travel), basée à Philadelphie, en Pennsylvanie, a accepté de payer l'amende de 43 875 dollars imposée par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers pour violation des sanctions prises à l'encontre de Cuba. Selon le Bureau, entre le 21 octobre 2009 et le 19 août 2010, Gil Travel aurait fourni des services de

gestion de voyages à Cuba à 191 individus pour des voyages non agréés par ce Bureau;

- Le 24 novembre 2015, en raison des mesures de blocus, la filiale namibienne de l'entreprise américaine FedEx a refusé de fournir ses services de messagerie internationale à l'ambassade de Cuba à Windhoek;
- À la fin du mois de novembre 2015, l'entreprise américaine PayPal a gelé le compte de la société allemande *Proticket*, au travers de laquelle ses clients avaient acheté des billets pour la comédie musicale *Soy de Cuba* et pour un concert de la chanteuse cubaine Addys Mercedes. Le 19 avril 2016, à la suite d'une plainte déposée par *Proticket*, un tribunal de Dortmund (Allemagne) a rendu un jugement de première instance obligeant *Paypal* à débloquer sans délai le compte d'un client de l'État fédéré de Rhénanie-du-Nord, faute de quoi l'entreprise serait contrainte de verser à ce dernier 250 000 euros. Le compte de ce client était bloqué suite à l'emploi des mots « Cuba » ou « cubain ». Faisant fi de la portée extraterritoriale du blocus, le tribunal a également déclaré dans son préambule qu'en l'occurrence, seule la législation allemande s'appliquait;
- Le 20 janvier 2016, le Département du Trésor des États-Unis a imposé une amende de 140 400 dollars à l'entreprise américaine de design WATG Holdings Inc., basée en Californie, pour violation des sanctions prises à l'encontre de Cuba. Selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, la succursale britannique de WATG, Wimberly Allison Tong and Goo, aurait travaillé sur un projet hôtelier à Cuba pour lequel elle aurait reçu trois paiements de la part d'une entreprise du Qatar, entre octobre 2009 et mai 2013, pour un total de 284 515 dollars;
- Au début du mois de février 2016, les autorités de la banque allemande Commerzbank AG ont notifié les banques cubaines de la cessation prochaine des opérations de la banque avec Cuba, en raison de l'amende de 1 710 millions de dollars qui lui avait été infligée par les États-Unis en mars 2015;
- Le 11 février 2016, les banques italiennes Banca Popolare, Unicredit et INTESA San Paolo ont refusé d'exécuter des opérations avec l'entreprise italienne *SRL Sol*, distributrice du rhum cubain Varadero en Italie;
- Le 12 février 2016, il a été annoncé que la succursale de la banque britannique Standard Chartered Bank en Ouganda avait informé les médecins cubains travaillant à l'université de Mbarara qu'ils devaient retirer leur argent avant le lundi 15 février car leur nationalité ne leur permettait plus d'être titulaires de comptes dans cette banque. L'université a suggéré aux Cubains de se tourner vers la banque britannique Barclays, mais une fois leurs comptes ouverts, ils ont été informés par les autorités de cette banque qu'ils n'étaient pas autorisés à réaliser des opérations bancaires à destination ou en provenance de Cuba;
- Le 18 février 2016, la banque des Bahamas a refusé d'exécuter une transaction pour le compte de l'entreprise cubaine Havanatur Bahamas au motif qu'elle figurait sur la liste des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers;
- Le 22 février 2016, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 614 250 dollars à l'entreprise française CGG Services SA pour violation des dispositions du blocus contre Cuba. Selon le Bureau, entre 2010

et 2011, CGG Services et plusieurs de ses filiales auraient fourni des services ainsi que des pièces de remplacement et équipements américains pour l'exploration de gisements de gaz et de pétrole à des navires opérant dans les eaux territoriales cubaines. La filiale vénézuélienne de CGG États-Unis aurait également réalisé cinq transactions en lien avec le traitement des informations issues de sondages sismiques réalisés par une société cubaine dans la Zone économique exclusive de Cuba;

- Le 25 février 2016, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 304 706 dollars à l'entreprise américaine Halliburton Atlantic Limited pour violation des dispositions prises contre Cuba. Selon le Bureau, Halliburton et ses filiales des Îles Caïmanes auraient exporté des biens et des services d'une valeur de 1 189 752 dollars afin de soutenir l'exploration de gisements de gaz et de pétrole ainsi que les activités de forage dans le Bloc Sud Costa Adentro (province de Cabinda en Angola), dans lequel l'entreprise cubaine Cuba Petróleo (Cupet) détiendrait 5 % des intérêts;
- Le 29 février 2016, la succursale d'une banque française en Italie a refusé de traiter des fonds en euros venant de l'entreprise Cubana de Aviación et transférés au titre des ventes réalisées en janvier et février 2016 via le système de paiement électronique BSP de l'Association du transport aérien international (IATA);
- Le 18 mars 2016, il a été annoncé que la banque japonaise Mitsui Sumitomo SMBC Trust avait refusé d'exécuter un virement pour le compte d'un citoyen japonais en contrepartie de l'achat au consulat cubain local d'une carte de tourisme;
- Le 1<sup>er</sup> avril 2016, il a été annoncé que la banque américaine *Citibank* avait rejeté les paiements émanant de clients de l'entreprise cubaine Havanatur Argentina;
- Le 6 avril 2016, l'entreprise américaine PayPal a informé l'association Dansk-Cubansk Forening de la clôture de son compte en raison des règles du blocus contre Cuba;
- Le 19 avril 2016, il a été annoncé que Stanbic Bank, succursale au Botswana de la banque britannique Standard Chartered Bank, avait refusé de continuer à transférer les paiements destinés à Cubadeportes SA et réalisés en vertu de l'accord de coopération en vigueur entre le Botswana et Cuba;
- Le 25 avril 2016, la succursale turque de l'entreprise postale hollandaise TNT B.V. a informé l'ambassade de Cuba à Ankara que, compte tenu de sa fusion avec la société américaine FedEx, les services au départ et à destination de Cuba seraient interrompus dès le 1<sup>er</sup> février et qu'à partir du 4 avril, tous les envois des pays sujets à des sanctions imposées par les États-Unis seraient refusés;
- Le 3 mai 2016, il a été annoncé que des fonds collectés par l'association Cubanos en UK avaient été immobilisés par la banque de l'entreprise américaine Eventbrite. Cette dernière avait vendu des billets pour un concert de musique classique organisé par l'association et dont les recettes devaient servir à acheter un piano pour l'offrir ensuite au Conservatorio Amadeo Roldán de Cuba;

- En mai 2016, la Royal Bank of Canada a refusé de transférer le montant en dollars canadiens correspondant à la cotisation de Cuba pour son adhésion à l'Association des États de la Caraïbe;
- En mai 2016, la banque espagnole Santander a refusé d'ouvrir des comptes pour des fonctionnaires diplomatiques cubains installés dans le pays;
- En mai 2016, la banque espagnole Caixa Bank a fermé les comptes courants et les dispositifs « Terminal point de vente » du groupe d'entreprises Excelencias, en raison de ses transactions avec Cuba;
- Mai-juin 2016, la banque espagnole Santander a refusé de proposer le service de paiement des frais consulaires par cartes magnétiques utilisant les dispositifs « Terminal point de vente » aux consulats généraux de Cuba à Barcelone, Saint-Jacques-de-Compostelle et Séville. Le fournisseur de ces dispositifs, qui est l'entreprise Elavon appartenant à US Bank, a justifié ce refus par l'inscription de Cuba sur la liste du Bureau du contrôle des avoirs mondiaux;
- Juin 2016, une société espagnole a rompu le contrat d'achat d'un serveur destiné améliorer le fonctionnement du système de gestion du consulat de Cuba à Barcelone, avançant que l'équipement fourni avait été fabriqué par la compagnie américaine DELL;
- Juin 2016, le Département du commerce des États-Unis a cité à comparaître l'entreprise chinoise Huawei, afin qu'elle fournisse toutes les informations relatives à l'exportation et la réexportation de technologies américaines vers Cuba et d'autres pays sujets à sanctions au cours des cinq dernières années.

## **II. Le blocus viole les droits du peuple cubain : incidences sur les principaux secteurs de la société**

« Le droit au développement est un droit de l'homme inaliénable en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales pourront être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement. »<sup>1</sup>

Le blocus demeure une politique absurde et moralement inadmissible qui, comme le Président des États-Unis l'a lui-même reconnu, n'a pas réussi à faire renoncer le peuple cubain à sa volonté de choisir son système politique et de maîtriser son avenir. Ce chapitre contient une synthèse des incidences du blocus sur les droits des cubains dans des domaines vitaux pour le pays.

### **2.1. Droit à la santé et à l'alimentation**

L'idéal humaniste et de justice sociale qui animait la révolution cubaine a permis de garantir, suite à son triomphe en 1959, la gratuité des soins de santé pour toute la population cubaine. S'il est indéniable, comme le prouvent un certain nombre d'indicateurs reconnus à l'échelle internationale, que le secteur de la santé publique s'est développé depuis plus de 58 ans, ce secteur n'a pas été épargné par

<sup>1</sup> Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, art. 1, par. 1.

les dispositions rigoureuses du blocus économique, commercial et financier criminel imposé par les États-Unis.

Dans le secteur de la santé, le préjudice financier accumulé depuis le début du blocus se chiffre à 2 624,1 millions de dollars et s'élève à 82 723 876,18 dollars pour la seule période visée par ce rapport, soit une augmentation de plus de 5 millions de dollars par rapport à la période comprise entre avril 2014 et avril 2015.

L'incidence du blocus de Cuba se traduit par l'impossibilité de se procurer, sur les marchés américains, les médicaments, réactifs, pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, instruments médicaux et autres fournitures indispensables au fonctionnement du secteur. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de se tourner vers des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une hausse des prix, en raison de l'intervention d'intermédiaires, et une détérioration de la prise en charge des patients. Les produits de substitution utilisés étant en effet souvent de moins bonne qualité que ceux disponibles sur le marché américain, les traitements en pâtissent.

Le blocus influe également sur le nombre de jeunes américains à faible revenu ayant pu entreprendre des études de médecine ou suivre des cours de troisième cycle universitaire dans diverses branches des sciences médicales à Cuba.

Outre ces dommages quantifiables, cette politique a des conséquences sur le plan humain qu'il n'est pas possible de chiffrer et dont on trouvera ci-après quelques exemples :

- Personne ne peut mesurer l'effet sur le système de santé publique cubain du détournement des cerveaux et de la main-d'œuvre spécialisée de ce secteur, qui intervient au moyen du programme appelé « Cuban Medical Professional Parole » (CMPP).

Créé en 2006, ce programme des États-Unis ne concerne que les professionnels cubains du secteur de la santé, médecins ou autres, travaillant dans une mission internationale hors de Cuba. Il a une incidence non seulement sur la prise en charge des patients dans les pays tiers où ils effectuent leur mission mais aussi sur le nombre de professionnels contribuant directement à la santé de la population cubaine, dont les effectifs sont appelés à diminuer à terme. Malgré l'amélioration des relations bilatérales entre les deux pays, ce programme est toujours en vigueur et illustre la politique d'agression que le Gouvernement des États-Unis continue d'appliquer à l'encontre Cuba;

- L'Instituto de Neurología y Neurocirugía « D<sup>r</sup> José Rafael Estrada González » signale avoir reçu, en janvier 2016, une délégation de représentants de l'entreprise nord-américaine Medtronic, qui occupe une position dominante dans le domaine de la vente et des services après-vente de matériel médical. Medtronic commercialise notamment des produits utilisés dans la neurologie et la neurochirurgie, dont certains de manière exclusive comme les dispositifs de stimulation cérébrale profonde servant au traitement de troubles neurologiques.

En raison du blocus, il n'est pas possible de se procurer aujourd'hui à Cuba ce matériel. Au cours de leur visite, les représentants de Medtronic ont confirmé que la société n'avait toujours pas l'autorisation d'établir des contrats avec le

pays. Ainsi, les dizaines ou centaines de patients cubains atteints de la maladie de Parkinson (entre autres troubles neurologiques), chez qui l'implantation de ces dispositifs pourrait pourtant améliorer le quotidien, restent privés de ce traitement.

La société américaine General Electric commercialise du matériel médical permettant d'étudier le système nerveux périphérique. En novembre 2015, des spécialistes en neurophysiologie clinique de cet institut ont contacté un représentant de General Electric afin de lui faire part du souhait du centre de se procurer ce type de matériel et de former un spécialiste cubain à son utilisation. Mais, au mois de février 2016, le représentant du groupe a répondu qu'en raison du blocus, celui-ci n'était pas autorisé à vendre ses produits à Cuba;

- La société FARMACUBA a sollicité quatre fournisseurs américains pour se procurer des équipements de protection ainsi que des produits chimiques et biotechnologiques pour l'élaboration de médicaments à Cuba. Parmi les entreprises contactées figurait la multinationale SIGMA-ALDRICH, qui a refusé d'accéder à cette demande en raison des complications liées à l'application du blocus américain.

Cuba dispose toutefois de l'un des programmes de protection sociale les plus complets au monde, qui a permis l'éradication de la dénutrition chronique et de la dénutrition infantile au sein de sa population, comme le confirment des résultats concrets reconnus par les institutions spécialisées des Nations Unies. Garantir la sécurité alimentaire de la population cubaine, en s'inscrivant dans la logique des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), constitue une priorité de la stratégie de développement du pays.

Pourtant, le secteur de l'alimentation demeure l'un des plus touchés par le blocus américain. Selon les informations dont disposent les Ministères cubains de l'industrie alimentaire et de l'agriculture, l'incidence de cette politique se chiffrerait à 605 706 289 dollars sur la période considérée.

Ces préjudices se traduisent par l'augmentation du prix des semences destinées à la production, des engrais, des pièces de rechange pour le matériel agricole et d'autres produits, qui, faute de pouvoir être achetés sur le marché américain, doivent être importés de marchés plus lointains. Le recours à des intermédiaires dans les pays tiers alourdit encore davantage les charges qui pèsent sur le secteur et cause parfois des dommages significatifs à la production alimentaire, notamment lorsqu'il n'est pas possible d'importer les produits en temps voulu.

Cette politique entraîne, par ailleurs, une augmentation du volume des stocks et du temps d'entreposage, dans les dépôts nationaux, des matières premières et produits nécessaires pour garantir à la population cubaine une production suffisante d'œufs, de lait et de viande. Il s'agit ce faisant de prévenir un éventuel déficit inattendu de ces produits sur le marché international et d'éviter que la production nationale ne soit compromise. S'ils étaient achetés aux États-Unis, le temps de stockage de ces produits serait seulement de 15 jours.

Cuba est ainsi contraint de conserver ces produits durant environ 90 jours. Financièrement parlant, cela revient à immobiliser sur la période considérée un volume de marchandises équivalent à 161,2 millions de dollars, contre l'équivalent



de 26,9 millions de dollars s'il était possible de se procurer ces produits aux États-Unis. Ainsi, le préjudice subi par ce secteur se chiffre à près de 134,4 millions de dollars.

On trouvera ci-après d'autres exemples des incidences du blocus économique, commercial et financier sur le secteur de l'alimentation, qui est essentiel pour la population cubaine :

- L'entreprise LABIOFAM SA n'a pu se procurer sur le marché américain les matières premières MEM-A et FETAL BOVINE SERUM, qui sont uniquement vendues par des entreprises de ce pays et sont nécessaires à la production de vaccins contre certains virus et bactéries touchant le secteur de l'élevage à Cuba. Dans ces conditions, cette entreprise n'a d'autre choix que de faire appel à des fournisseurs de pays européens pour importer ces produits, en supportant l'augmentation des charges liées au transport et des marges de profit fixées par ces fournisseurs;

Le fait que ce type d'importation exige un certificat d'origine délivré par un centre vétérinaire américain complique encore la situation. Les fournisseurs redoutent en effet que ce contrôle de la traçabilité du certificat ne facilite la mise à jour de la transaction et que le Bureau du contrôle des avoirs mondiaux ne leur inflige une amende. La politique de blocus pèse donc lourdement sur la santé du bétail cubain et, en conséquence, sur la production alimentaire du pays.

## 2.2. Droit à l'éducation, au sport et à la culture

« Dans ces objectifs et cibles, nous définissons un projet extrêmement ambitieux et porteur de changement. Nous aspirons à un monde [...] où tous sachent lire, écrire et compter. Un monde où tous jouissent d'un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux... »<sup>2</sup>

L'accès universel, équitable et gratuit à une éducation de qualité pour tous les Cubains a toujours été une priorité de la Révolution cubaine. L'État est ainsi tenu de garantir le plein exercice de ce droit, conformément à l'article 39 de la Constitution de la République de Cuba.

Le Gouvernement cubain y alloue chaque année des moyens financiers et humains. Cependant, ces efforts se voient directement minés par les effets du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Sur la période considérée, le secteur de l'éducation a dû dépenser des sommes considérables faute de pouvoir se procurer, sur le marché américain, le matériel indispensable à la bonne marche du système d'enseignement.

Au seul titre du repositionnement géographique du commerce, le Ministère cubain de l'éducation a essuyé des pertes évaluées à 1 245 000 dollars pour la période considérée.

Le blocus imposé à Cuba porte aussi atteinte au développement du sport. On trouvera ci-après quelques exemples de ses conséquences sur le secteur :

<sup>2</sup> Voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », par. 7.



- L'Institut national du sport et de l'éducation physique (INDER en espagnol) ne peut pas se procurer aux États-Unis les équipements sportifs des marques Louisville, Wilson, Xbat, Rawlings, Atec, 3N2 pour le baseball et le softball, et des marques Easton et W&W pour le tir à l'arc, alors que l'utilisation de ces articles est obligatoire en vertu des règlements officiels des fédérations internationales. C'est pourquoi l'INDER a dû les importer d'un pays tiers, à un coût supplémentaire de 20 à 30 % de leur prix réel;
- Des démarches ont été entamées par l'intermédiaire d'une entreprise espagnole pour l'achat d'un catamaran Hobie Cat 16, dont le prix aurait été de 30 % supérieur s'il avait été acheté. Les démarches n'ont pu aboutir, ce qui a gêné la préparation des athlètes de cette discipline;
- En juin 2016, le laboratoire antidopage de Cuba a signalé que le Bureau du contrôle des avoirs étrangers retenait l'envoi vers l'île d'échantillons biologiques provenant d'un groupe d'athlètes du Pérou. Les échantillons, en transit aux États-Unis, avaient été expédiés par l'Institut péruvien du sport pour analyse par ce laboratoire cubain, en faisant appel aux services de l'entreprise allemande DHL. En raison de la politique du blocus, le laboratoire, qui fait figure de référence en Amérique latine dans la lutte contre le dopage des sportifs, n'a pu tirer le profit économique qu'aurait pu lui procurer l'analyse des échantillons péruviens.

La Révolution cubaine a continué d'accorder un rang de priorité à la diffusion et à la promotion de la culture, considérée comme un élément indispensable d'éducation et de développement des citoyens cubains. Cependant, le blocus continue de faire obstacle au rayonnement et au développement du patrimoine culturel du pays. Sur la seule période considérée, les pertes occasionnées sont évaluées à 29 483 800 dollars.

Si le blocus n'existait pas, le marché américain pourrait être la source principale d'approvisionnement en nombre de matières premières, d'équipements, d'outils et de matériaux utilisés par les artistes, artisans et designers du pays. Ces produits doivent être importés par les institutions cubaines depuis un pays tiers, ce qui entraîne un surcoût pouvant atteindre 40 %.

On trouvera ci-après quelques exemples des effets négatifs du blocus sur le développement de la culture cubaine :

- Pour l'année scolaire en cours (septembre 2015-juin 2016), 414 élèves de niveau élémentaire sont inscrits dans la spécialité des instruments à corde, comme la contrebasse, le violon, le violoncelle et la viole. Le système culturel à Cuba garantit que chacun de ces élèves dispose d'un instrument pour étudier. Le violon Palatino VN350 Campus Violin Outfit-1/2 coûte 79 dollars aux États-Unis, mais les autorités cubaines doivent se procurer un instrument semblable auprès d'un pays tiers au prix de 251 dollars. S'il pouvait l'acheter aux États-Unis, Cuba épargnerait quelque 56 300 dollars par an;
- Sur la période considérée, le Ministère de la culture s'est consacré à la restauration, entre autres œuvres, du Grand Théâtre de La Havane Alicia Alonso. Le prix d'achat dans des pays tiers du matériel nécessaire aux travaux s'est élevé à 672 300 dollars. S'il avait eu accès au marché américain, le pays aurait pu bénéficier d'une réduction des prix allant jusqu'à 15 % et ainsi économiser environ 100 800 dollars.

### 2.3. Droit au développement

« Le nouveau Programme reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement)... »<sup>3</sup>

Les effets négatifs du blocus entravent l'exercice du droit au développement à Cuba. Certains secteurs comme la biotechnologie, le tourisme, le transport, l'industrie minière, les énergies renouvelables, les télécommunications, entre autres, ont enregistré des pertes considérables du fait de cette politique injuste. On trouvera ci-après quelques exemples des répercussions du blocus sur ces secteurs.

Le secteur de la biotechnologie à Cuba a pour objectif de mettre au point des produits, des médicaments, du matériel et des services de haute technologie innovants, en vue d'améliorer la santé du peuple cubain, de produire des biens et services exportables et de développer des technologies de pointe pour la production d'aliments. L'industrie biopharmaceutique à Cuba n'est cependant pas épargnée par les conséquences du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis.

Plusieurs délégations d'entrepreneurs américains intéressés par les produits de biotechnologie cubains ont été reçues et quelques opérations d'intérêt et contrats ont été conclus avec certains d'entre eux, mais le blocus restreint toujours les échanges entre les deux pays. Le peuple américain est par conséquent privé des avantages qu'il pourrait tirer des produits biotechnologiques et pharmaceutiques mis au point à Cuba.

Pour ce secteur important, le préjudice économique de cette politique s'élève au total à 171 665 136,96 dollars pour la période considérée dans le présent document. On trouvera ci-après quelques exemples concrets des préjudices subis :

- Le Centre de produits naturels, qui fait partie du Centre national de recherche scientifique (CNIC en espagnol), n'a pas pu acheter les pièces de rechange nécessaires pour deux chromatographes de la marque américaine Agilent. Ces derniers sont essentiels au contrôle de la qualité des produits qui font l'objet de recherches et sont mis au point dans le département de chimie pharmaceutique du Centre. Faute de pouvoir utiliser ces deux chromatographes, il a fallu surexploiter le reste du matériel du laboratoire, ce qui a entraîné des pertes de 600 000 dollars;
- L'entreprise Laboratorios AICA a enregistré des pertes dans la production de carpules, des ampoules injectables sans fond utilisées comme cartouches d'anesthésiant en odontologie ou pour doser l'insuline. La machine qui fabrique ces produits provient de l'entreprise américaine Bosch Pharmaceuticals, et les laboratoires d'AICA peinent à obtenir les pièces de rechange et l'assistance technique nécessaires pour réparer la machine. Cela s'est traduit par un préjudice de 1 759 200 dollars.

Les mesures exécutives approuvées à ce jour par le Gouvernement américain n'ont pas eu de retombées significatives dans le secteur de l'agro-industrie sucrière, qui a subi un préjudice évalué à 3 305 600 dollars pour la période considérée.

---

<sup>3</sup> Ibid., par. 35.

Le blocus a entraîné des préjudices supplémentaires pour le groupe d'entreprises AZCUBA. Le financement des importations est devenu plus cher en raison de l'augmentation des taux d'intérêt liée au risque-pays. L'augmentation a été de 0,5 % l'an dernier, ce qui représente un préjudice de 690 400 dollars. Le pays n'ayant pas accès aux sources de financement externes qui ont des liens avec des institutions américaines, il est obligé de trouver d'autres sources de financement. Ces entités financières exigent des taux d'intérêt plus élevés en raison du risque qu'elles courent de subir des représailles pour leurs relations avec Cuba, en application des lois extraterritoriales du blocus.

Dans le secteur des communications et de l'informatique, dont les télécommunications, le préjudice enregistré pendant la période considérée se chiffre à 59 208 700 dollars.

Le processus de normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis a permis d'établir des interconnexions directes pour la prestation de services de télécommunications entre les opérateurs des deux pays. Cependant, le blocus imposé par les États-Unis continue de nuire considérablement au secteur des communications et de l'informatique de l'île.

L'entreprise de télécommunications ETECSA est directement touchée par les mesures de blocus, aussi bien en matière de libre accès aux contenus du réseau des réseaux depuis Cuba que concernant l'exercice des libertés exprimées et acceptées par les auteurs qui publient des logiciels sous licence publique générale. Concrètement, cela signifie que l'accès aux services ou le téléchargement d'informations est refusé dès qu'il est détecté que la liaison est assurée depuis une adresse de protocole Internet appartenant au domaine cubain .cu.

Parmi les principaux sites nécessaires au développement de ce secteur auxquels l'accès est interdit depuis Cuba figurent notamment <http://code.google.com>, <http://www.ti.com>, <http://www.vmware.com>, <http://www.oracle.com>, et <http://www.globalspec.com/>.

Le secteur du tourisme a aussi gravement souffert du blocus. Sur la période comprise entre avril 2015 et mars 2016, le préjudice subi s'est monté à 2 058 250 000 dollars.

En 2015, selon les chiffres de l'Organisation du tourisme des Caraïbes (OTC), la région des Caraïbes a accueilli 28,7 millions de touristes, en augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Dans le rapport qu'elle a établi pour l'année 2015, l'OTC indique que les visiteurs ont dépensé près de 30 000 millions de dollars. Les États-Unis restent le principal pays d'origine des touristes, un total de 14,3 millions d'Américains ayant visité la région. D'après le rapport, cela représente une hausse de 6,3 % par rapport à l'année précédente et près de la moitié du total des arrivées.

On estime qu'au moins 15 % des Américains qui se rendent aux Caraïbes seraient allés à Cuba si les voyages touristiques dans le pays n'étaient pas interdits. Environ 2,1 millions de touristes américains auraient donc pu voyager à Cuba en 2015; dans l'hypothèse où le niveau moyen de dépenses par séjour dans les Caraïbes, estimé à 900 dollars, se serait maintenu, l'industrie touristique cubaine aurait pu engranger 1 890 millions de dollars.

En matière de promotion touristique, Cuba ne peut avoir recours aux entreprises publicitaires américaines, ni aux canaux de promotion dans ce pays. En

revanche, pendant la période considérée, le pays a été la cible de campagnes en provenance des États-Unis visant à discréditer son industrie touristique.

Sur la période considérée, le secteur de la construction a subi un préjudice de 30 868 200 dollars en raison du blocus. La raison principale de ces pertes a trait à l'impossibilité d'avoir accès à des technologies de construction plus efficaces, plus légères et exigeant moins de matériaux de base et de composantes énergétiques, lesquelles sont disponibles sur le marché américain ou sont produites par des filiales d'entreprises basées dans ce pays. Par conséquent, les entreprises cubaines ont dû importer les produits nécessaires depuis des marchés plus lointains, et l'allongement du temps de traversée a entraîné des coûts supplémentaires en termes de fret et d'assurance, ainsi que de transbordement des marchandises.

Les dommages causés au programme de construction du pays liés à l'évolution technologique sont estimés à 29 437 000 dollars, tandis que les dépenses de fret et d'assurance se sont élevées à 855 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 599 500 dollars par rapport aux frais engagés sur la même période l'année précédente.

Pour l'Institut cubain de radio et télévision (ICRT), le blocus contre Cuba se traduit essentiellement par l'impossibilité d'accéder à la technologie de pointe disponible sur le marché américain. Les principaux distributeurs d'équipement pour la radio et la télévision des marques internationales Sony, Panasonic, JVC, Thomson, Harris et Ikegami ne répondent pas aux demandes qui leur sont adressées en raison du blocus.

Pour pouvoir se procurer ces équipements, l'ICRT doit passer par des intermédiaires ou des pays tiers, ce qui augmente leur prix de 25 à 40 %. De plus, même lorsqu'il parvient à acheter un produit, il est généralement impossible d'obtenir les services après-vente en raison du blocus, ce qui fait perdre le bénéfice des garanties attachées à l'achat d'équipements coûteux.

L'industrie chimique a vu son développement ralenti par le blocus imposé contre Cuba. L'entreprise cubaine QUIMIMPEX Import-Export, qui se consacre à l'importation de produits pour ce secteur, a fait des demandes d'achat de matières premières et de pièces de rechange à 16 fournisseurs américains. En particulier, elle a demandé à l'entreprise FC-TEC des valves pour cylindres de chlore qui sont utilisées dans le traitement de l'eau potable, composants que l'entreprise a refusé de fournir.

Le secteur de la science, de la technologie et de l'environnement a également souffert du blocus imposé par les États-Unis. On trouvera ci-après une description de quelques-unes des répercussions les plus importantes :

- Le Centre de recherche sur les écosystèmes côtiers et le Centre de recherche bioalimentaire font face à des ruptures de stock dans les équipements de leurs laboratoires. Les équipements en question servent à surveiller la dynamique côtière, la qualité de l'eau de mer dans ces zones, la qualité de l'eau potable et des eaux d'égout, ainsi qu'à réaliser des analyses des aliments et des matières premières en lien avec des projets scientifiques. Or, à ce jour, aucune solution n'a été trouvée à ce problème car ces équipements n'ont pu être achetés sur le marché américain. Il n'a pas été possible non plus de se procurer les substances réactives et milieux de culture produits uniquement aux États-Unis et quelque 1 570 échantillons n'ont dès lors pu être analysés en 2016;

- Le Centre de recherche sur les écosystèmes côtiers, le Centre de recherche bioalimentaire et le Centre d'information et de gestion technologique n'ont pas accès aux bases de données américaines pour la gestion des connaissances sur les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles (eau, biodiversité, plages), la nutrition animale et la météorologie.

Les dommages subis par les secteurs énergétique et minier en raison du blocus sont estimés à 106 352 561 dollars pour la période considérée. Ce montant représente une hausse de 61 266 017 dollars par rapport au préjudice comptabilisé pour la période antérieure.

Les effets du blocus se manifestent entre autres par l'imposition d'amendes à des entreprises de pays tiers qui ont des relations avec Cuba, ce qui témoigne encore une fois du caractère extraterritorial de cette politique, par l'interdiction d'accès aux technologies de pointe, aux hydrocarbures et à leurs dérivés produits aux États-Unis, par l'impossibilité d'exporter du nickel cubain ou des produits en contenant vers le marché américain, par l'augmentation des coûts du transport maritime, par les effets négatifs des variations des taux de change en raison de l'impossibilité d'utiliser le dollar, et par le paiement de primes d'assurance sur le chargement et le transport.

- Par exemple, l'Empresa Importadora de Abastecimiento para el Petróleo (ABAPET), qui relève de l'organisation supérieure de direction d'entreprise CUPET, a importé à Cuba des fournitures d'une valeur de 122 millions de dollars, qui ont pour la plupart été achetées en Chine. Ces produits sont disponibles sur le marché américain à un prix d'importation inférieur de 15 %. Si cette entreprise avait pu les acheter dans ce pays, elle aurait pu économiser quelque 18,3 millions de dollars.
- L'entreprise cubaine Energoimport a pris contact avec cinq fournisseurs aux États-Unis pour se procurer des connecteurs électriques, entre autres accessoires et outils, pour le système électro-énergétique de Cuba. Parmi les entreprises américaines contactées figuraient Hubbell Burndy et Hubbell Power Systems. Toutes deux ont refusé de fournir les composants demandés en arguant du blocus en vigueur contre l'île.

Les préjudices dans le secteur du transport se sont élevés à 232 111 000 dollars pour la période considérée. Le blocus économique, commercial et financier contre Cuba a nui aux recettes et aux activités normales de plusieurs entités du secteur. L'aéronautique civile, qui a subi 67,5 % du total des préjudices, reste le secteur du transport le plus touché par cette politique.

Les dommages économiques causés à l'aviation cubaine par le blocus sont estimés à 156 648 000 dollars, et sont liés aux recettes non perçues, aux pertes dues au repositionnement géographique du commerce et aux préjudices subis en termes de production et de services.

En outre, l'impossibilité d'accéder au marché américain durant la période considérée a imposé des coûts supplémentaires au secteur du transport d'un montant de 28 107 000 dollars, en raison notamment de l'augmentation des prix, y compris du fret et de l'assurance, et de l'immobilisation des stocks.

Par exemple, l'entreprise Aviaimport SA n'a pas pu utiliser le dollar des États-Unis comme devise de règlement de ses opérations en raison des interdictions

imposées par le blocus. Les recettes perçues pendant la période considérée ont été diminuées de 575 900 dollars en raison du change des monnaies.

### III. Incidences sur le secteur extérieur de l'économie cubaine

#### 3.1. Commerce extérieur et investissements étrangers

Les répercussions du blocus économique, commercial et financier des États-Unis sur le commerce extérieur cubain d'avril 2015 à avril 2016 sont évaluées à 4 106 878 558 dollars, ce qui représente une hausse de 255 962 129 dollars par rapport au montant calculé pour la période précédente.

Le montant des revenus d'exportation de biens et de services cubains vers les États-Unis ou des pays tiers qui n'ont pas été perçus en raison du blocus illustre que ce secteur est celui qui a enregistré les plus fortes pertes : pour la seule période à l'examen, Cuba a subi un manque à gagner de l'ordre de 3 149 284 420 dollars.

On trouvera ci-après des exemples de la façon dont le blocus affecte le secteur extérieur de l'économie cubaine :

- Cuba peut offrir chaque année plus de 200 programmes médicaux d'une qualité reconnue au niveau international à près de 15 000 citoyens étrangers dans 47 établissements de santé. Cependant, le blocus empêche les citoyens des États-Unis et parfois même ceux d'autres pays d'accéder à ces programmes, ce qui limite leurs droits.

À cet égard, le coût du blocus, qui empêche Cuba d'offrir des meilleurs soins médicaux aux patients et des services universitaires aux citoyens des États-Unis et de pays tiers, est estimé à 31,3 millions de dollars;

- Le Centre de génie génétique et de biotechnologie a élaboré un produit nommé Heberprot-P, qui est un médicament novateur et unique permettant de traiter l'ulcère du pied diabétique. Ce traitement a déjà profité à plus de 230 000 patients du monde entier et il s'est vu attribuer 21 autorisations sanitaires et plus de 30 brevets.

D'après les statistiques disponibles, la prévalence du diabète aux États-Unis est de 9,3 %<sup>4</sup>, ce qui représente 29,2 millions de personnes. Selon des sources américaines, 3,5 %<sup>5</sup> de celles-ci souffrent d'ulcères du pied diabétique, soit 1 million de personnes touchées chaque année, dont 204 296 pourraient développer une forme complexe de la pathologie.

Si elle pouvait exporter le Heberprot-P pour soigner 5 % des Américains qui développent une forme complexe d'ulcère du pied diabétique chaque année, l'industrie biotechnologique cubaine encaisserait plus de 122 millions de dollars par an. Cela contribuerait à réduire autant que possible le nombre élevé d'amputations réalisées chaque année aux États-Unis sur des patients diabétiques, qui est de 70 000<sup>6</sup>;

<sup>4</sup> *US National Diabetes Report*, 2014.

<sup>5</sup> Consultable à l'adresse : <http://www.prnewswire.co.uk/news-releases/advances-in-wound-care-offer-hope-to-millions-of-americans-156809545.html>.

<sup>6</sup> *US National Diabetes Report*, 2014.

- Par ailleurs, le Centre de génie génétique et de biotechnologie a lancé sur le marché la molécule immunogène GAVAC, qui constitue un nouveau moyen de contrôler les tiques car elle cible diverses espèces du genre *Rhipicephalus*.

Une étude a été réalisée dans l'État de Tamaulipas (Mexique), frontalier du territoire des États-Unis, dans lequel ces acarus sont endémiques. Elle a démontré que le GAVAC était efficace à 99,0 %. En 2012, le vaccin a été évalué par le laboratoire américain Knippling-Bushland de recherche sur les insectes et le bétail de l'ARS, le Service de recherche en agriculture du Département de l'agriculture, qui a conclu que le vaccin était efficace à 99,9 % pour le contrôle des tiques.

Les États-Unis importent environ 1 million de têtes de bétail chaque année de ce territoire mexicain. Ce bétail est soumis à de nombreuses procédures de contrôle et à des mises en quarantaine afin que leurs tiques n'infestent pas les bovins du territoire américain. Les produits chimiques employés au cours de ces procédures peuvent affecter les animaux et contaminer leur viande comme leur lait.

En utilisant le GAVAC, un vaccin totalement écologique, on pourrait réduire les risques de contamination des deux côtés de la frontière, ainsi que la prévalence des maladies transmises par les tiques. Sans le blocus, Cuba pourrait fournir ce produit aux États-Unis ainsi qu'aux territoires producteurs de bétail du Tejas et de Basse-Californie, ce qui lui rapporterait 2 250 000 dollars et profiterait à un secteur où les dommages causés par les tiques se chiffrent à près de 100 millions de dollars par an.

- Les Laboratoires Dalmer SA, entité de commercialisation du Centre national de recherche scientifique, ont évalué à 5 384 337,89 dollars les revenus que pourrait tirer le Centre de l'exportation de ses différents produits du Centre vers les États-Unis, comme le Policosanol (PPG), dont l'efficacité contre le cholestérol et en traitement préventif de l'apparition de pathologies vasculaires a été prouvée. La moitié de la population des États-Unis a un taux de cholestérol élevé et, constat alarmant, 30 % des enfants<sup>7</sup> sont concernés. Le blocus empêche les patients américains touchés de bénéficier du PPG produit par Cuba.
- Le Centre d'histothérapie placentaire a lui aussi identifié l'impossibilité pour les citoyens américains d'accéder aux produits cubains comme la Melagenina Plus<sup>8</sup>, la Coriodermina et la lotion activant la croissance capillaire, qui permettent de traiter le vitiligo, le psoriasis et l'alopécie. Aux États-Unis, la prévalence des deux premières maladies est de 1,0 %<sup>9</sup> et 3,15 %<sup>10</sup>,

<sup>7</sup> À consulter : Programme national de prévention des maladies cardiaques et des accidents vasculaires cérébraux des CDC (Centers for Disease Control and Prevention) (<http://www.cdc.gov/dhdsp/programs/spha/index.htm>), WISEWOMAN, (<http://www.cdc.gov/wisewoman/index.htm>), Association américaine du cœur, ([www.heart.org/](http://www.heart.org/)), Institut national du cœur, des poumons et du sang, (<http://www.nhlbi.nih.gov/>), Troisième rapport du Groupe d'experts sur la détection, l'évaluation et le traitement du taux élevé de cholestérol sanguin élevé chez les adultes (<http://www.nhlbi.nih.gov/files/docs/guidelines/atp3xsum.pdf>), Système de surveillance des facteurs de risque liés au comportement (BRFSS), Questionnaire de 2013 ([http://www.cdc.gov/brfss/questionnaires/pdf-ques/2013\\_brfss\\_spanish.pdf](http://www.cdc.gov/brfss/questionnaires/pdf-ques/2013_brfss_spanish.pdf)), Million Hearts® (<http://millionhearts.hhs.gov/index.html>).

<sup>8</sup> Ce médicament est protégé par un brevet aux États-Unis.

<sup>9</sup> Lerner AB, Nordlund JJ., « Vitiligo, What is it? Is it important? », *Journal of the American Medical Association*, vol. 239 (1978), pp. 1183 à 1187.



respectivement, et l'alopecie est à l'origine de 2,4 millions de visites chez le médecin chaque année. Compte tenu de ce qui précède, Cuba pourrait tirer 672 000 dollars de l'exportation de ces médicaments aux États-Unis par le secteur biotechnologique.

- La société LABIOFAM SA produit le Vidatox 30CH, un traitement naturel à l'effet anti-inflammatoire, analgésique et antitumoral démontré chez les patients atteints du cancer. À cause du blocus, elle ne peut pas commercialiser ce produit sur le marché américain. Le manque à gagner correspondant est estimé à 89,1 millions de dollars. En outre, le blocus empêche les patients américains atteints du cancer de jouir des bienfaits de ce traitement alternatif.
- Le Groupe agroforestier (GAF) n'a pas pu exporter aux États-Unis le miel produit à Cuba. Pour la période à l'examen, le blocus a coûté 32 182 150 dollars à ce groupe, les produits ayant dû être vendus sur le marché européen, ce qui représente une baisse de 72 % des recettes.
- En raison du blocus, Cuba n'a pas pu exporter 2 407 tonnes de pulpe de mangue aseptique vers les États-Unis, ce qui représente un manque à gagner de 1 468 270 dollars. Principal importateur de pulpes de fruits du monde, les États-Unis les achètent sur le marché international à un prix moyen de 610 dollars la tonne.
- En 2015, les États-Unis ont été le deuxième pays importateur de charbon de bois du monde, produit s'est échangé à 394 dollars la tonne sur le marché mondial cette année-là. En outre, au cours des dernières années, Cuba a produit en plus grande quantité un charbon de bois de meilleure qualité, à base d'acacia (*Dichrostachys cinerea*), qui est l'un des plus demandés au niveau international.

Si Cuba avait pu exporter 100 tonnes de charbon de bois aux États-Unis au prix moyen du marché, cela aurait rapporté 39 400 dollars au Ministère de l'agriculture au cours de la période à l'examen.

- Privé d'accès au marché américain, le Groupe d'entreprises de tabac de Cuba (TABACUBA) a enregistré un manque à gagner de 119,5 millions de dollars. En 2015, le Groupe a commercialisé 380 millions d'unités de tabac de qualité Premium. Pour cette gamme, le marché nord-américain est estimé à 250 millions d'unités, ce qui correspond à 65 % de l'ensemble du marché mondial. Dans les pays auxquels elle a accès, Cuba détient une part de marché supérieure à 70 % en quantité et à 80 % en valeur.

Compte tenu de ce qui précède, s'il avait accès au marché américain, le tabac Premium cubain y occuperait sans doute une place privilégiée. Bien sûr, cette part de marché serait obtenue progressivement, mais on estime le total des ventes à 50 millions d'unités pour la première année d'exportation. En 2015, le prix moyen à l'exportation a été de 2,39 dollars l'unité.

- Le Groupe Agricola estime qu'il pourrait exporter vers les États-Unis environ 95,36 tonnes d'ananas de haute qualité, vendu 577 dollars la tonne sur le marché américain, ce qui lui rapporterait 55 022 dollars.

<sup>10</sup> Chandran, Vinod; Raychaudhuria, Siba P., « Geoepidemiology and environmental factors of psoriasis and psoriatic arthritis », *Journal of Autoimmunity*, vol. 34 (2010), pp. J314 à J321.



- Sans le blocus, Cuba pourrait vendre chaque année aux États-Unis pas moins de 2,5 millions de caisses de rhum Havana Club, marque reconnue dans le monde entier. Sur le marché international, une caisse de rhum de première qualité se vend environ 41 dollars, donc la vente du rhum Havana Club sur le marché américain pourrait lui rapporter 105 millions de dollars.
- D'autre part, l'entreprise TECNOAZUCAR du groupe d'entreprises AZCUBA, une des entreprises cubaines exportatrices d'autres marques de rhum cubain, ne peut pas non plus vendre aux États-Unis. Il n'est pas exagéré d'envisager que Cuba pourrait placer sur ce marché environ 30 000 caisses de 12 bouteilles, à 25 dollars la caisse, ce qui représente 750 000 dollars de manque à gagner.
- L'entreprise productrice de nickel Comandante Ernesto Che Guevara a évalué à 15,9 millions de dollars les préjudices occasionnés par le blocus, principalement en raison de l'impossibilité d'exporter le nickel cubain vers les États-Unis.

Pendant la période à l'examen, le prix moyen du nickel sur le marché international a été de 10 468,34 dollars la tonne, contre 10 991,76 dollars la tonne sur le marché américain, ce qui se traduit par un manque à gagner de 8,8 millions de dollars pour Cuba.

D'autre part, pendant la même période, Cuba n'a pas pu écouler 635 tonnes de sulfure de nickel et de cobalt parce que les entreprises étrangères ont refusé d'acheter ses produits, de peur de subir des sanctions de la part des États-Unis. En conséquence, elle a enregistré un manque à gagner de 7,1 millions de dollars.

- La société d'économie mixte Moa Nickel SA a évalué à 3 610 700 dollars le préjudice qu'elle a subi pour la période considérée en raison de l'interdiction de vendre aux États-Unis des produits fabriqués dans des pays tiers à base de nickel et de cobalt cubains.
- Pendant la période à l'examen, 122 prestigieux groupes musicaux cubains ont donné des représentations sur diverses scènes américaines sans contrat commercial, en raison du blocus. Si ces concerts avaient été rémunérés dans le cadre d'un contrat, cela aurait rapporté environ 1 690 000 dollars à Cuba.
- Bien que les accords conclus entre les Gouvernements cubain et américain aient favorisé une augmentation des visites de citoyens américains à Cuba, une interdiction législative empêchant ceux-ci d'y faire du tourisme a été maintenue pendant la période considérée, ce qui constitue une violation évidente de leurs droits. Les experts estiment que 15 % des 14,3 millions d'Américains qui ont séjourné aux Caraïbes en 2015 auraient pu se rendre à Cuba. Par conséquent, rien qu'en taxe aéroportuaire non perçue, le secteur cubain de l'aviation civile a connu un manque à gagner de 52,5 millions de dollars.

### 3.2. Secteur financier

Près de deux ans après que les Gouvernements de Cuba et des États-Unis ont décidé de rétablir leurs relations diplomatiques et d'enclencher la régularisation de leurs relations, l'application du blocus au système bancaire national n'a pas sensiblement évolué. La chasse aux actifs monétaires cubains à l'extérieur se

poursuit et des obstacles sont toujours imposés aux banques cubaines pour les empêcher d'effectuer normalement leurs transactions internationales.

Tel que mentionné précédemment, le Gouvernement américain a modifié quelques règles du blocus durant la période considérée, notamment par les mesures de mars 2016 concernant le secteur financier, qui permettent aux institutions bancaires et aux citoyens cubains d'utiliser le dollar des États-Unis pour effectuer des transactions avec les banques de pays tiers. Si elle était véritablement appliquée, cette mesure rectifierait l'un des aspects les plus importants du blocus, mais ses effets demeurent limités tant que le blocus est maintenu.

Au moment où le présent rapport a été établi, aucune institution bancaire cubaine n'avait pu effectuer de transaction financière en dollars des États-Unis. L'incertitude persiste, notamment pour les banques des pays tiers, qui demeurent soumises aux sanctions appliquées par les autorités financières des États-Unis au motif qu'elles enfreignent les règles de Washington sur les relations avec Cuba.

À titre d'exemple, on trouvera ci-après une liste de quelques-unes de 61 mesures imposées aux banques étrangères qui ont eu des relations avec Cuba entre avril 2015 et avril 2016

- Fermeture de comptes bancaires par deux banques d'Europe;
- Annulation de clés RMA<sup>11</sup> de la messagerie SWIFT<sup>12</sup> par 11 entités (6 d'Europe, 2 d'Amérique latine et 3 d'Asie);
- Rétention de fonds par cinq banques (4 d'Europe et 1 d'Amérique du Nord);
- Refus d'assurer des services bancaires par 12 entités (3 d'Europe, 8 d'Amérique latine et 1 d'Asie);
- Refus d'émettre ou de notifier des lettres de crédit par 11 institutions (3 d'Europe, 7 d'Asie et 1 d'Amérique latine);
- Retards excessifs dus à l'obligation de demander l'autorisation du Bureau du contrôle des avoirs étrangers pour émettre des documents par deux banques d'Europe;
- Annulation d'opérations bancaires par 21 entités (12 d'Europe, 5 d'Amérique latine, 1 d'Asie, 1 d'Amérique du Nord, 1 d'Afrique et 1 d'Océanie);
- Révocation d'accords de correspondance avec une banque d'Europe.

Voici quelques exemples de l'application cette politique au secteur financier :

- Une banque américaine a retenu un transfert ordonné par un organisme de l'administration centrale de l'État cubain vers une ambassade de Cuba en Asie. La perte s'est élevée à 25 880,14 dollars;
- Une banque correspondante en Europe a envoyé un message SWIFT à une institution bancaire cubaine pour l'informer que celle-ci ne recevrait pas les

<sup>11</sup> Relationship Management Application (RMA) : autorisations échangées avec les banques correspondantes et qui permettent de filtrer et de limiter les messages reçus et le type de message envoyé.

<sup>12</sup> Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) est une organisation responsable d'un réseau international de communications financières entre banques et autres institutions financières.

fonds nécessaires pour honorer un ordre de virement destiné à un étudiant, au motif que sa banque correspondante avait refusé d'envoyer les fonds en raison des sanctions imposées dans le cadre du blocus contre Cuba.

- En décembre 2015, la société d'économie mixte Moa Nickel SA a passé un contrat avec le fournisseur danois Haldor Topsoe pour l'achat de catalyseurs destinés au projet de nouvelle usine d'acide. Dans ce contrat, il était prévu que 65 % du montant dû serait réglé par lettre de crédit, la banque émettrice étant l'établissement cubain Banco Financiero Internacional, la banque notificatrice, la banque Skandinaviska Enskilda et la banque négociatrice, la banque Nordea du Danemark.

Cependant, le 4 février 2016, l'établissement Banco Financiero Internacional été avisé que, du fait qu'il était une institution bancaire cubaine, l'opération demandée par la banque Nordea avait été refusée. Cette opération, qui a coûté 1 100 dollars, a fini par être annulée;

- En novembre 2015, les comptes bancaires de la Campagne de solidarité avec Cuba (CSC) implantée au Royaume-Uni ont été fermés par la banque Co-op. En mars 2016, il a été confirmé que ces comptes avaient été fermés en raison des risques découlant des sanctions appliquées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, après que cette banque a été achetée par des fonds spéculatifs américains.

La CSC a écrit à plusieurs reprises à la banque pour avoir une explication. Celle-ci lui a répondu que son évaluation des risques liés à Cuba avait changé : actuellement, elle classe Cuba parmi les pays « à haut risque »;

- La société Biocon Limited, implantée en Inde, fait affaire avec CIMAB SA<sup>13</sup> depuis 2004 et effectue de multiples paiements pour des produits et des services cubains. Cependant, depuis 2014, elle a des difficultés à verser les sommes qu'elle doit parce que les banques correspondantes n'acceptent pas les transactions ordonnées par les banques indiennes Canara et Yes au motif que Cuba figure sur une liste de pays sanctionnés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers. Ce problème n'a pas encore été résolu et concerne diverses factures en souffrance d'un montant total supérieur à 1 million de dollars pour l'exportation de produits cubains vers l'Inde et les royalties correspondantes;
- La société Inno Biologics Sdn Bhd, implantée en Malaisie, est dans une situation similaire et doit 150 000 dollars au Centre d'immunologie moléculaire pour des factures en souffrance. Elle affirme avoir essayé de faire le virement par la banque CIMB Berhad de Malaisie, où ses comptes sont domiciliés, et par d'autres banques, mais sans succès, à cause du blocus;
- Le Centre de génie génétique et de biotechnologie a rencontré des difficultés pour payer les démarches et les frais de maintien de brevets cubains en Australie et en Nouvelle-Zélande. En effet, les banques australiennes ont affirmé n'avoir pas reçu de paiement de Cuba. Devant la possibilité de perdre les brevets sur ces territoires, le Centre a cherché d'autres moyens de payer, notamment par l'intermédiaire d'un cabinet européen, qui lui a fourni ce

<sup>13</sup> CIMAB SA est le représentant exclusif du Centre d'immunologie moléculaire; il représente également les Laboratoires AICA et l'usine d'agents cytostatiques du Centre de recherche et de développement pour les médicaments (CIDEM).

service moyennant des frais supérieurs de 5 % à 10 % aux honoraires originaux;

- Un problème similaire s'est produit avec l'agence CPA du Royaume-Uni, utilisée pour payer le brevet du vaccin cubain contre l'*Hæmophilus influenzae* de type b (Hib) aux États-Unis. Pour la période considérée, ces difficultés ont entraîné des dépenses supplémentaires de 2 705,41 dollars par rapport au coût d'un paiement direct;
- Le Centre de génie génétique et de biotechnologie a aussi été dans l'impossibilité d'exporter en Thaïlande 60 000 doses du vaccin HeberBiovac HB contre l'hépatite B, commandées par l'entreprise pharmaceutique thaïlandaise Pharmaland Co.Ltd. Bien qu'elle l'ait fait sans problème pendant de nombreuses années, Pharmaland n'a pas pu obtenir cette fois-ci de la banque Kasikorn la lettre de crédit nécessaire pour effectuer le paiement, cet établissement ayant reçu pour instruction de ne pas effectuer de transaction avec Cuba en raison des sanctions imposées par les États-Unis. La perte de ce contrat se traduit par un manque à gagner de 81 000 dollars pour le Centre;
- La société Tabagest SA du Groupe TABACUBA a été touchée par les fluctuations de change par rapport au dollar des États-Unis, monnaie acceptée dans de nombreux pays qu'elle n'a pas pu utiliser, ce qui l'a contraint d'engager des dépenses supplémentaires et a entraîné un manque à gagner. À la fin de l'année 2015, l'entreprise avait payé au total 723 746 dollars de frais pour faire transiter les revenus tirés de la vente du tabac au moindre coût possible sans utiliser les banques nord-américaines ou toute autre institution bancaire ayant des intérêts aux États-Unis.

On trouvera d'autres exemples de ce type à la rubrique 1.4 ainsi qu'au chapitre IV du présent document.

#### **IV. Le blocus constitue une violation du droit international : application extraterritoriale**

##### **4.1. Préjudices causés à des entités cubaines**

Les navires accostant à Cuba ont l'interdiction d'entrer dans les ports américains pendant une période de six mois, ce qui nuit au transport maritime de marchandises en direction de Cuba. Les frais de transport sont ainsi plus élevés et les navires disponibles ne remplissent pas les conditions techniques requises pour accéder aux ports cubains, ce qui a pour effet d'augmenter les risques et le coût des primes d'assurance.

D'après Drewry Ltd, entreprise reconnue de conseil maritime, la majorité des navires transportant des conteneurs en provenance ou à destination de Cuba transbordent les marchandises dans les grands ports des Caraïbes. À titre de comparaison et afin d'estimer les coûts qui pèsent sur Cuba, Drewry a évalué le prix des importations en direction des ports de la côte est des États-Unis. Il est ressorti que les importateurs cubains payaient un supplément pour le fret d'environ 400 dollars voire, dans le cadre des échanges cubains avec l'Amérique du Sud, de 700 dollars par conteneur de 40 pieds.

Le terminal à conteneurs du port de Mariel, à l'ouest de la capitale cubaine, a reçu à lui seul, pendant la période considérée, environ 169 conteneurs de 40 pieds

en provenance du Brésil, tous exclusivement dédiés au projet de développement du port.

Suite au blocus, la totalité de leur contenu a dû être transbordée, principalement par MSC et Hamburg Süd, dans les grands ports d'autres pays d'Amérique centrale ou des Caraïbes, ce qui a coûté 421 797 dollars supplémentaires à Cuba.

Les exemples suivants prouvent eux aussi le caractère extraterritorial du blocus :

- Le 16 septembre 2015, l'entreprise danoise Scan Global Logistics A/S a refusé de transporter par voie maritime une cargaison du personnel diplomatique de l'ambassade de Cuba au Danemark, invoquant les restrictions que lui imposait le blocus dans le cadre du transport de marchandises en direction et en provenance de Cuba;
- En septembre 2015, la compagnie de fret aérien Worldwide Flight Services, qui empruntait la ligne aérienne Cubana de Aviación au Canada, a annoncé mettre fin à toute relation avec l'entreprise cubaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre après son rachat par des Américains. Les avocats des nouveaux propriétaires ont estimé que la poursuite des relations avec Cubana de Aviación constituerait une violation du blocus de Cuba. Cette décision a eu des conséquences majeures en raison des grandes quantités de cargaison que la compagnie permettait de transporter en direction de Cuba, notamment en provenance de Colombie, d'Équateur, d'Algérie, ou encore de collaborateurs cubains;
- Le 16 décembre 2015, la Banque royale du Canada a expliqué au bureau de Cubana de Aviación de Toronto que la fermeture, le 28 octobre 2015, de son compte bancaire en dollars était due aux sanctions des États-Unis contre Cuba. La banque a signalé que si la compagnie souhaitait continuer de bénéficier de ses services, il lui fallait demander un permis au Bureau du contrôle des avoirs étrangers;
- Le Centre de recherche et de développement de médicaments (CIDEM) a indiqué qu'il était impossible de mettre en marche la machine à blister<sup>14</sup> de l'usine de chlore-alcalis et que l'on n'avait pas pu définir les différents formats d'emballage que l'appareil pourrait produire car le fabricant, l'entreprise allemande Romaco Pharmatechnik GmbH, refusait de négocier directement avec Cuba en raison du blocus;
- La Société cubaine des aéroports et des services aéronautiques (ECASA) a installé dans les aéroports internationaux de Cuba plusieurs systèmes d'acheminement des bagages fabriqués par une entreprise multinationale européenne. Cette multinationale, à la recherche de coûts plus faibles et d'un meilleur rendement, a décidé de délocaliser sa filiale, alors située en Europe, en Asie. Incapable de trouver un autre fournisseur plus proche pour les systèmes concernés, et en raison de l'exclusivité technique du matériel que fournissait cette entreprise, la société cubaine n'a eu d'autre choix que de

<sup>14</sup> Machine utilisée pour la confection d'emballages de petits produits. En pharmacie, on trouve le plus souvent une version appelée « push through » (littéralement « pousser à travers »), dont les cavités se ferment grâce à une fine lame d'aluminium, principalement destinée à l'emballage de capsules, pilules ou comprimés.

payer les pièces 50% plus cher, ce qui revient à 45 000 dollars de dépenses supplémentaires;

- Afin de garantir la sécurité des vols, les membres des équipages et techniciens des appareils cubains sont tenus de suivre, deux fois par an, des formations sur simulateur de vol. Il existe des simulateurs ATR dans un pays de l'hémisphère occidental, mais les pilotes cubains n'ont pas l'autorisation de s'y rendre car l'entreprise qui possède les simulateurs est une filiale d'une compagnie américaine. Le personnel est donc contraint de se rendre dans des pays européens plus éloignés, ce qui entraîne naturellement des coûts de transport et des dépenses liées au personnel supérieurs d'environ 200 000 dollars.

#### **4.2. Incidences négatives sur la coopération internationale**

Étant donné qu'il lui est impossible d'effectuer des transactions financières internationales en dollars des États-Unis, Cuba n'a d'autre choix que d'exiger, dans le cadre de la signature de conventions et de contrats de coopération internationale, que le paiement des services professionnels ou des biens qu'elle propose s'effectue en euros ou en dollars canadiens.

- En dépit des mesures adoptées par le Président des États-Unis, Cuba demeure dans l'impossibilité réelle d'effectuer des transactions en dollars des États-Unis. Cela a compliqué le recouvrement des paiements de services professionnels fournis à plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique. Ainsi, Cuba n'a pu encaisser les 94 898 dollars dus par l'Équateur pour les services qu'elle lui a rendus et 26 686 dollars, correspondant au paiement des services rendus par un groupe de professionnels de l'enseignement technique et professionnel, sont toujours retenus par une banque éthiopienne.
- Vingt-trois techniciens sportifs cubains ont mis un terme à leur collaboration avec le Guatemala faute de pouvoir être rémunérés pour leurs services par voie bancaire, les succursales bancaires du pays étant liées à des banques américaines qui les empêchent d'effectuer ces transactions.
- Douze techniciens ont quant à eux cessé de fournir une assistance technique sportive au Paraguay pour les mêmes raisons. La Fédération paraguayenne de cyclisme les payait par l'intermédiaire du système SWIFT de la Commerzbank AG de Francfort, qui a signalé qu'elle ne pouvait plus effectuer ces virements en raison des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis.

#### **4.3. Autres incidences extraterritoriales**

- Le 16 juillet 2015, la banque libanaise Fransabank s'est vue contrainte par les dispositions du blocus de supprimer un compte ouvert le 25 juin à Beyrouth par l'agence de presse Prensa Latina. Fransabank a expliqué à Prensa Latina que son département des réclamations et des plaintes avait reçu une notification du Bureau du contrôle des avoirs étrangers lui demandant de mettre un terme aux services qu'elle fournissait à l'agence dans la mesure où cette dernière avait été ajoutée à la liste de « nationaux à désignation spéciale » de Cuba.
- Le 12 septembre 2015, la chaîne de supermarchés ASDA située au Royaume-Uni et appartenant au groupe américain Walmart depuis juillet 1999, a reçu comme instructions d'enlever de la vente tous les produits cubains ou

dérivés de ces produits en raison du blocus, ce qui a eu des conséquences majeures pour l'entreprise Hunters & Frankau, distributeur exclusif de Habanos au Royaume-Uni, qui a vu cinq de ses produits, dont trois fabriqués à Cuba dans le cadre de la gamme de produits commercialisés par Habanos SA, et deux d'origine suisse (Villiger) contenant un pourcentage élevé de tabac cubain, être retirés de la vente. Ces produits étaient jusque-là vendus dans les supermarchés ASDA pour une valeur de plus de 650 000 livres sterling. Les produits concernés sont Villiger Export Pressed, H. Upmann Coronas Junior, Punch Petit Coronations et Montecristo Minis.

- En décembre 2015, la compagnie Honda Canada, invoquant le fait que son siège se trouvait aux États-Unis, a refusé de signer de nouveaux contrats et de renouveler les contrats déjà existants pour la vente de voitures au consulat de Cuba à Montréal.
- Le 12 février 2016, la banque allemande Commerzbank AG a signalé à l'ambassade de Cuba à Berlin qu'elle la notifierait de la fermeture de son compte bancaire, et ce dans un délai de huit semaines.
- Le 23 mars 2016, la banque hollandaise ABN AMRO a annoncé aux entreprises entretenant des relations avec Cuba qu'elle continuerait de refuser de traiter les paiements en dollars des États-Unis en lien avec le pays dans la mesure où les nouvelles réglementations des États-Unis n'étaient pas claires.
- Le 18 avril 2016, on a appris que la banque italienne Banco Popolare avait refusé de traiter trois virements ordonnancés par le tour-opérateur Cubamar, spécialisé dans la promotion du tourisme, des conventions, des foires et des expositions, sous prétexte que la banque bénéficiaire était l'entité cubaine Banco Financiero Internacional.
- La compagnie hollandaise TNT B.V., spécialisée dans la livraison de colis et de courrier, a annoncé aux ambassades de Cuba en Autriche et en Turquie la suspension définitive des services de messagerie internationale qu'elle leur fournissait jusque-là, expliquant que la compagnie avait été achetée par l'entreprise américaine FedEx Corporation.

## **V. Rejet international du blocus**

### **5.1. Opposition de la société américaine au blocus**

Nombreux sont les secteurs de la société américaine qui se sont toujours opposés à ce blocus absurde contre Cuba. Ce nombre ne cesse d'augmenter depuis quelques années, atteignant un record suite aux discours historiques prononcés par les Présidents cubain et américain le 17 décembre 2014.

On ne compte plus le nombre de voix qui s'élèvent pour demander aux États-Unis de changer d'attitude à l'égard de Cuba. La presse américaine s'est fait l'écho de ces demandes; des médias tels que le *New York Times* et *Bloomberg* ont rappelé l'appui constant manifesté par les deux partis et par la société américaine dans son ensemble en faveur de la levée du blocus contre Cuba, allant jusqu'à s'adresser au Congrès des États-Unis pour lui demander d'appuyer la nouvelle politique à l'égard de Cuba soutenue par la majorité des secteurs politiques et civils américains, y compris les secteurs d'origine cubaine.



Les enquêtes menées par des institutions américaines reconnues telles que la chaîne de télévision CBS News, AP-GfK, le Pew Research Center, la coalition Engage Cuba et le groupe de réflexion Atlantic Council confirment également l'ampleur du soutien de la société américaine en faveur de la suppression du blocus. D'après les résultats de ces études, environ 70% des Américains soutiennent la levée du blocus contre Cuba et les démocrates sont encore plus nombreux à soutenir la politique de M. Obama à cet égard (près de 80% des personnes interrogées).

On trouvera ci-après quelques exemples du rejet du blocus aux États-Unis :

- Le 9 juillet 2015, la Chambre de commerce des États-Unis, le Service chrétien mondial, le Conseil national des églises, la Coalition agricole des États-Unis pour Cuba, la Chambre de commerce de Tampa, le Conseil des Amériques, le Conseil national du commerce extérieur, l'Association américaine des agents de voyage, l'Association des producteurs de riz de l'Arkansas, l'Union américaine pour les libertés civiles et le Centre pour la démocratie dans les Amériques, ainsi que d'autres organisations, ont publié une déclaration dans laquelle ils demandent au Congrès d'appuyer l'ouverture de l'ambassade des États-Unis à La Havane, compte tenu du rôle qu'elle pourrait jouer dans la vente de produits agricoles et technologiques à Cuba;
- Le 13 juillet 2015, le forum Howard Baker a lancé l'organisation « Consorcio Cuba », constituée d'entreprises, d'organisations à but non lucratif, d'investisseurs et d'entrepreneurs cherchant à promouvoir la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, ainsi qu'à montrer aux membres de l'organisation ce que ces relations avec Cuba pourraient leur apporter;
- Le 31 août 2015, la Vice-Présidente de l'entreprise américaine Caterpillar, Kathryn Karol, a déclaré que le blocus imposé par les États-Unis à Cuba paralysait depuis plus de 50 ans les relations commerciales entre les deux pays et que Caterpillar continuerait de soutenir la levée du blocus;
- Le 25 août 2015 a été fondé, au siège de la Chambre de commerce des États-Unis à Washington D.C., le Conseil des relations entre Cuba et les États-Unis, avec la participation de plusieurs entreprises et des présidents des chambres de commerce des deux pays, Thomas J. Donohue et Orlando Hernández Guillén, respectivement. M. Donohue a déclaré que le Conseil travaillerait sans relâche pour faire en sorte que les deux pays puissent profiter des nouvelles perspectives de commerce, d'investissement et de coopération économique dans le cadre de leurs relations bilatérales. Il a ajouté que depuis trop longtemps, les deux pays laissaient leurs désaccords définir leurs relations et leur passé les limiter, et qu'il leur fallait définir une voie à suivre, avant de souligner que la création du Conseil constituait un pas de plus vers l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays;
- Le 28 septembre 2015, le Président des États-Unis, Barack Obama, a déclaré, à l'occasion du discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale de l'ONU, que la politique que menait son pays depuis 50 ans à l'égard de Cuba avait échoué. Il s'est dit certain qu'au vu du développement des échanges commerciaux et du rapprochement des peuples, le Congrès des États-Unis finirait inévitablement par lever le blocus;
- Le 8 octobre 2015, 10 gouverneurs des états d'Alabama, de Californie, de l'Idaho, du Minnesota, du Montana, de Pennsylvanie, de Vermont, de Virginie



et de Washington ont envoyé une lettre au Congrès des États-Unis dans laquelle ils l'ont prié d'adopter des démarches décisives en vue de la levée du blocus de Cuba;

- Le 14 octobre 2015, Lola Raska, Vice-Présidente exécutive de l'Association des producteurs de céréales du Montana, a déclaré à la presse que la suppression des sanctions imposées à Cuba ouvrirait de nouveaux marchés et des perspectives considérables aux agriculteurs et aux éleveurs du Montana. Elle a en outre demandé au Congrès d'appliquer ces mesures importantes bénéfiques aux producteurs du Montana;
- Le 2 novembre 2015, à l'occasion de la Conférence annuelle du Bureau of Industry and Security, la Secrétaire du commerce des États-Unis, Penny Pritzker, a déclaré que son gouvernement appuyait fermement la levée du blocus et espérait que le Congrès prendrait cette mesure dans un avenir proche;
- Le même jour, le Gouverneur de l'Arkansas, Asa Hutchinson, a envoyé une lettre aux principaux dirigeants du Congrès des États-Unis dans laquelle il a appuyé l'allègement des sanctions imposées à Cuba. Il a en outre signalé que la condition fixée du paiement à l'avance limitait un marché potentiel de presque 40 millions de dollars pour les produits de l'Arkansas. Il a ajouté qu'il était important d'assouplir l'octroi de crédits et que le Congrès pouvait améliorer les conditions de vie du peuple américain s'il parvenait à faire progresser les lois H.R. 3687 et S. 1049 visant une plus grande flexibilité financière dans le cadre de l'exportation de produits américains vers Cuba;
- Le 16 décembre 2015, un groupe de 12 législateurs a annoncé la création d'un groupe de travail du Congrès des États-Unis sur Cuba, dont l'objectif serait d'œuvrer à la levée du blocus contre l'île. Les républicains Kevin Cramer (Dakota du Nord), Rick Crawford (Arizona), Tom Emmer (Minnesota), Ted Poe (Texas), Mark Sanford (Caroline du Sud) et Reid Ribble (Wisconsin); et les démocrates Kathy Castor (Floride), Jim McGovern (Massachusetts), Sam Farr (Californie), Barbara Lee (Californie), Rosa DeLauro (Connecticut) et Nydia Velázquez (New York) ont signé la déclaration constitutionnelle;
- Le 17 décembre 2015, le Président Barack Obama a une nouvelle fois prié le Congrès américain, dans un communiqué de presse sur l'anniversaire du rapprochement des États-Unis et de Cuba, d'aider le peuple cubain en levant le blocus;
- Le 20 décembre 2015, 10 entrepreneurs d'origine cubaine, résidant pour la majorité d'entre eux à Miami, ont publié une lettre ouverte dans le quotidien The Miami Herald, dans laquelle ils ont estimé que le blocus contre Cuba était inefficace et ont appelé les Américains d'origine cubaine à soutenir la nouvelle approche du Président à l'égard de l'île;
- Le 22 décembre 2015, le Commissaire de l'agriculture du Minnesota, David Frederickson, a publié un communiqué de presse dans lequel il prie le Congrès d'éliminer les restrictions pesant sur les échanges commerciaux avec Cuba;
- Le 4 janvier 2016, avant d'ouvrir un forum commercial entre des entrepreneurs de Virginie et des fonctionnaires cubains, le Gouverneur de l'état de Virginie, Terry McAuliffe, a demandé dans des déclarations à la

presse la levée du blocus contre Cuba et l'abrogation des mesures entravant les échanges commerciaux des deux pays;

- Le 14 janvier 2016, le Président de la Chambre de commerce des États-Unis, Thomas J. Donohue, a déclaré à l'occasion de son discours annuel sur les perspectives du commerce pour 2016 que son institution soutenait fermement l'élimination des restrictions imposées au commerce avec Cuba et aux voyages à destination de l'île;
- Le 31 janvier 2016, le Vice-Président de la Coalition agricole des États-Unis pour Cuba, Paul Johnson, a déclaré au Hagstrom Report que le Congrès des États-Unis devrait agir en vue de lever le blocus contre Cuba et de permettre les exportations agricoles vers ce pays ainsi que leur financement;
- Le 8 mars 2016, la sénatrice Amy Klobuchar (démocrate du Minnesota), Présidente du caucus du Sénat sur le tourisme et les voyages, a envoyé une lettre aux Secrétaires du Trésor, Jack Lew, et du commerce, Penny Pritzker, dans laquelle elle défend un changement des réglementations en vue de permettre les investissements américains dans l'industrie hôtelière cubaine;
- Le 24 mars 2016, l'Association nationale des producteurs a écrit une lettre à Tom Emmer (républicain du Minnesota) et Kathy Castor (démocrate de Floride) dans laquelle ses membres expriment leur soutien à la législation appuyée par les deux législateurs en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Ils expliquent dans cette lettre que la fin du blocus permettrait d'augmenter les échanges économiques entre les deux pays et qu'ils demandent donc au Congrès de prendre des mesures en vue de normaliser les relations commerciales avec Cuba.

## 5.2 Opposition de la communauté internationale

Malgré le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, la réouverture d'ambassades dans les deux capitales et la visite du Président Obama à La Havane, le blocus est toujours en vigueur. Consciente de cette réalité, la communauté internationale réaffirme sa ferme condamnation de la persistance d'une telle politique. Plusieurs instances internationales et régionales ont exigé la fin de ce système génocidaire dans des communiqués spéciaux, des déclarations et des résolutions, dont on trouvera quelques exemples ci-après :

- Au cours du débat général tenu au début de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, 47 chefs de délégations, y compris 27 chefs d'État ou de gouvernement, se sont prononcés pour la levée du blocus;
- Le 27 octobre 2015, l'Assemblée générale a adopté, pour la vingt-quatrième fois consécutive, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », par 191 voix contre 2, sans aucune abstention.

Vingt et un orateurs ont participé au débat portant sur ce point de l'ordre du jour et précédant l'adoption de la résolution, notamment huit représentants de groupes de concertation et d'organisations régionales et sous-régionales, à savoir le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, l'Organisation de la coopération islamique, le Marché commun du Sud et, pour la première fois, l'Association

des nations de l'Asie du Sud-Est. Une fois la résolution adoptée, 19 autres délégations ont aussi présenté les raisons de leur opposition au blocus;

- Dans leur déclaration ministérielle du 24 septembre 2015, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et la Chine ont rejeté les modalités d'application du blocus contre Cuba ainsi que l'imposition de mesures coercitives unilatérales à des pays en développement. Le texte a été adopté à la réunion ministérielle annuelle du Groupe tenue dans le cadre de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale à New York. De plus, les ministres ont accueilli avec satisfaction le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, ont encouragé le Président Obama « à adopter toutes les mesures qu'autorisent ses fonctions de Chef de l'exécutif pour modifier en profondeur les modalités d'application du blocus imposé à Cuba, et [ont] demand[é] au Congrès américain d'ouvrir dans les meilleurs délais un débat sur la levée du blocus »;
- À sa cent deuxième réunion tenue le 24 novembre 2015, le Conseil des ministres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a adopté une déclaration dans laquelle il appelle à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, et se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

En outre, les ministres ont souligné le courage, l'esprit de résistance et la dignité du peuple cubain, qui pouvait servir d'exemple à d'autres pays. Ils ont également mis en avant la solidarité de ce peuple, son esprit internationaliste et sa contribution à la libération de plusieurs pays du continent africain et au développement économique et social de nombreux pays en développement. Ils ont aussi remercié Cuba pour ses efforts de formation des ressources humaines et ses programmes de coopération. En particulier, ils ont évoqué la courageuse participation de spécialistes de la région antillaise à la lutte contre la maladie à virus Ebola;

- À sa quarante et unième réunion ordinaire, le Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et caribéen, réuni le 27 novembre 2015 en session ministérielle en République bolivarienne du Venezuela, a adopté la déclaration intitulée « Fin du blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba »;
- Lors de son quatrième Sommet tenu à Quito (Équateur) les 26 et 27 janvier 2016, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé dans sa déclaration politique l'appel lancé au Gouvernement des États-Unis pour qu'il mette fin au blocus. En outre, elle a adopté une déclaration spéciale dans lequel elle salue le rétablissement des relations diplomatiques entre les pays, ainsi que l'ouverture d'ambassades. Dans cette déclaration, elle invite de nouveau le Président Obama à adopter toutes les mesures qu'autorisent ses fonctions de Chef de l'exécutif pour modifier en profondeur les modalités d'application du blocus imposé à Cuba et met l'accent sur l'appel qu'elle a lancé au Congrès américain pour qu'il mette fin au blocus;
- Au vingt-sixième Sommet de l'Union africaine tenu les 30 et 31 janvier 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie), les chefs d'État et de gouvernement ont demandé la levée du blocus imposé injustement à Cuba par les États-Unis et ont exhorté le Président de ce pays à assurer, en vertu de ses larges pouvoirs exécutifs, tous

les progrès nécessaires à la solution des problèmes encore en suspens concernant le blocus;

- Dans la Déclaration de La Havane, adoptée le 4 juin 2016, le septième sommet des Chefs d'État et/ou de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) a repoussé énergiquement une fois de plus l'application de mesures coercitives unilatérales, appelé de nouveau le Gouvernement des États-Unis à lever le blocus économique, commercial et financier qu'il applique à cette nation sœur, à abolir la loi Helms-Burton et à en cesser l'application extraterritoriale et a invité instamment le Président des États-Unis à faire usage de ses vastes pouvoirs exécutifs pour modifier pour l'essentiel l'application de ce blocus.

Sur la période considérée, le site Web #CubaVSBloqueo a recueilli plus de 80 déclarations et plaintes contre le blocus, provenant des mouvements de solidarité, des associations d'amitié et de cubains résidents à l'étranger, de plusieurs organisations non gouvernementales et des autorités municipales ou provinciales des pays les plus divers.

À ces plaintes se sont ajoutées les déclarations prononcées par différents parlements, partis politiques et personnalités gouvernementales et religieuses, dont quelques exemples sont cités ci-dessous :

- En septembre 2015, avant la visite de Sa Sainteté le pape François à Cuba, le Secrétaire d'État du Vatican, Pietro Parolin, a demandé la levée du blocus économique imposé à Cuba, qui, selon lui, portait surtout préjudice aux pauvres;
- Le 26 janvier 2016, lors de l'inauguration de la deuxième Conférence internationale « Avec tous et pour le bien de tous » tenue à La Havane, le Secrétaire Général de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), Ernesto Samper, a exigé que le territoire illégalement occupé à Guantanamo soit rendu à Cuba et que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis prenne fin;
- En février 2016, Sa Sainteté Cyrille, Patriarche de Moscou et de toutes les Russies, a réaffirmé lors de toutes les rencontres officielles qu'il a effectuées à Moscou et à La Havane, ainsi que dans les interviews qu'il a données aux médias russes, cubains et autres, qu'il condamnait dans les termes les plus énergiques le quasi-génocide perpétré depuis 54 ans par Washington et conçu délibérément pour engendrer la faim, les maladies et le désespoir au sein du peuple cubain;
- Le 2 février 2016, le Président de la République française, François Hollande, a réaffirmé que son pays était favorable à la levée du blocus imposé par les États-Unis à Cuba au cours de la visite d'État en France du Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres de Cuba, Raúl Castro Ruz;
- Le 24 mars 2016, la Ministre des relations extérieures et du commerce extérieur de la Jamaïque, Senadora Kamina Johnson Smith, a souligné l'importance historique de la visite du Président des États-Unis, Barack Obama, à Cuba, en même temps qu'elle a réaffirmé la volonté de son pays de continuer de défendre la fin du blocus imposé à Cuba;

- Le 31 mars 2016, la Vice-Première ministre et Ministre des relations internationales et de la coopération de Namibie, Netumbo Nandi-Ndaiwah, a une nouvelle fois appelé les États-Unis à lever le blocus contre Cuba;
- Le 8 avril 2016, le Groupe d'amitié Mexique-Cuba constitué lors de la soixante-deuxième législature de la Chambre des députés du Mexique a demandé au Congrès des États-Unis de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé contre la plus grande île des Antilles. Cette requête a été formulée au moyen d'une lettre officielle adressée à chacun des représentants et sénateurs des États-Unis;
  - Le 13 avril 2016, le Parlement de Galice (Espagne) a adopté une déclaration exhortant à la levée du blocus imposé au peuple cubain depuis plus de 50 ans;
- Le 22 avril 2016, le Parlement basque a adopté à l'unanimité une déclaration, dans laquelle il demande la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis;
- À sa conférence annuelle tenue le 25 avril 2016, le parti Sinn Féin d'Irlande a adopté une motion dans laquelle il prend note des progrès constants vers la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis; de plus, il a de nouveau appelé ce pays à lever complètement et de manière inconditionnelle le blocus illégal qu'il impose à Cuba;
- L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine s'est tenue du 16 au 18 mai 2016 à Lisbonne (Portugal) et plus de 120 législateurs d'Europe et d'Amérique latine y ont assisté. Cette nombreuse Assemblée a adopté la Déclaration de Lisbonne dans laquelle elle demande, entre autres, la fin du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. En outre, elle s'est prononcée pour la suppression de la position commune de l'Union européenne et la restitution du territoire illégalement occupé par la base navale de Guantanamo.

### Conclusions

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis se poursuit et continue de nuire gravement à l'économie et à la population cubaines. Cette politique est le principal obstacle à l'exercice par Cuba de son droit au développement, qu'elle limite considérablement.

Malgré les appels renouvelés du Président Barack Obama au Congrès pour qu'il mette fin au blocus et les mesures encourageantes, mais encore insuffisantes, prises jusqu'ici par la Maison blanche, rien n'a changé concernant la traque financière dont font l'objet les opérations cubaines à l'étranger et l'application extraterritoriale du blocus.

En raison du blocus, Cuba ne peut toujours ni exporter ni importer librement des biens et des services en direction ou en provenance des États-Unis. Elle ne peut pas en outre avoir de relations bancaires directes avec ce pays, ni recevoir d'investissements des États-Unis dans d'autres secteurs de l'économie, à l'exception des télécommunications. Dans le secteur bancaire des États-Unis et des pays tiers, la peur d'établir des relations avec Cuba persiste, même si les États-Unis ont autorisé l'utilisation du dollar dans les opérations financières internationales de l'île, mesure qui n'avait pas encore suivi d'effet à la date de clôture du présent rapport.

Le renforcement de la politique de traque financière appliquée par le Gouvernement des États-Unis aux opérations internationales de Cuba a conduit à

l'imposition d'amendes d'un montant de plusieurs millions de dollars à des dizaines d'entités bancaires. En outre, il a accentué l'effet dissuasif de cette politique et la réticence des banques à établir des relations avec ce pays, ce qui s'est traduit par la cessation d'opérations, la fermeture de comptes cubains à l'étranger et le refus de transferts depuis ou vers Cuba, y compris dans des devises autres que le dollar.

Le préjudice économique infligé au peuple cubain par le blocus économique, commercial et financier s'élève, compte tenu de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international, à 753 688 000 000 dollars malgré la baisse du cours de l'or par rapport à la période précédente. Pendant toutes ces années, le blocus a causé un préjudice se chiffrant à plus de 125 873 000 000 dollars à prix courants.

Les exemples mentionnés dans le présent rapport démontrent, une fois de plus, que le blocus économique, commercial et financier n'est pas simplement une question bilatérale entre les États-Unis et Cuba. Son application extraterritoriale perdure sans aucun changement, en toute impunité et en violation nette du droit international.

Le blocus imposé à Cuba doit cesser. Il s'agit du système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé à un pays. À 24 reprises, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est prononcée à une majorité écrasante pour le respect du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les appels répétés du Président Barack Obama en faveur de la cessation de cette politique ne sont pas suffisants. Le Président des États-Unis devrait agir en conséquence et tirer parti au maximum des pouvoirs dont il dispose en tant que Chef de l'exécutif afin de vider une fois pour toutes le blocus de sa substance. Cette démarche serait conforme à la position défendue par la communauté internationale à cet égard.

La suppression complète du blocus est une étape essentielle du processus de normalisation des relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba. Le Gouvernement des États-Unis doit y procéder de manière unilatérale et inconditionnelle.

Une fois de plus, Cuba et son peuple sont certains que la communauté internationale appuiera leur demande légitime de levée du blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

## **Djibouti**

[Original : anglais]

[1<sup>er</sup> avril 2016]

La République de Djibouti tient à réaffirmer son attachement fondamental aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. De plus, elle a voté pour la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et n'a donc ni adopté ni appliqué de loi du type visé dans son préambule, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'abroger ou d'invalider de telles lois ou mesures.

## Dominique

[Original : anglais]  
[13 avril 2016]

Le Commonwealth de Dominique n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui entraveraient d'une quelconque manière la liberté du commerce et de la navigation avec la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais s'oppose sans réserve à l'application extraterritoriale de lois nationales, car cette pratique méprise et compromet la souveraineté des autres États et n'a pas reçu l'approbation de l'Organisation des Nations Unies. Ces actions unilatérales sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit et aux usages internationaux et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le Gouvernement dominiquais a toujours considéré et continuera de considérer la République de Cuba, forte de son gouvernement et de son peuple, comme un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et comme une nation sœur dans la région des Caraïbes. Sur les 35 dernières années, les Gouvernements et les peuples dominiquais et cubains ont tissé des liens culturels et politiques solides et se sont montrés solidaires les uns des autres dans différents domaines de coopération, en particulier l'éducation, la santé et les sports.

Le Gouvernement dominiquais salue les appels lancés par le Président des États-Unis, Barack Obama, en faveur de la levée du blocus économique et politique contre la République de Cuba. L'établissement de liens diplomatiques entre les États-Unis et la République de Cuba ainsi que la visite historique du Président Obama à Cuba en mars 2016 sont des progrès incontestables vers la fin de cette politique anachronique dont pâtissent le Gouvernement et le peuple cubains.

Le Gouvernement dominiquais demande en outre la mise en œuvre immédiate de mesures qui permettraient la pleine intégration de Cuba dans les systèmes économique, financier et commercial internationaux et mettraient fin à la souffrance du peuple cubain.

## Égypte

[Original : anglais]  
[30 mai 2016]

Fidèle à sa position selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, et nuit ainsi à la confiance mutuelle entre États.



Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays. Cette mesure anachronique, vestige d'une ère révolue, doit être levée.

Le blocus a des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers. Ces effets extraterritoriaux portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte est profondément préoccupée par l'expansion de l'extraterritorialité de ce blocus, qui constitue un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

L'Égypte salue la mise en place de relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, ainsi que la volonté du Président américain d'œuvrer en faveur de la levée du blocus imposé depuis plus de cinquante ans.

Elle reconnaît aussi les progrès accomplis s'agissant des règlements adoptés par le Gouvernement des États-Unis dans certains secteurs et souhaite que ces avancées ouvrent la voie à la normalisation des relations bilatérales dans tous les domaines entre les deux pays.

Toutefois, s'il s'agit d'autant de pas dans la bonne direction, beaucoup reste encore à faire puisque le blocus en tant que tel demeure inchangé et que les lois et règlements qui le régissent sont toujours en vigueur et appliqués avec la plus grande sévérité.

L'Égypte estime que de nombreuses mesures et décisions courageuses doivent être prises par les États-Unis pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations entre les deux pays.

Elle est d'avis que ce blocus reste une politique absurde et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son futur. En dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Il s'avère qu'après plus de 54 années de blocus contre le pays, le peuple cubain a réussi à survivre à l'heure de la mondialisation grâce à sa persévérance, à sa résistance et à son refus de désespérer.

L'Égypte souhaite que le dialogue entre les deux pays, fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales dans tous les domaines entre les deux pays.

Dans ce nouveau contexte, l'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à saisir cette occasion historique en respectant immédiatement et pleinement les 23 résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont été adoptées par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre à fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.



## El Salvador

[Original : espagnol]  
[19 mai 2016]

Respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et du multilatéralisme, et pleinement consciente de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale à l'encontre d'un autre État de mesures à caractère économique et commercial qui nuisent au développement de son peuple et à son libre accès au commerce international, la République d'El Salvador réaffirme son ferme soutien à la demande de levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La République d'El Salvador est préoccupée par les mesures adoptées par le Département du Trésor des États-Unis, qui a sanctionné pour la troisième fois la société américaine Halliburton pour avoir enfreint les règles du blocus de Cuba; ces mesures sont contraires aux principes régissant les relations économiques, commerciales, monétaires et financières internationales, ainsi qu'aux nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

La République d'El Salvador tient à souligner que le processus d'apaisement entre Cuba et les États-Unis a eu des répercussions positives non seulement sur les relations entre les deux pays mais aussi sur tout le continent. Elle se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays : cette situation aussi nouvelle que bienvenue rend le maintien du blocus absolument incongru et, dans ce contexte favorable, il faut espérer que la volonté exprimée concernant la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba deviendra réalité le plus vite possible.

Les membres de la communauté internationale sont aujourd'hui à la fois les témoins et les ambassadeurs de grandes transformations. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable en septembre 2015 a marqué une étape décisive dans l'action mondiale, qui doit à la fois tirer parti de perspectives majeures et répondre à des enjeux importants et dans le cadre de laquelle il n'y a pas de place pour le mépris des principes et libertés fondamentaux qu'impliquent des mesures comme le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Il convient de souligner que, malgré cette mesure unilatérale, Cuba a réussi, par sa persévérance et sa détermination, à surmonter de manière exemplaire les obstacles et les écueils mis sur sa voie. C'est pourquoi El Salvador salue l'action menée par ce pays pour ouvrir et renforcer son économie, et améliorer ses méthodes de production.

Pour conclure, la République d'El Salvador souligne la force que l'appel de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus contre Cuba a acquise au fil du temps et se joint une fois de plus à cet appel pour réaffirmer l'urgente nécessité de mettre fin à l'application du blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

## Émirats arabes unis

[Original : anglais]  
[11 avril 2016]

Les Émirats arabes unis font partie des 191 pays qui ont voté pour la résolution 70/5.

Les Émirats arabes unis agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et affirment également que, conformément au droit international, tous les États devraient pouvoir jouir pleinement de la liberté du commerce et de la navigation dans les eaux internationales. Pour cette raison, ils n'appliquent aucun blocus économique, commercial ou financier contre Cuba. Par ailleurs, ils n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

## Équateur

[Original : espagnol]  
[4 mai 2016]

Condamnant depuis toujours le blocus illégal imposé depuis plusieurs décennies par les États-Unis à Cuba et à son peuple, l'Équateur n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures impliquant un embargo d'ordre économique, commercial ou financier contre ce pays.

En outre, l'Équateur exige l'abrogation immédiate et inconditionnelle de toutes les mesures unilatérales que les États-Unis imposent à la nation caribéenne et qui sont à l'origine des graves dommages économiques et sociaux et de la crise humanitaire de grande ampleur dont souffre le peuple cubain.

La position de l'Équateur, qui considère comme totalement inacceptable la mise en œuvre extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers, telles que celles figurant dans la loi des États-Unis sur la « démocratie cubaine » de 1992 ainsi que la loi Helms-Burton de 1996, est illustrée par le soutien constant qu'il a apporté aux différentes résolutions adoptées sur ce thème par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Enfin, compte tenu de l'intensification des échanges culturels et touristiques ainsi que de l'amélioration des relations bilatérales entre les deux pays, l'Équateur espère que ce blocus prendra fin rapidement.

## Érythrée

[Original : anglais]  
[20 mai 2016]

Le Gouvernement érythréen n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Si l'Érythrée voit d'un œil positif les changements diplomatiques récents entre les États-Unis et Cuba, elle demeure fermement opposée au blocus économique,

commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, qui va à l'encontre des principes du droit international et déstabilise les actions entreprises par ce pays et son peuple pour atteindre tous les objectifs de développement fixés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Érythrée se joint donc aux autres États pour demander l'abrogation ou l'invalidation immédiate de ces lois ou mesures, qui nuisent au peuple cubain et aux ressortissants cubains à l'étranger.

## **Éthiopie**

[Original : anglais]  
[23 juin 2016]

L'Éthiopie considère que le maintien du blocus économique, commercial et financier contre Cuba viole les principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En outre, ce blocus s'est traduit par des pertes matérielles et des dommages économiques dont pâtit le peuple cubain.

L'Éthiopie souhaite donc que le blocus soit levé, afin que le peuple et le Gouvernement cubains puissent jouir de leur souveraineté, conformément aux principes et aux valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'Éthiopie est convaincue qu'un dialogue constructif est nécessaire pour promouvoir la confiance mutuelle et l'entente entre les nations du monde.

L'Éthiopie se félicite de la visite du Président des États-Unis à Cuba et de son engagement réaffirmé en faveur de la levée du blocus, qu'il a qualifié de fardeau obsolète aussi bien pour le peuple cubain que pour le peuple américain.

## **Ex-République yougoslave de Macédoine**

[Original : anglais]  
[26 mai 2016]

L'ex-République yougoslave de Macédoine n'a jamais appliqué ou promulgué de sanctions unilatérales ni de blocus et réaffirme qu'elle se conforme intégralement à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

## **Fédération de Russie**

[Original : russe]  
[26 mai 2016]

La Fédération de Russie maintient sa position concernant la résolution 70/5, s'attachant surtout à la levée urgente du blocus imposé à Cuba par les États-Unis et joignant ses efforts à ceux de l'immense majorité de la communauté internationale.

La Russie estime que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'est qu'un vestige suranné de la guerre froide, une politique anachronique que les réalités actuelles ne justifient pas et qui porte préjudice à l'économie cubaine et entrave la poursuite du développement de la coopération régionale et internationale.

Elle salue les décisions prises par le Gouvernement des États-Unis d'assouplir certains aspects du blocus. Elle espère que la poursuite de la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis conduira naturellement à la levée entière et définitive du blocus et que les États-Unis feront le nécessaire pour y parvenir, y compris en tenant compte de leur opinion publique. Cette mesure servirait les intérêts des deux pays et favoriserait le rétablissement du droit légitime des citoyens cubains à une vie digne, en particulier dans des domaines aussi importants que la santé.

Le renforcement du crédit de Cuba dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux et régionaux et de son rôle en tant que plateforme de dialogue et de réconciliation démontre clairement que le maintien du blocus n'est ni viable ni judicieux. À ce stade, dans la droite ligne de sa politique traditionnelle, la Fédération de Russie juge nécessaire de voter pour le projet de résolution demandant la levée du blocus, invoquant à cet égard les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies concernant l'inadmissibilité de toute mesure discriminatoire ou ingérence dans les affaires intérieures des États.

## **Fidji**

[Original : anglais]  
[31 mai 2016]

Le Gouvernement fidjien réitère son soutien à la résolution 70/5, demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Le Gouvernement fidjien saisit cette occasion pour réaffirmer que tous les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type visé dans la résolution, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Les Fidji soulignent à nouveau qu'elles n'ont pris aucune mesure pouvant faire obstacle à leurs relations économiques, commerciales et financières avec Cuba. Au contraire, elles entendent développer leur coopération avec tous les pays et, à cet égard, souscrivent sans réserve à l'appel en faveur de la levée du blocus contre Cuba.

## **Gabon**

[Original : français]  
[1<sup>er</sup> juillet 2016]

Le Gouvernement gabonais qui réitère son attachement à la paix à travers le règlement pacifique des différends, a toujours voté en faveur de la résolution 70/5. Ce faisant, il a agi dans le respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et conformément aux buts et principes de celle-ci, lesquels reposent sur la coopération entre les États, et fait des efforts constants pour promouvoir les relations amicales et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le Gabon se félicite des progrès accomplis ces derniers mois, qui ont notamment été marqués par le rapprochement diplomatique entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Il se félicite également de la volonté manifeste des autorités américaines de normaliser les relations entre les deux pays et encourage les deux États à progresser dans cette voie. Il reste préoccupé tant par le maintien du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba que par les conséquences de ce dernier pour la population cubaine et les Cubains résidant hors de Cuba.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, ce qui permettrait à Cuba de participer au commerce international et d'en tirer profit.

Le Gabon appelle également la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de la normalisation définitive des relations entre les deux pays.

## **Gambie**

[Original : anglais]  
[7 juin 2016]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Il est par conséquent opposé à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole les principes de l'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'indépendance et au développement économiques. Il doit immédiatement être levé.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui font obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le souhait le plus cher de la Gambie est que les résolutions pertinentes des Nations Unies se faisant l'écho de la volonté collective de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soient respectées et mises en application dans les plus brefs délais.

## **Géorgie**

[Original : anglais]  
[27 avril 2016]

La Géorgie réitère son soutien à la résolution 70/5. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures à l'encontre de Cuba qui interdiraient ou restreindraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

## **Ghana**

[Original : anglais]  
[29 juin 2016]

Le Ghana se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis depuis juillet 2015.

Le Ghana considère que la visite du Président Barack Obama à Cuba en mars 2016, l'assouplissement des restrictions imposées aux voyages des ressortissants américains ainsi que le retrait de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme sont des décisions audacieuses de la part des États-Unis, qui sont autant d'avancées sur la voie de la normalisation de leurs relations avec Cuba.

Tout en saluant les États-Unis pour ces initiatives, le Ghana demande à ce pays de prendre toutes les mesures nécessaires pour lever le blocus contre Cuba, conformément aux obligations consacrées par la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international relatifs à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et au droit de toutes les nations de déterminer leur propre modèle de développement socio-économique et politique.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 70/5, le Ghana s'est abstenu d'adopter et d'appliquer des lois ou de prendre des mesures qui pourraient avoir des incidences négatives sur les intérêts économiques, politiques et sociaux de Cuba.

Le Ghana entretient également avec Cuba des relations cordiales et mutuellement avantageuses, qui se sont renforcées et approfondies au fil des années grâce à d'importants programmes de coopération technique et scientifique dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture qui ont eu des répercussions considérables sur le développement.

Le Ghana demande donc une fois encore aux États-Unis de prendre toutes les mesures nécessaires pour lever le blocus économique, commercial et financier contre Cuba, qui n'a pas sa place dans l'ordre mondial actuel.

## Grenade

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

État souverain et indépendant très attaché au principe de l'égalité souveraine des États, la Grenade réaffirme une fois encore son adhésion à ce principe et aux autres principes défendus par l'Organisation des Nations Unies.

Elle se félicite donc que les deux pays aient décidé d'opérer un rapprochement, dans l'optique d'une reconnaissance pleine et entière de l'égalité souveraine de la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Grenade réaffirme qu'elle s'abstient d'adopter, d'appliquer ou d'approuver des lois ou mesures qui empiètent sur les droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui y portent atteinte, ainsi que des lois qui restreignent et entravent la participation au commerce international ou la liberté de navigation d'un État. Elle demande donc une nouvelle fois la levée du blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis d'Amérique.

Durant près de 56 ans, les mesures prises dans le cadre du blocus ont été contraires aux buts et aux résultats recherchés. Elles ont eu pour effet de plonger le peuple cubain dans une situation socioéconomique difficile et d'empêcher Cuba d'exploiter pleinement son potentiel de développement. En outre, elles violent les droits souverains de l'ensemble des Cubains, vont à l'encontre du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et ne sont pas propices à un véritable rapprochement et à la coexistence pacifique.

La Grenade soutient donc sans réserve la résolution 70/5, qui demande instamment aux États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type de faire le nécessaire pour les abroger ou les annuler dès que possible, dans le respect de leur ordre juridique, et affirme en particulier la nécessité de lever ledit blocus économique, commercial et financier. Elle se joint à la communauté internationale en souhaitant que les États-Unis lèvent dans un avenir proche cette mesure unilatérale dans un esprit de coexistence pacifique.

## Guatemala

[Original : espagnol]  
[11 mai 2016]

L'État du Guatemala n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ou entravent la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Par conséquent, le Guatemala souligne qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Guatemala et Cuba.

Le Guatemala rejette ainsi toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger ou les priver d'effet.

Le Guatemala se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba et est convaincu que cette évolution contribuera à une normalisation rapide des relations économiques, commerciales et financières entre les deux pays.

## **Guinée**

[Original : français]  
[26 mai 2016]

Conjointement avec l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont publié des déclarations et fort des résolutions adoptées par plusieurs organisations et instances gouvernementales, le Gouvernement guinéen soutient les efforts déployés par la communauté internationale pour obtenir la levée rapide et inconditionnelle de ce blocus injuste imposé au peuple cubain.

En effet, outre qu'elles constituent une violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, les sanctions économiques, commerciales et financières dont souffre le courageux peuple cubain depuis des décennies ont aussi de graves conséquences sur l'économie, la vie sociale, la culture, le progrès et la prospérité de ce pays ami.

C'est pourquoi, la République de Guinée se réjouit du consensus international en faveur de la cause cubaine, qui s'est traduit par l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 70/5, le 27 octobre 2015.

Elle se félicite en outre, de la décision historique prise par les Gouvernements de la République de Cuba et des États-Unis de rétablir leurs relations.

Eu égard à ces avancées significatives, tous les États doivent s'abstenir d'appliquer les lois et mesures prises dans le cadre de ce blocus, devenu anachronique et sans fondement.

Enfin, la République de Guinée encourage les autorités des États-Unis à régler toutes les questions en suspens, liées à ce processus irréversible.

## **Guinée-Bissau**

[Original : portugais]  
[9 mai 2016]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont incompatibles avec la nécessité de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement bissau-guinéen n'a jamais appuyé et encore moins activé, au niveau interne, de mesures visant à mettre en œuvre des décisions à l'encontre de Cuba, car ces décisions sont unilatérales et contraires aux règles du droit international, notamment la liberté du commerce et de la navigation.

La Guinée-Bissau déplore que, depuis plus de 55 ans, ce blocus inflige au peuple cubain d'importants dommages économiques, financiers, sanitaires et autres.



Malgré les signes d'assouplissement affichés par les États-Unis concernant la normalisation de leurs relations avec Cuba et de leurs politiques envers ce pays, la République de Guinée-Bissau se félicite de l'importance que le Secrétaire général de l'ONU accorde à cette question et appelle au respect de la résolution 70/5.

## **Guinée équatoriale**

[Original : espagnol]  
[20 juin 2016]

La République de Guinée équatoriale réaffirme une nouvelle fois son soutien inébranlable au Gouvernement et au peuple cubains dans le combat qu'ils mènent pour obtenir la levée complète du blocus sous toutes ses formes.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale salue donc de nouveau les évolutions positives observées dernièrement, à savoir la normalisation des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, qui s'est amorcée depuis le 17 décembre 2014, et la visite du Président Barack Obama à Cuba.

Ces avancées encourageantes doivent à présent être suivies de la levée totale du blocus au moyen d'une action législative du Congrès des États-Unis et de l'utilisation des prérogatives du pouvoir exécutif. Il sera ainsi mis définitivement fin à une situation que l'Organisation des Nations Unies et la presque totalité des États Membres condamnent depuis des années.

## **Guyana**

[Original : anglais]  
[17 mai 2016]

Le Gouvernement guyanien s'est toujours strictement conformé aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 70/5.

Le Guyana n'a donc jamais adopté de lois, de politiques ou de pratiques ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Guyana s'est aussi toujours fermement opposé par principe au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis et demande derechef qu'il soit mis fin à cette politique. Il encourage le processus de dialogue entre les États-Unis et Cuba et salue les initiatives positives que les deux pays ont prises pour rétablir des relations amicales, notamment la visite à La Havane du Président des États-Unis, Barack Obama.

Le Gouvernement guyanien se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, qu'il continue d'appuyer sans réserve.

Le Gouvernement guyanien se félicite également des initiatives prises par les Gouvernements américain et cubain afin de normaliser les relations entre les deux pays et forme l'espoir que cette évolution positive débouchera sur un règlement définitif de cette question en souffrance depuis longtemps.

## **Haïti**

[Original : français]  
[25 avril 2016]

Le Gouvernement haïtien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5.

## **Honduras**

[Original : espagnol]  
[28 juin 2016]

La position du Gouvernement hondurien vis-à-vis de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale est la suivante : conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Honduras n'adopte ni n'applique de lois ou de mesures économiques ou commerciales unilatérales à l'encontre d'autres États qui porteraient atteinte à la liberté du commerce international (A/70/120).

## **Îles Salomon**

[Original : anglais]  
[18 avril 2016]

Dans le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, les Îles Salomon appellent à la levée inconditionnelle du blocus économique et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Elles saluent le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba en 2014 et se réjouissent de la visite historique du Président Obama à Cuba en mars 2016, première visite d'un président des États-Unis dans cette île voisine en 88 ans.

Les Îles Salomon se félicitent des engagements de plus en plus nombreux pris entre les États-Unis d'Amérique et Cuba et espèrent que le Congrès des États-Unis adoptera les mesures législatives nécessaires pour appuyer l'initiative du Président Obama et lever totalement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Les Îles Salomon rendent hommage au Gouvernement et au peuple cubains pour le courage, la résistance et la générosité dont ils font preuve pour éduquer, loger et habiller les enfants de nombreux pays qui viennent étudier chez eux, malgré les difficultés auxquelles eux-mêmes doivent faire face.

## **Inde**

[Original : anglais]  
[6 juin 2016]

N'ayant ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans le préambule de la résolution 70/5, l'Inde n'a aucune loi ou mesure à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris la tentative d'étendre extraterritorialement l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les textes issus de la seizième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue du 26 au 31 août 2012 à Téhéran, la Déclaration de Santa Cruz issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 ainsi que d'autres décisions de haut niveau prises par le Mouvement des pays non alignés, et elle prie instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

## **Indonésie**

[Original : anglais]  
[27 mai 2016]

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba contrevient aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'aux principes du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et aux normes et aux principes régissant les relations pacifiques entre États.

L'Indonésie demande instamment aux États qui appliquent des lois ou des mesures dont le caractère extraterritorial porte atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes de leurs citoyens ou d'autres personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation d'y renoncer.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba cause de graves difficultés économiques et sociales au peuple cubain et en particulier aux groupes vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées.

L'Indonésie se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre le Gouvernement cubain et celui des États-Unis. Elle continue d'appuyer cette résolution et demande de nouveau que le blocus soit immédiatement levé pour que la normalisation des relations entre les deux pays puisse reprendre.

## **Iran (République islamique d')**

[Original : anglais]  
[24 mai 2016]

C'est avec une grande déception que le Gouvernement de la République islamique d'Iran constate que Cuba reste l'objet de sanctions économiques, commerciales et financières, en dépit de l'adoption chaque année par l'Assemblée générale d'une résolution demandant la levée et l'élimination du blocus imposé au pays par le Gouvernement des États-Unis.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demeure fermement convaincu que le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international qui régissent les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et des relations amicales entre les nations. Ces mesures

continuent de porter atteinte aux conditions de vie et aux droits fondamentaux du peuple cubain et compromettront les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs de développement durable. Le blocus sape les efforts faits par le Gouvernement et le peuple cubains pour éliminer la pauvreté et la faim, promouvoir la santé et l'éducation et favoriser ainsi le développement économique et social.

Le blocus économique, commercial et financier imposé depuis des décennies à Cuba n'a d'autre objet que d'infliger de terribles souffrances et épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Il porte gravement atteinte aux droits et aux intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de navigation. Il doit donc être levé immédiatement, comme le demandent les résolutions de l'Assemblée générale sur la question. Les divergences et les problèmes qui surgissent entre les pays doivent être réglés par des moyens pacifiques et le dialogue, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté des États membres.

L'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis tant d'années témoigne clairement de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Il dénote également la sympathie croissante que suscitent les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour qu'il soit mis un terme à ce blocus illégal et inhumain. En outre, dans un contexte où la communauté internationale doit affronter des problèmes majeurs, notamment les conséquences de la crise financière et économique mondiale et des crises alimentaires, à savoir l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition, l'imposition du blocus semble plus injustifiable que jamais et doit susciter une opposition plus forte au niveau international.

La République islamique d'Iran rappelle le paragraphe 30 de la résolution 70/1 datée du 21 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et les dispositions d'autres documents et décisions finals sur la question adoptés par les gouvernements, et demande instamment à la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme au blocus inhumain imposé au peuple et au Gouvernement cubains et pour protéger le droit souverain de tous les autres États de renforcer leurs relations commerciales et économiques avec Cuba.

La République islamique d'Iran demeure opposée aux mesures économiques et commerciales unilatérales que les États-Unis d'Amérique imposent aux autres pays et qui entravent la libre circulation des personnes, la liberté du commerce et de la finance, ainsi qu'à l'application et aux conséquences extraterritoriales de ces mesures nationales sur la souveraineté d'autres États. Les sanctions sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La République islamique d'Iran, qui subit des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste donc sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

## Iraq

[Original : arabe]  
[26 mai 2016]

L'Iraq estime que les sanctions économiques unilatérales sont illégales et contraires aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et aux principes du droit international. Il appuie donc la résolution 70/5 de l'Assemblée générale sur la levée du blocus contre Cuba et se félicite des progrès accomplis vers la normalisation des relations entre les deux pays.

Par principe, l'Iraq considère les mesures économiques comme une forme illégale de peine collective qui porte atteinte aux faibles et aux vulnérables, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées et les malades.

L'Iraq estime que les lois nationales n'ont pas d'effet extraterritorial.

L'Iraq affirme le droit de Cuba d'établir des relations avec tout État pour promouvoir son développement dans tous les domaines.

L'Iraq n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures interdisant les relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba.

## Islande

[Original : anglais]  
[10 juin 2016]

Le Gouvernement islandais réitère sa position en faveur de la résolution 70/5. L'Islande n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 70/5.

Elle n'a pas de loi commerciale ou économique qui limiterait ou empêcherait le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba.

Elle est opposée à l'extension extraterritoriale des mesures unilatérales prises à l'encontre d'un pays tiers.

## Jamaïque

[Original : anglais]  
[20 mai 2016]

Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté de la navigation et du commerce internationaux. Dans ce contexte, la Jamaïque demeure opposée à l'application unilatérale à un État par un autre de mesures économiques et commerciales entravant la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, le Gouvernement jamaïcain n'a adopté ni lois ni mesures pouvant porter atteinte à la

souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes. Il a cherché au contraire à développer ses relations avec Cuba en prenant des mesures pour renforcer les relations commerciales et la coopération en matière de tourisme entre les deux pays.

Confirmant cette position, la Chambre des représentants de la Jamaïque a adopté en octobre 2015 une résolution demandant la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, notant que celui-ci compromettrait le développement social et économique de Cuba et les transactions commerciales entre les deux pays.

La Jamaïque appuie depuis toujours les résolutions de l'Assemblée générale qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et exhorte tous les États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type à faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler l'effet dès que possible.

La Jamaïque a toujours plaidé en faveur de la levée du blocus au sein de plusieurs instances régionales, notamment la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

La Jamaïque se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, qu'elle voit comme une première étape vers la normalisation de leurs relations. Néanmoins, elle considère que le blocus imposé à Cuba continue d'infliger de graves souffrances au peuple Cubain, et demande donc aux États-Unis de prendre des mesures pour le lever sans plus attendre.

## **Japon**

[Original : anglais]  
[20 mai 2016]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 70/5.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton) et le *Cuban Democracy Act* de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 70/5.

Il salue et appuie la récente évolution des relations entre Cuba et les autres nations, notamment le rétablissement, en juillet 2015, des relations diplomatiques officielles entre Cuba et les États-Unis, qui contribue à la stabilité et au développement de la région. Il forme l'espoir que cette évolution positive se poursuivra.

## **Jordanie**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué ni lois ni mesures du type visé dans la résolution 70/5.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a toujours voté en faveur de ladite résolution et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## **Kazakhstan**

[Original : anglais]  
[25 mai 2016]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et vise à défendre le droit des nations de choisir leur propre voie de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État.

Le Kazakhstan a toujours rejeté les règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier.

Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan préconise donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

## **Kenya**

[Original : anglais]  
[24 juin 2016]

Le Gouvernement kényan réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales appliquées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Kenya n'a jamais adopté ni appliqué unilatéralement de lois ou de mesures quelles qu'elles soient dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États. Dans leur majorité, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres d'autres organisations ont demandé la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Le Kenya croit et adhère aux principes sous-tendant le maintien de relations amicales entre les nations, y compris dans le domaine commercial, dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité indispensables au progrès social et économique de tous les peuples.

Le Kenya continuera de s'opposer au blocus imposé depuis longtemps à Cuba, qui a des répercussions néfastes sur les citoyens cubains et, conformément à la

position de l'Union africaine, il demande la levée immédiate de ces mesures d'embargo économique et commercial injustifiables, afin de donner à Cuba toutes les chances de poursuivre son développement, comme il en a légitimement le droit. Le Gouvernement de la République du Kenya a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

Le Gouvernement kényan salue et appuie l'évolution récente des relations entre Cuba et les États-Unis suite au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, qui constitue un progrès sur la voie de la normalisation de leurs relations.

## **Kirghizistan**

[Original : russe]  
[24 juin 2016]

Dans sa politique étrangère, la République kirghize applique rigoureusement les normes et les principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux.

La République kirghize n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 à l'encontre la République de Cuba.

La République kirghize n'a cessé de soutenir les efforts déployés par les États Membres de l'ONU pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba.

## **Kiribati**

[Original : anglais]  
[11 avril 2016]

Le Gouvernement de la République de Kiribati réaffirme son soutien à la résolution 70/5 et, conformément aux obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, il n'a pris aucune mesure qui pourrait entraver les relations économiques, commerciales ou financières entre Kiribati et Cuba.

La résolution répond à des considérations morales et humanitaires et son application contribuera grandement à améliorer le bien-être et les conditions de vie du peuple cubain.



## **Koweït**

[Original : anglais]  
[26 mai 2016]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution 70/5 et souligne la nécessité de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine de tous les États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En outre, l'État du Koweït a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

## **Lesotho**

[Original: anglais]  
[31 mai 2016]

Le Royaume du Lesotho se déclare profondément préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique en violation des principes du système commercial multilatéral, du droit international et de la Charte des Nations Unies notamment, ainsi que des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Royaume du Lesotho n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières avec la République de Cuba.

Le Lesotho réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme, et reste donc opposé au blocus économique et commercial imposé à Cuba.

## **Liban**

[Original : anglais]  
[24 mai 2016]

Le Gouvernement du Liban respecte pleinement les dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Il reste fidèle à cette position, dictée par le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment celui de la souveraineté des États.

## **Libéria**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juillet 2016]

Depuis des dizaines d'années, plus des deux tiers des États Membres des Nations Unies se prononcent systématiquement en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale par les

États-Unis à Cuba. Cette position reflète la condamnation par la communauté internationale du maintien de cette politique et souligne la nécessité d'y mettre fin.

Le Libéria se félicite du rapprochement entre les États-Unis et Cuba et, à cet égard, fait part de son souhait de voir prendre fin le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, de façon à renforcer les relations d'amitié entre les deux nations et à assurer le bien-être économique du peuple cubain.

Le Gouvernement libérien soutient donc sans réserve la levée du blocus unilatéral et commercial contre Cuba et continuera de collaborer avec d'autres États Membres de l'ONU pour atteindre cet objectif louable.

## **Libye**

[Original: arabe]  
[27 avril 2016]

La Libye réaffirme sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées à des États pour des raisons politiques, et souligne que les mesures de ce type ne permettent pas de régler les différends entre États mais, au contraire, les enveniment.

La Libye a toujours fait part de son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois du type visé par les paragraphes 2 et 3 de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

La Libye ne cautionne pas l'application unilatérale de mesures de coercition économique à effet extraterritorial, qui contreviennent de manière flagrante aux principes du droit international.

La Libye a voté pour la résolution 70/5 car elle s'oppose au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Elle exhorte les États à régler leurs différends de manière pacifique et à condamner le recours à des mesures unilatérales de coercition qui contreviennent aux principes de la Charte et aux droits de l'homme, et font obstacle aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement, l'un de ses principaux objectifs.

## **Liechtenstein**

[Original : anglais]  
[27 avril 2016]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5. Il estime en outre que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes universellement reconnus du droit international.

## **Madagascar**

[Original : anglais]  
[26 mai 2016]

La République de Madagascar n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 70/5, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment la nécessité de respecter la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, la République de Madagascar réaffirme son soutien à toute mesure visant à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## **Malaisie**

[Original : anglais]  
[26 mai 2016]

La Malaisie reste opposée à l'imposition de mesures économiques unilatérales en tant que moyens de pression politique et économique sur les pays en développement. Les mesures unilatérales ont un caractère discriminatoire et visent à servir des intérêts politiques précis contre des pays ciblés. Ce type de mesures économiques unilatérales font obstacle non seulement au libre exercice du commerce entre pays mais aussi au développement social, du fait de leurs conséquences sur les possibilités d'emploi et les conditions de vie de la population.

Dans ce contexte, le Gouvernement malaisien appuie pleinement les efforts déployés par la communauté internationale en application de la résolution 70/5 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

## **Malawi**

[Original : anglais]  
[21 juin 2016]

Le Gouvernement du Malawi, qui entretient des relations diplomatiques avec Cuba, n'a jamais promulgué de loi visant un pays en particulier ni d'instruction interdisant le commerce ou la coopération avec Cuba. C'est pourquoi, il n'a pratiquement aucun changement à apporter à sa législation pour respecter les dispositions de la résolution adoptée.

## **Maldives**

[Original : anglais]  
[25 avril 2016]

Sauf mandat exprès de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité ou d'une autre organisation internationale dont elle est membre, la République des Maldives n'impose de sanctions à aucun pays. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

## **Mali**

[Original : français]  
[19 avril 2016]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui appuie pleinement la résolution 70/5 adoptée le 27 octobre 2015 par l'Assemblée générale, n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

## **Maroc**

[Original : français]  
[27 mai 2016]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a, de tout temps, favorisé le développement de relations amicales entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

## **Maurice**

[Original : anglais]  
[31 mai 2016]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à imposer un blocus économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

Maurice entretient avec Cuba d'excellentes relations bilatérales. En ce qui concerne les relations commerciales, si les exportations vers Cuba sont restées négligeables, les importations provenant de ce pays ont augmenté ces dernières années.

## **Mauritanie**

[Original : français]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition concernant tous les aspects de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de liberté du commerce et de la navigation.

## **Mexique**

[Original : espagnol]  
[26 mai 2016]

Cuba est l'un des principaux partenaires commerciaux du Mexique dans les Caraïbes (le quatrième de la région). En 2015, les échanges commerciaux bilatéraux ont représenté 368,6 millions de dollars, les exportations en provenance du Mexique 356,2 millions et les importations en provenance de Cuba 12,4 millions. Pour des raisons de confidentialité des informations dans ce pays des Caraïbes, on ne dispose pas de chiffres officiels sur les investissements mexicains réalisés à Cuba.

Dans le cadre du Traité de Montevideo de 1980, l'Accord de complémentarité économique (ACE-51) conclu entre le Mexique et Cuba est entré en vigueur en 2001. Le 1<sup>er</sup> novembre 2013, les deux pays ont adhéré aux protocoles additionnels visant à élargir et approfondir la portée de l'accord ACE-51. Le troisième protocole de l'accord, relatif à l'accès aux marchés, qui est entré en vigueur le 4 novembre 2014, a ajouté 3 625 rubriques tarifaires tandis que 214 autres ont été assortis de préférences accrues. Le quatrième Protocole, relatif au règlement des différends, est entré en vigueur le 4 avril 2015.

Depuis mai 2002, le Mexique et Cuba appliquent un accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements. Il convient de souligner que 27 projets d'investissements sont réalisés par des entreprises mexicaines sur l'île, dans la zone de Mariel (6) mais aussi dans le reste du pays (21). Dans le cadre de la consolidation de l'accord ACE-51, Cuba et le Mexique ont convenu de revoir l'accord réciproque. Le Mexique en a présenté une nouvelle version et Cuba a fait savoir qu'elle en poursuivait l'étude.

Le Mexique réaffirme sa position selon laquelle l'imposition à un autre État de tout type de sanction politique, économique ou militaire ne peut qu'émaner de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée

générale des Nations Unies. Le multilatéralisme reste le meilleur moyen de résoudre les différends et de garantir la coexistence pacifique des États.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement mexicain a réaffirmé en de multiples occasions son vif rejet de l'application de lois ou mesures unilatérales de blocus économique contre tout autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le recours à des mesures coercitives ne bénéficiant pas de l'appui de la communauté internationale et n'étant pas fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies.

La première visite d'État du Président Raúl Castro Ruz au Mexique (à Mérida dans le Yucatán, les 6 et 7 novembre 2015), faisait suite à la visite du Président mexicain Enrique Peña Nieto en janvier 2014. Ces visites ont réaffirmé le rapprochement des deux gouvernements.

Lors de la visite du Président cubain, les deux pays ont adopté cinq instruments juridiques : un mémorandum d'accord pour garantir un flux migratoire légal, ordonné et sûr entre les deux pays et un autre sur la collaboration entre les milieux académique et diplomatique; un programme spécial de coopération en matière de tourisme (2016-2017) et un autre en matière de pêche et d'aquaculture conclu entre le Ministère de l'industrie alimentaire cubain et le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation mexicain; et une déclaration d'intention entre le Ministère de l'éducation publique mexicain et le Ministère de l'éducation cubain sur la coopération en matière d'éducation de base.

Entre 2013 et 2016, les deux pays ont adopté 14 instruments juridiques. Ils ont également convenu de la mise en œuvre de réformes structurelles favorisant le développement et l'intégration de nos économies dans un contexte de mondialisation. Le Mexique appuie le processus de réforme du modèle cubain en fournissant une assistance technique à la mise en œuvre de réformes économiques.

Le Mexique est conscient de l'importance de Cuba et des États-Unis dans son propre programme d'action international et se félicite des progrès réalisés depuis décembre 2014 en matière de rétablissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Pour que ce processus soit couronné de succès, il est indispensable de lever, à court terme, le blocus économique.

La normalisation des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis a des répercussions positives sur le reste de l'Amérique latine et des Caraïbes et favorise une meilleure entente au sein des organisations régionales. À cet égard, nous saluons la visite officielle de Barack Obama, à Cuba du 20 au 22 mars 2016, première visite d'un président des États-Unis sur l'île depuis 88 ans.

## **Monaco**

[Original : français]  
[19 avril 2016]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

## Mongolie

[Original : anglais]  
[6 mai 2016]

Le Gouvernement mongol n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. La Mongolie n'a cessé de soutenir la résolution précitée.

## Monténégro

[Original : anglais]  
[21 avril 2016]

Le Gouvernement monténégrin soutient la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Il réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 70/5. Il est disposé à resserrer sa coopération avec Cuba aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

## Mozambique

[Original : anglais]  
[17 mai 2016]

La République du Mozambique n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, et n'a pas non plus contribué à l'application de telles lois ou mesures. C'est dans ce contexte qu'elle a voté pour cette résolution.

Le Gouvernement du Mozambique saisit cette occasion pour réaffirmer son appui inconditionnel aux dispositions de la résolution 70/5 et exhorter l'Organisation des Nations Unies à veiller à ce que tous les États Membres la prennent en considération.

## Myanmar

[Original : anglais]  
[12 mai 2016]

À la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Myanmar s'est une fois de plus joint à la communauté internationale en votant pour la résolution 70/5 sur la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États Unis.

Le Myanmar est attaché aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, aux normes du droit international et aux règles de bon voisinage. Il considère également que ces nobles principes peuvent servir de base à l'établissement et au renforcement des relations entre les pays. Il se félicite donc des efforts que déploient actuellement les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs

relations. Il espère que ces efforts mèneront à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et faciliteront, pour Cuba et pour d'autres pays, la réalisation des objectifs et cibles fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Programme 2030 est un programme ambitieux qui lance un appel vibrant à ne laisser personne de côté. Le Myanmar s'est engagé à travailler sans relâche à la pleine application de cet ensemble exhaustif et de vaste portée d'objectifs et de cibles universels et transformateurs privilégiant la dimension humaine, qui ouvrira de nouvelles perspectives et possibilités en matière de développement et de coopération au niveau mondial. L'imposition unilatérale de sanctions ou de blocus ne fera qu'entraver la réalisation de ces objectifs. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba n'a de répercussions que sur la population cubaine. À cet égard, le Myanmar s'est joint à la communauté internationale et a voté pour la résolution 70/5 de l'Assemblée générale appelant à la levée immédiate du blocus.

## **Namibie**

[Original : anglais]  
[30 mai 2016]

La Namibie soutient sans réserve la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et, en application des obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies, demande la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à la République de Cuba. Chaque année, à l'Assemblée générale, la Namibie se prononce en faveur de la levée du blocus imposé au peuple cubain, et elle ne changera pas de position. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures soutenant ce blocus.

Le Gouvernement namibien adhère au principe de la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et défend le principe d'échanges libres et équitables entre les nations. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a pris des mesures pour renforcer ses relations commerciales avec Cuba qui fait bénéficier la Namibie de son expertise dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'éducation.

Depuis la période considérée dans le rapport précédent, plusieurs visites de haut niveau ont été organisées entre la Namibie et Cuba, afin de consolider encore davantage les excellentes relations qu'entretiennent les deux pays. On citera notamment :

- La visite officielle à Cuba du Président de la République de Namibie, Hage Geingob, en septembre 2015;
- La visite officielle en Namibie de la Ministre de l'alimentation et de l'industrie, María Del Carmen Conception González, en février 2016;
- Les visites officielles à Cuba de la Ministre de l'enseignement supérieur de la Namibie en février 2016 et du Président de la Cour suprême en mai 2016;
- La visite officielle en Namibie des « cinq Cubains » en août 2015;
- Ainsi que d'autres visites à un niveau de représentation moins élevé et diverses activités économiques;



- En outre, la Namibie et Cuba ont signé plusieurs accords, mémorandums d'accord et lettres d'intention.

## Nauru

[Original : anglais]  
[14 juin 2016]

Le Gouvernement de la République de Nauru, guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international, a soutenu la résolution 70/5 et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type qui y est visé. En outre, il soutient pleinement la levée des sanctions imposées à la République de Cuba par les États-Unis. Au vu des négociations actuelles entre les deux pays, le blocus injustifié contre Cuba n'a plus de raison d'être.

## Népal

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure contraire à cette résolution.

## Nicaragua

[Original : espagnol]  
[13 mai 2016]

Le Nicaragua réaffirme son ferme attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux, qui sont consacrés par divers instruments internationaux, ainsi qu'aux autres principes essentiels à la paix et à la coexistence. Il réaffirme également le droit qu'a tout État de choisir son propre système social, politique et économique, sans avoir à subir d'ingérence extérieure, de mesures économiques coercitives, de sanctions ou de blocus.

Le Nicaragua exprime une fois encore sa solidarité inconditionnelle avec le Gouvernement et le peuple cubains et signale qu'il n'a adopté et n'adoptera aucune loi ayant pour effet de restreindre les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple frère de Cuba et de son gouvernement et n'a appliqué et n'appliquera aucune restriction au commerce ou autre avec Cuba.

Le Gouvernement nicaraguayen continue d'étendre et de renforcer ses relations politiques, économiques, commerciales et de coopération pour le développement avec le peuple et le Gouvernement cubains. Il a conclu des accords commerciaux avec Cuba et est en faveur du renforcement de tous les mécanismes dont il dispose afin d'appuyer le peuple et le Gouvernement cubains dans leur inlassable lutte contre le blocus.

Depuis le 17 décembre 2014, le Nicaragua observe avec satisfaction le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, qui constitue une première étape vers la normalisation des relations bilatérales des deux pays. Il souhaite toutefois insister sur sa position de principe, à savoir qu'il ne pourra pas y avoir de normalisation totale tant que le blocus cruel et inhumain imposé depuis plus de cinq décennies au peuple et au Gouvernement cubains, et contesté année après année par 191 pays de la communauté internationale, ne sera pas levé.

La levée du blocus doit être inconditionnelle, et ne doit surtout pas être assortie d'exigences destinées à tenter de modifier le système politique, économique, social, juridique et constitutionnel cubain.

Le Nicaragua réaffirme la position exposée par son président, le commandant Daniel Ortega Saavedra, à savoir que le Président des États-Unis dispose de larges pouvoirs exécutifs qui lui permettent de modifier beaucoup plus en profondeur et de façon beaucoup plus radicale la politique de blocus, et exhorte une fois de plus ce dernier, au cours de la dernière année de son mandat, à continuer de prendre les mesures nécessaires pour en finir avec cette politique obsolète, principal obstacle au développement d'un pays frère et aux efforts qu'il déploie pour préserver ses principales avancées économiques et sociales et pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Nicaragua réaffirme qu'il rejette et condamne avec la plus grande fermeté le maintien et le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, tout comme l'ensemble des mesures coercitives imposées par les États-Unis, qui ont un effet extraterritorial et qui ne favorisent pas le climat nécessaire aux rapports de dialogue et de coopération établis récemment entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis.

Le Nicaragua, pays frère et compagnon de développement du peuple et du Gouvernement cubains, remercie une fois de plus ces derniers de l'aide désintéressée et de l'esprit de coopération et de solidarité qu'ils manifestent à son égard dans tous les domaines et qui contribuent au bien-être et à la qualité de vie du peuple nicaraguayen. En outre, la solidarité inébranlable dont font preuve le peuple et le Gouvernement cubains envers les peuples du reste du monde force l'admiration.

Le Gouvernement nicaraguayen demande de nouveau au Gouvernement des États-Unis d'appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui traduisent la volonté de la communauté internationale de lever le blocus économique, commercial et financier contre le peuple héroïque et le Gouvernement de la République sœur de Cuba.

## **Niger**

[Original : français]

[19 mai 2016]

Les autorités nigériennes, profondément attachées au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de liberté du commerce entre les nations et de la navigation tels que consacrés par la

Charte des Nations Unies et le droit international, n'ont pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de la résolution 70/5.

Au contraire, la République du Niger et la République de Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature d'un Accord général de coopération entre les deux pays en 1994. Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et se sont élargis. Les deux pays tiennent régulièrement des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité entre eux pour le bonheur de leurs peuples. D'ailleurs, le Président de la République, Issoufou Mahamadou, a effectué une visite officielle à Cuba en septembre 2014 afin de consolider cette coopération.

De même, le Gouvernement de la République du Niger se félicite des avancées et suit avec intérêt le rapprochement diplomatique entre Cuba et les États-Unis, qui ont permis l'ouverture réciproque d'ambassades à Cuba et à Washington.

Ainsi, le Niger se félicite de ce rapprochement et exhorte par la même occasion les deux pays à continuer dans le sens de la normalisation effective de leurs relations, après l'établissement des relations diplomatiques par la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Les autorités nigériennes estiment que chaque pays, chaque peuple, a le droit légitime de définir librement son modèle de développement avec les mêmes chances et opportunités de succès, conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, la République du Niger reste solidaire de République sœur de Cuba dans le combat qu'elle mène pour la levée du blocus économique et commercial imposé par les États-Unis et plaide pour une normalisation totale des relations entre les deux pays.

## **Nigéria**

[Original : anglais]  
[17 mai 2016]

Le Gouvernement nigérian entretient des relations amicales avec tous les États et n'est pas favorable à l'adoption de mesures unilatérales pour régler les différends politiques. Il réaffirme donc son appui à la levée du blocus contre Cuba.

Le Nigéria est convaincu que la récente normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis est un premier pas vers la fin du blocus

## **Norvège**

[Original : anglais]  
[3 juin 2016]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique contre Cuba aucune législation

commerciale ou économique qui limiterait ou découragerait le commerce avec ce pays ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba.

La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

La Norvège se réjouit de l'évolution positive des relations entre Cuba et les États-Unis et espère que ce processus conduira prochainement à la levée du blocus.

## **Nouvelle-Zélande**

[Original : anglais]  
[22 avril 2016]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Il s'est prononcé en faveur de toutes les résolutions dans lesquelles l'Assemblée a demandé la levée du blocus contre Cuba. La Nouvelle-Zélande se fait l'écho de ces appels et n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays, et se félicite de toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

## **Oman**

[Original : anglais]  
[9 mai 2016]

Conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui proclament la liberté du commerce et de la navigation, le Gouvernement omanais n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 et réaffirme la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

## **Ouganda**

[Original : anglais]  
[25 mai 2016]

L'Ouganda entretient des relations commerciales normales avec Cuba et n'applique pas le blocus.

## **Ouzbékistan**

[Original : russe]  
[4 juillet 2016]

L'Ouzbékistan soutient la résolution 70/5 relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international.

L'Ouzbékistan respecte pleinement les dispositions de la résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

## **Pakistan**

[Original : anglais]  
[2 mai 2016]

Le Pakistan se conforme pleinement à la résolution 70/5.

## **Panama**

[Original : espagnol]  
[7 juin 2016]

### *Relations économiques bilatérales*

Depuis le rétablissement de leurs relations diplomatiques en 2004, le Panama et Cuba entretiennent de bonnes relations commerciales, dont le développement n'a posé aucune difficulté. De plus, les deux pays sont liés par divers accords de caractère commercial tels que :

- L'Accord de portée partielle entre le Panama et Cuba, qui vise à dynamiser les rapports commerciaux et économiques entre les deux pays tout en accordant une place plus importante aux produits panaméens sur le marché cubain;
- L'Accord entre le Gouvernement de la République du Panama et le Gouvernement de la République de Cuba pour la promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Panama le 27 janvier 1999 et entré en vigueur le 26 juillet 1999;
- L'Accord relatif aux services aériens, signé à La Havane le 5 novembre 2007 et entré en vigueur le 28 juillet 2008. Il remplace le précédent accord relatif aux services aériens, signé le 31 août 2000, et a été ratifié par l'Assemblée nationale aux termes de la loi n° 45 de 2008.

### *Considérations économiques*

À cet égard, il faut tenir compte des prérogatives du Président des États-Unis concernant le blocus imposé à Cuba, qui peuvent aller de l'autorisation de l'utilisation du dollar des États-Unis dans les transactions internationales de Cuba jusqu'à l'octroi de crédits, de prêts et de financements en général à Cuba pour l'acquisition de produits sur le marché des États-Unis (sauf si la loi en dispose autrement).

Le Panama réaffirme sa position en faveur du libre-échange et de la transparence du commerce international. Il considère Cuba comme un pays ami et leurs relations bilatérales tirent parti du dialogue et des liens fraternels noués entre les deux peuples.

Le Panama est favorable à la pleine intégration de Cuba dans la région. Il voit en Cuba un frère latino-américain avec lequel il partage une amitié de longue date, fondée sur le plus authentique respect de l'intégrité territoriale, la non-ingérence

dans les affaires intérieures et la libre détermination des peuples dans l'exercice de leur souveraineté.

#### *Autres aspects*

Compte tenu du progrès récent des relations politiques entre les États-Unis et Cuba, la question du blocus économique devrait être désormais au centre du processus de négociation. Suite à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale relative à la « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », il est indispensable de disposer d'un rapport cohérent et complet sur les différentes étapes des négociations à venir pour l'application de cette résolution.

Le Gouvernement panaméen a toujours voté pour la résolution sur la nécessité de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Il se félicite donc de l'appui apporté à cette résolution et souligne la nécessité d'encourager la coexistence harmonieuse de tous les peuples du monde et leur coopération sur le plan commercial et humain. En outre, il estime que la reprise des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba présage un avenir économique meilleur pour l'île, surtout si le Congrès des États-Unis accepte de lever le blocus.

### **Papouasie-Nouvelle-Guinée**

[Original : anglais]  
[29 juin 2016]

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de la reprise des relations bilatérales directes entre la République de Cuba et les États-Unis et encourage l'esprit de coopération dont les deux parties ont fait preuve.

Dans ce contexte, la Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme son soutien à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique aucune disposition restrictive, législative ou autre, contre Cuba. Au contraire, elle continue de développer des relations constructives et amicales avec ce pays, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et au droit international.

### **Paraguay**

[Original : espagnol]  
[9 mai 2016]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et par la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec les principes généraux du droit international, le Gouvernement paraguayen considère que l'application extraterritoriale de lois nationales porte atteinte à la souveraineté d'autres États, à l'égalité juridique entre les États et au principe de non-intervention et qu'elle nuit à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Paraguay respecte pleinement les dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

## **Pérou**

[Original : espagnol]  
[4 mai 2016]

Le Pérou adhère toujours pleinement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales, illustrée par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, constitue un acte unilatéral contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral.

Depuis qu'il a voté pour la résolution 47/19 présentée par Cuba pour adoption par l'Assemblée générale en 1992, le Gouvernement péruvien a systématiquement voté pour les résolutions successives sur cette question.

Le Pérou n'a d'ailleurs adopté ou appliqué aucune loi ou mesure pouvant porter atteinte à la souveraineté de Cuba ou à la liberté du commerce ou de la navigation de cet État.

Le Pérou considère que ces mesures coercitives nuisent à la croissance économique de Cuba et retardent son développement social et humain. À cet égard, le Gouvernement péruvien exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences négatives du blocus sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Cuba, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et des autres services sociaux essentiels, le blocus empêchant l'accès aux prêts personnels, aliments, médicaments, technologies ou biens matériels indispensables au développement de l'île.

Tout en s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Pérou continue de promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays.

Le Pérou considère également que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est incompatible avec la dynamique de la politique régionale, marquée récemment par le retour de Cuba au sein des instances de dialogue et de coopération des Amériques.

Enfin, il convient de signaler que le 18 février dernier, à l'occasion de sa visite à Cuba, le Président du Pérou, Ollanta Humala, a réaffirmé la position du Pérou, insistant sur le rôle important que Cuba pouvait jouer sur la scène régionale et internationale, et est convenu avec son homologue cubain, Raúl Castro, des actions à suivre pour étendre la portée de l'Accord de complémentarité économique.

## **Philippines**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

Les Philippines appuient pleinement la résolution 70/5 et réaffirment qu'elles sont résolues à y adhérer.

Elles soulignent aussi qu'elles n'ont pas imposé et n'ont pas l'intention d'imposer de lois, règlements ou mesures contraires à la mise en œuvre de cette résolution.

## **Qatar**

[Original : anglais]  
[10 juin 2016]

La position de l'État du Qatar à l'égard de la résolution 70/5 reste inchangée. Le Qatar soutient pleinement les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

L'État du Qatar applique activement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'État du Qatar n'a donc adopté ou appliqué aucune loi ou mesure contraire aux dispositions de la résolution.

## **République arabe syrienne**

[Original : arabe]  
[7 avril 2016]

La République arabe syrienne affirme que les mesures de contrainte unilatérales sous toutes leurs formes sont illégales et constituent une violation de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elles sont également en contradiction flagrante avec les normes et principes qui régissent les relations entre États, en particulier les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'avec la nécessité d'instaurer des relations amicales entre les États et de promouvoir la stabilité et le bien-être de leurs peuples.

La République arabe syrienne est, par principe, opposée à ce que des États ou des entités régionales ou sous-régionales imposent des mesures unilatérales, d'ordre économique, commercial ou financier, pour exercer une pression politique ou économique sur des États en développement, ou les forcer à prendre certaines mesures ou à modifier leurs politiques. Les mesures unilatérales constituent une peine collective pour l'ensemble de la population et affaiblissent le système des Nations Unies. En outre, elles entravent le commerce international et la pleine réalisation des droits garantis par les instruments relatifs aux droits de l'homme.

La République arabe syrienne note que les mesures unilatérales visant à interrompre l'aide au développement dont bénéficient certains pays en



développement, à rompre les relations économiques avec ces États et à leur imposer un blocus économique, commercial et financier, à interdire les échanges financiers et les opérations bancaires avec eux et à empêcher certains États en développement de recevoir ou d'effectuer des investissements, sans compter les différentes formes de pression et de provocation que subissent d'autres gouvernements afin de les forcer à adopter de telles mesures unilatérales, amoindrissent les chances qu'ont les peuples des États touchés d'atteindre un développement durable.

En outre, ces mesures attisent l'hostilité à l'égard de l'Occident. La plupart d'entre elles ont été ou continuent d'être imposées par des États occidentaux, essentiellement les États-Unis et certains États européens, afin d'affaiblir les gouvernements d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de leur imposer leur volonté, au mépris des souhaits des peuples des États concernés et des intérêts nationaux et régionaux de ces pays. Elles ont pour effet d'exacerber les tensions entre les États et de menacer la paix et la sécurité internationales.

La République arabe syrienne affirme également que le blocus que les États-Unis imposent à Cuba depuis plus de cinq décennies est illégal et contraire aux normes édictées par la communauté internationale pour régir les rapports entre États.

Le blocus fait subir à Cuba différents types de préjudices économiques, sociaux et politiques. Il a accru les souffrances du peuple cubain et sapé ses efforts acharnés pour parvenir à la prospérité et au bien-être. Il a mis les États-Unis d'Amérique dans une position totalement injustifiable d'un point de vue moral et juridique, et qui est en porte-à-faux avec la position politique de la grande majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La République arabe syrienne réitère l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis. Elle rappelle également que le Groupe des 77 et la Chine a dénoncé à de nombreuses reprises les mesures de coercition unilatérales et invité les États-Unis à mettre un terme à ce blocus.

Si la République arabe syrienne se félicite des évolutions récentes des politiques des États-Unis à l'égard de Cuba, du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et de la reconnaissance par le Président des États-Unis de la nécessité de mettre un terme à ce blocus obsolète, elle demande à nouveau la levée du blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1959. Malgré les demandes successives formulées par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les institutions spécialisées de mettre un terme à ce blocus, celui-ci reste encore en vigueur.

Fidèle à sa position de principe concernant les mesures unilatérales décidées par les États-Unis et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par ce pays, et s'appuyant sur le droit des peuples à user de tous les moyens légitimes pour promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, tels qu'énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration universelle des droits de l'homme, la République arabe syrienne fait partie des 191 États qui ont voté pour la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci souligne la nécessité de respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations

Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et la liberté de navigation et de commerce internationaux. Dans cette même résolution, l'Assemblée invite de nouveau tous les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois ou mesures du type de celles visant Cuba et demandé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de cinq décennies.

L'Assemblée générale est instamment invitée à prendre, conformément à son mandat et à ses résolutions pertinentes, les mesures nécessaires pour mettre fin aux pratiques hostiles, aux politiques de blocus et aux mesures économiques unilatérales contraires au droit international qui ont été adoptées par certains États à l'encontre de leurs voisins géographiques immédiats et d'autres États plus lointains.

La République arabe syrienne demande l'intensification des efforts internationaux visant à mettre en lumière et à faire cesser les mesures unilatérales de coercition extrêmes imposées aux populations et aux États qui sont liées à la tentative de l'Occident de contrôler les pays du Sud et leurs ressources.

La République arabe syrienne demande que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis cesse sous toutes ses formes et qu'il soit mis un terme aux mesures unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et d'autres États occidentaux à un certain nombre de pays, notamment la République arabe syrienne. Outre les préjudices graves qu'elles causent à l'économie syrienne, ces mesures coercitives empêchent les Syriens de satisfaire des besoins de base en matière d'alimentation, de santé, de matériel médical, de carburant, d'intrants agricoles, de transport aérien civil et d'équipement de communication, et constituent une violation des droits de l'homme de la population syrienne.

La République arabe syrienne espère que les États-Unis et leurs institutions respecteront pleinement la volonté que la communauté internationale a exprimée par l'entremise de l'Assemblée générale et d'autres institutions et organisations internationales.

## **République centrafricaine**

[Original : français]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

La mise en œuvre du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a causé d'énormes préjudices au peuple et au Gouvernement cubains dans tous les domaines. Ce blocus est depuis longtemps décrié et l'Assemblée générale a voté 23 résolutions le condamnant, dont la dernière en date est celle du 27 octobre 2015. Alors que tous s'attendaient à une levée totale dudit embargo depuis la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays le 17 décembre 2014, force est de constater qu'il est toujours en vigueur.

La République centrafricaine, soucieuse des engagements envers la communauté internationale et par respect des principes de la Charte des Nations Unies, considère que ce blocus est contraire au droit international et au droit international humanitaire. Par ailleurs, le Gouvernement de la République centrafricaine soutiendra le Gouvernement cubain jusqu'à la levée totale de ce blocus et appelle le Gouvernement des États-Unis à agir dans le strict respect des

buts et principes de la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne la coopération et la solidarité internationales et les relations de bon voisinage.

### **République de Corée**

[Original : anglais]  
[9 juin 2016]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée soutient systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale préconise la levée du blocus économique et commercial imposé à Cuba. La République de Corée n'a, par conséquent, appliqué aucune des lois ou mesures administratives visées par la résolution 70/5.

### **République démocratique du Congo**

[Original : français]  
[4 juin 2016]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale appelant à sa levée.

Il salue les récentes mesures prises par le Président des États-Unis en vue de supprimer certaines sanctions, notamment les restrictions portant sur les voyages pour des raisons familiales et sur les envois de fonds, ainsi que l'autorisation de pouvoir développer des services de communications entre les deux pays et la réouverture des ambassades américaine et cubaine à la Havane et à Washington.

Toutefois, le Gouvernement de la République démocratique du Congo se joint à la volonté exprimée par la communauté internationale à travers l'adoption par 191 États Membres de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et appuie toute nouvelle résolution ainsi que toute initiative s'efforçant d'engager Cuba et les États-Unis sur la voie d'un dialogue constructif et fructueux visant la levée complète du blocus.

### **République démocratique populaire lao**

[Original : anglais]  
[18 mai 2016]

La République démocratique populaire lao estime qu'en plus d'entraver le développement socioéconomique de toutes les nations, ces mesures extraterritoriales vont à l'encontre des principes et des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, du droit international, de l'égalité souveraine des États, mais aussi de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. La République démocratique populaire lao n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 70/5. Elle salue les récents progrès réalisés en vue de normaliser les relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba. Cette dynamique positive devrait davantage être encouragée et se concrétiser

par la levée du blocus actuellement imposé à Cuba. Une forte impulsion serait ainsi apportée à une réelle normalisation des relations entre ces deux pays.

### **République de Moldova**

[Original : anglais]  
[22 juin 2016]

La République de Moldova respecte pleinement les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et n'a jamais adopté ou appliqué de lois ou mesures du type visé par la résolution 70/5 de l'Assemblée générale relative au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

### **République dominicaine**

[Original : espagnol]  
[23 mai 2016]

La République dominicaine a réaffirmé lors de différentes réunions internationales et régionales que les normes et principes d'autodétermination des peuples et de souveraineté des États, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international public, régissent ses relations internationales. Par conséquent, elle n'approuve, ne promeut et n'applique aucune disposition impliquant une intervention dans les affaires intérieures des États.

### **République populaire démocratique de Corée**

[Original : anglais]  
[6 avril 2016]

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a toujours eu pour politique de s'opposer à tout type de sanction, notamment les blocus économiques, commerciaux et financiers imposés à des États souverains.

Le blocus unilatéral et extraterritorial imposé par les États-Unis constitue une atteinte manifeste à la souveraineté de Cuba, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, nuit à la liberté du commerce et de la navigation ainsi qu'aux normes les plus fondamentales de coexistence et de respect entre États souverains et viole les droits de l'homme en privant la population cubaine du droit à la vie et au développement. Il justifie donc une condamnation sans réserve de la part de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

La politique de blocus, à laquelle les États-Unis soumettent Cuba depuis plus de 50 ans, a fait subir à ce pays de très lourdes pertes, surtout dans les domaines économique et social, et a eu un impact sur les pays entretenant des relations économiques et commerciales normales avec l'île, demeurant le principal obstacle à son développement socioéconomique et à l'amélioration des moyens d'existence de sa population. La politique de blocus criminelle, inhumaine et anachronique des États-Unis contre Cuba doit donc prendre fin sans plus attendre, conformément aux

résolutions pertinentes des Nations Unies et aux demandes de la communauté internationale.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont Cuba, restent convaincus que le maintien du blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba, élément majeur de la politique menée par les États-Unis à l'égard de ce pays, empêche toute normalisation de leurs relations bilatérales.

La communauté internationale dans son ensemble demande aujourd'hui la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé par les États-Unis à Cuba, qui aspire au développement durable dans un climat de paix.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée appuie pleinement les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour que soit levé le blocus américain, et continuera de développer ses relations économiques et commerciales avec Cuba.

La République populaire démocratique de Corée réitère son soutien et sa solidarité avec la lutte du Gouvernement et du peuple cubains pour sauvegarder la dignité et la souveraineté nationales contre le blocus imposé unilatéralement par les États-Unis.

## **République-Unie de Tanzanie**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

La République-Unie de Tanzanie exprime une nouvelle fois sa solidarité et son soutien au Gouvernement et au peuple cubains et demande la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Ce blocus continue de peser sur l'économie et le développement de l'île et a un effet négatif sur la vie quotidienne des Cubains. La levée du blocus, que l'Assemblée générale a exigée dans de nombreuses résolutions, notamment sa résolution 70/5, ouvrirait de plus vastes perspectives au peuple cubain qui, malgré ce blocus interminable, n'a cessé de fournir un appui et une assistance précieux à beaucoup de pays, dont la République-Unie de Tanzanie, dans de nombreux domaines comme la santé, l'agriculture et l'enseignement.

La République-Unie de Tanzanie salue une fois de plus les mesures positives prises par l'actuel Gouvernement des États-Unis et l'encourage de nouveau à accélérer l'adoption de mesures devant à terme déboucher sur la levée du blocus contre Cuba.

## **Rwanda**

[Original : anglais]  
[30 juin 2016]

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et par le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda applique intégralement la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, réaffirme son appui à cette résolution et n'a adopté ou appliqué aucune des lois et mesures du type visé dans son préambule.

Il souligne qu'aucune loi ni aucun règlement n'interdit le libre transit ou le libre-échange entre le Rwanda et Cuba.

## **Sainte-Lucie**

[Original : anglais]  
[12 avril 2016]

Le Gouvernement de Sainte-Lucie, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à son engagement à respecter les principes de l'égalité souveraine des États, n'a adopté aucune loi, règlement ou autre mesure pouvant porter atteinte à l'exercice par un État Membre de sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes ou faire obstacle à la liberté de l'activité commerciale, des échanges ou de la coopération économique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie reste déterminé à coopérer avec Cuba sur les plans économique, éducatif, scientifique et technique, afin de faire progresser et de pérenniser le développement économique et social.

Sainte-Lucie réaffirme que l'application extraterritoriale de lois nationales est contraire aux principes du droit international, à l'égalité souveraine des États, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et à la coexistence pacifique entre les nations.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale pertinentes demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## **Saint-Kitts-et-Nevis**

[Original : anglais]  
[14 juin 2016]

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est très attaché à la Charte des Nations Unies et aux obligations du droit international qui régissent les relations entre les États et le traitement des individus à l'intérieur de leurs frontières. Il tient à souligner qu'il n'adopte ni n'applique aucune loi ayant des effets extraterritoriaux sur Cuba, restreignant la liberté du commerce international, empiétant sur la souveraineté d'autres États ou portant atteinte aux intérêts légitimes des entités.

Les liens et les relations privilégiées qu'entretiennent Saint-Kitts-et-Nevis et la République de Cuba se sont renforcés avec les années et continuent de s'enrichir à travers le renforcement de leur coopération dans des domaines multiples. Saint-Kitts-et-Nevis se félicite du rapprochement entre les États-Unis et Cuba et est convaincu qu'il est temps de mettre fin au blocus imposé depuis près de cinquante ans.

Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme donc son opposition au blocus économique, commercial et financier qu'impose à Cuba les États-Unis et continue d'exhorter ces derniers à mettre fin à cette politique.

Dans ce contexte, il est assez décourageant de constater que, malgré le soutien apporté par la majorité des pays de la communauté internationale à la résolution

70/5, les sanctions imposées par ce blocus subsistent. Cette décision unilatérale a infligé au peuple cubain des souffrances innombrables en le privant de croissance économique et de développement économique et social.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme son soutien à Cuba et continue de se montrer solidaire avec ce pays en appuyant la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Il continue de plaider en faveur d'une action immédiate pour mettre fin à cette mesure unilatérale.

### **Saint-Marin**

[Original : anglais]

[11 avril 2016]

La République de Saint-Marin a toujours fait part de son opposition générale à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc celui décrété unilatéralement pour faire pression sur Cuba ainsi que les graves répercussions qu'il a sur les populations.

### **Saint-Vincent-et-les Grenadines**

[Original : anglais]

[25 mai 2016]

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines reste persuadé que le blocus imposé à Cuba, outre qu'il est illégal, est moralement injustifiable. Dans l'introduction de son célèbre essai *Le sens commun*, Thomas Paine écrivait : « [L]orsqu'on est accoutumé depuis longtemps à ne pas regarder une chose comme injuste, elle acquiert une apparence superficielle de vérité, et de tous côtés s'élève un cri en faveur de l'habitude; mais bientôt ce tumulte cesse. Le temps fait plus de prosélytes que la raison. »

Cette analyse s'applique à la situation concernant le blocus. Les citoyens des États-Unis se joignent à la communauté internationale pour exprimer de plus en plus leur désapprobation et appeler à la levée des sanctions unilatérales. La plus grande concentration de Cubains en dehors de l'île se trouve dans le comté de Miami-Dade. L'importance de cette population américano-cubaine dans l'électorat est souvent mise en relief lors des différents scrutins locaux et nationaux, et elle est souvent saluée, ou critiquée, pour l'influence qu'elle exerce sur la politique des États-Unis envers Cuba. En 2014, un sondage mené auprès de cette population par l'Université internationale de Floride a révélé que 57 % des électeurs inscrits voteraient probablement pour un candidat en faveur du remplacement du blocus par une politique appuyant davantage les entrepreneurs indépendants. Dans ce même sondage, 81 % des électeurs inscrits ont déclaré qu'ils voteraient probablement pour un candidat favorable au remplacement du blocus par une politique de défense des droits de l'homme. De quelque façon qu'aient été posées les questions dans ce sondage, la nécessité de lever le blocus en est la conclusion manifeste.

## **Samoa**

[Original : anglais]  
[27 mai 2016]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme son attachement sans réserve aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et la liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont également des principes fondamentaux du droit international. Il n'a jamais cessé d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial imposé à Cuba et n'a ni adopté, ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

## **Sao Tomé-et-Principe**

[Original : anglais]  
[27 avril 2016]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe affirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme dans les relations internationales, au principe fondamental de la liberté du commerce et à d'autres instruments juridiques internationaux.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe condamne toute décision unilatérale qui vise à restreindre les activités économiques, commerciales et financières, entravant ainsi le développement social et humain d'un État. Le blocus a des conséquences directes sur le peuple cubain, en particulier sur les segments les plus vulnérables de la société, et fait obstacle à la croissance économique de Cuba.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui entretient d'excellentes relations de coopération et d'amitié avec Cuba, a toujours voté pour la résolution condamnant le blocus et renouvelle une fois de plus son soutien à la résolution 70/5.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe se félicite de l'annonce par les États-Unis d'Amérique et Cuba, le 17 décembre 2014, de leur volonté de rapprochement diplomatique, qui a été suivie de l'ouverture d'ambassades dans les deux capitales.

La visite récente du Président Barack Obama à Cuba témoigne clairement des intentions des deux gouvernements, qui doivent trouver une issue aux divergences qui persistent dans un climat de coexistence pacifique et de bon voisinage, en cherchant des solutions pour améliorer leurs relations bilatérales, renforcer leur coopération et instaurer une paix durable.



## Sénégal

[Original : français]  
[27 avril 2016]

Le Sénégal reste attaché aux principes et buts de l'Organisation des Nations Unies. Comme à l'accoutumée, il respecte les dispositions de la résolution 70/5 adoptée par l'Assemblée générale le 27 octobre 2015.

## Serbie

[Original : anglais]  
[20 avril 2016]

La République de Serbie, guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et réaffirmant son attachement aux règles et principes du droit international, applique pleinement la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et n'a jamais adopté ni appliqué de lois, mesures ou actes du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La République de Serbie a toujours appuyé cette résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur.

La République de Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

## Seychelles

[Original : anglais]  
[4 mai 2016]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale adoptée le 27 octobre 2015.

Les Seychelles mènent une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement des Seychelles est toujours opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, le Gouvernement des Seychelles salue les efforts déployés par les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations bilatérales. Les Seychelles ont toujours été d'avis que les tensions entre ces deux pays ne favorisaient pas le développement durable des peuples américain et cubain, et elles se félicitent des changements intervenus récemment dans leurs relations.

Les Seychelles souhaitent donc ardemment que cette évolution favorable des relations entre les deux pays soit confirmée par la levée rapide du blocus actuellement appliquée à la République de Cuba, qui aura, à leur avis, un impact extrêmement positif sur les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement des Seychelles se prononcera toujours en faveur de la résolution annuelle sur ce point et vote systématiquement pour cette résolution à l'Assemblée générale.

## **Sierra Leone**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

Le Gouvernement sierra-léonais a suivi de près la reprise des liens diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, suite à l'ouverture de leurs ambassades respectives dans les deux capitales.

De plus, la visite historique du Président Barack Obama, premier Président des États-Unis à se rendre à Cuba depuis la révolution menée par Fidel Castro en 1959, a marqué une étape décisive. Cette avancée a été réaffirmée par le Président Obama lorsqu'il a déclaré : « il est temps de regarder vers l'avenir ensemble, un avenir d'espoir ».

Encouragée par ces tendances positives, la Sierra Leone réaffirme son appui à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale et son gouvernement souscrit sans réserve à la levée des sanctions, demandant qu'il soit mis un terme au blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis.

## **Singapour**

[Original : anglais]  
[3 mai 2016]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour s'est toujours prononcée pour les résolutions appelant à mettre un terme au blocus commercial auquel les États-Unis d'Amérique soumettent Cuba et a voté en leur faveur.

## **Somalie**

[Original : anglais]  
[20 avril 2016]

Respectueuse des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, la Somalie n'a pas adopté ou appliqué de loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 70/5.

## Soudan

[Original : anglais]  
[8 avril 2016]

La résolution 70/5 est très importante. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale, le Soudan l'a soutenue sans réserve et a demandé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

La République du Soudan a établi des relations diplomatiques avec Cuba en 1969. L'année 2015 a donc marqué le quarante-sixième anniversaire de l'établissement de relations bilatérales entre les deux pays, qui ont été renforcées par l'accréditation, en mars 2014, de l'Ambassadeur de la République du Soudan au Venezuela comme Ambassadeur à Cuba ainsi que par les visites réciproques de hauts responsables dans les deux pays.

Le Gouvernement soudanais mène une politique respectueuse du droit international et des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Fidèle à cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'adoption de sanctions à l'encontre des pays en développement, car elles anéantissent les efforts que ces pays déploient pour instaurer un développement durable et constituent une violation de la Charte des Nations Unies. La délégation du Soudan participe ainsi chaque année au débat de l'Assemblée générale consacré à cette question et vote, comme la majorité des membres, pour les résolutions de l'Assemblée générale interdisant l'adoption de telles mesures et sanctions unilatérales. Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois prévoyant de telles mesures.

Compte tenu de ce qui précède, le Soudan est opposé au blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui nuit fortement et cause de grandes souffrances au peuple cubain, et qui porte atteinte aux droits et intérêts légitimes de Cuba, puisqu'il constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et témoigne d'un véritable mépris pour leurs nobles et louables principes.

Le Soudan continue lui-même de pâtir des sanctions économiques, financières et commerciales que lui imposent les États-Unis d'Amérique de façon unilatérale depuis novembre 1997. Ces sanctions et mesures de coercition unilatérales sont une violation du droit légitime du Soudan, de Cuba et de tous les pays en développement, ainsi que de leurs populations, de choisir un système politique, économique et social qui corresponde pleinement à leurs aspirations.

Depuis l'adoption de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, le Gouvernement soudanais porte la question devant les instances multilatérales afin de mobiliser des soutiens en faveur de l'élimination de toutes les formes de mesures économiques coercitives unilatérales imposées aux pays en développement. La République du Soudan salue par ailleurs l'initiative de modernisation par Cuba de son modèle social et économique.

## **Soudan du Sud**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

La République du Soudan du Sud exprime à nouveau sa profonde inquiétude quant au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Dans l'esprit de la majorité des résolutions adoptées par les États Membres de l'ONU et de l'Union africaine, notamment Assembly/AU/Res.1 (XVII), Assembly/AU/Res.1 (XIX) et Assembly/AU/Res.1 (XXI), la République du Soudan du Sud réclame la levée du blocus imposé au peuple cubain depuis plus d'un demi-siècle. Elle considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux qui régissent le commerce dans le cadre des accords multilatéraux. Ces mesures coercitives freinent la croissance économique et le développement social et humain de Cuba.

## **Sri Lanka**

[Original : anglais]  
[7 avril 2016]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international. Elle considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sri Lanka n'a promulgué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 70/5.

Sri Lanka a toujours soutenu l'adoption des résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba doit prendre fin.

## **Suisse**

[Original : français]  
[2 juin 2016]

Le Gouvernement suisse a pris bonne note de la résolution 70/5, adoptée le 27 octobre 2015 par l'Assemblée générale.

## **Suriname**

[Original : anglais]  
[17 mai 2016]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes du droit

international. La Mission permanente du Suriname souhaiterait rappeler de nouveau que le Gouvernement surinamais n'a jamais adopté ou appliqué de loi ou mesure du type visé dans la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement surinamais est également d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et les autres normes pertinentes qui régissent les relations internationales doivent être respectées en tout temps.

## **Swaziland**

[Original : anglais]

[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Royaume du Swaziland se félicite des mesures prises par les États-Unis et Cuba vers la normalisation et le rétablissement de relations bilatérales dont l'intérêt ne saurait être trop souligné. Le Swaziland appuie tous les efforts visant la levée du blocus imposé à Cuba, mesure essentielle au développement de ce pays.

Le blocus a fait subir d'énormes pertes matérielles et économiques au peuple cubain et a également porté atteinte aux intérêts économiques légitimes de pays tiers. En outre, il est contraire à la Charte des Nations Unies et au principe de bon voisinage.

La levée du blocus ira également dans le sens de plusieurs programmes mondiaux adoptés par les chefs d'État et de gouvernement et visant à donner la possibilité à tous les pays d'accéder au développement durable, d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et d'éliminer la pauvreté.

À cette fin, le Swaziland nourrit l'espoir que les États-Unis répondront positivement à la demande légitime de la communauté internationale de lever le blocus afin que Cuba puisse jouir sans entrave de toutes les libertés et de tous les droits et privilèges accordés à l'ensemble des nations souveraines.

Le Royaume du Swaziland est fermement convaincu qu'un dialogue constructif est nécessaire pour renforcer la confiance et la compréhension mutuelles ainsi que l'harmonie et la coexistence pacifique entre toutes les nations du monde.

## **Tadjikistan**

[Original : anglais]

[31 mai 2016]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son appui à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et au droit fondamental des nations de choisir librement leur mode de développement. Compte tenu notamment des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce international, le Tadjikistan est convaincu que les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme de la population cubaine

et sur l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale, y compris les objectifs de développement durable.

En outre, étant donné les grandes difficultés que rencontre la communauté internationale du fait de la crise financière et économique mondiale et de l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition qui en résulte, l'imposition de blocus et de sanctions est plus que jamais injustifiable et doit susciter des réactions appropriées au plan mondial.

De telles mesures sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Tadjikistan se félicite de la reprise des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et espère que les mesures prises par ce dernier pour assouplir le blocus contribueront au développement de Cuba.

Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec Cuba. Il continuera donc de prendre les dispositions voulues pour renforcer la coopération entre les deux pays.

## **Tchad**

[Original : anglais]  
[31 mai 2016]

La République du Tchad réaffirme son soutien à toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

Le blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba depuis plusieurs décennies par les États-Unis est un acte unilatéral qui viole les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et auquel il doit être mis fin. Les sanctions nuisent considérablement au développement économique et social de l'île, compte tenu notamment de la fragilité de la situation à laquelle elle est confrontée suite à la crise économique mondiale.

La résolution de l'Assemblée générale relative à ce blocus envoie un signal fort en réaffirmant le soutien de la communauté internationale à Cuba, qui doit jouir des mêmes droits et de la même liberté commerciale que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La République du Tchad rejette toute action unilatérale engagée contre un pays souverain pour l'empêcher de jouir de ses droits diplomatiques, économiques et commerciaux. Elle souhaite plutôt le renforcement des relations de coopération et d'amitié entre tous les États Membres de l'Organisation, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Le blocus économique, commercial et financier causant d'importants dommages socioéconomiques à la société cubaine, la République du Tchad encourage la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif entre les deux pays en vue d'y mettre fin.

La République du Tchad salue les efforts menés par les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations, et espère que les sanctions seront levées sans conditions d'ici à la fin de 2016.

## Thaïlande

[Original : anglais]  
[26 mai 2016]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande n'a cessé de soutenir les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin du blocus commercial et économique imposé à Cuba.

La Thaïlande est hostile à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s'y conformer également. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba a entravé le développement socioéconomique du pays et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

## Togo

[Original : français]  
[9 juin 2016]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Togo a toujours œuvré pour le respect de l'égalité souveraine des États, de leur intégrité territoriale ainsi que pour la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il appuie sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation, principe consacré par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En conséquence, le Togo rejette systématiquement tout recours à des mesures unilatérales visant à exercer des pressions sur des États.

Le Togo n'a, par conséquent, jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements visant à porter atteinte à la souveraineté d'autres États ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction.

Le Gouvernement togolais a constamment soutenu la démarche du Gouvernement cubain qui demande la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis. La levée de cet embargo est devenue une nécessité impérieuse dans la mesure où elle permettrait d'accélérer la reprise des relations diplomatiques, économiques et commerciales entre les deux pays, que la République togolaise appelle de tous ses vœux.

## Tonga

[Original : anglais]  
[10 juin 2016]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes

d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En conséquence, le Royaume des Tonga n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 70/5, et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

## **Trinité-et-Tobago**

[Original : anglais]  
[16 juin 2016]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste fermement attaché aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Ce Gouvernement demeure fermement convaincu que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales ne sont pas en adéquation avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Par conséquent, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et du droit international, la Trinité-et-Tobago n'applique aucune mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Depuis qu'il a instauré des relations diplomatiques avec Cuba en 1972, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago entretient avec ce pays des liens multiples et diversifiés, parmi lesquels les relations économiques et commerciales occupent une place importante. Aussi, appuie-t-il sans relâche les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le plus rapidement possible le blocus économique, commercial et financier contre ce pays, qui entrave considérablement son développement durable.

La Trinité-et-Tobago accueille donc avec enthousiasme la reprise d'un dialogue franc et direct entre Cuba et un membre influent et respecté de la communauté internationale. Elle salue en particulier le sommet qui s'est tenu récemment entre les deux pays et le dialogue ouvert qui en a résulté sur plusieurs questions, y compris celles pour lesquelles leurs opinions et politiques divergent. Tout en félicitant les deux parties et en les soutenant dans leur démarche visant à établir des relations bilatérales ouvertes et équilibrées, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine, la Trinité-et-Tobago réaffirme que de telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit d'un objectif central qui doit constituer une priorité pour les deux gouvernements et les deux peuples.

La Trinité-et-Tobago réaffirme avec ferveur son souhait de voir Cuba pleinement réintégrer le concert des nations.

Les organes régionaux et interrégionaux dont fait partie la Trinité-et-Tobago, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des États



d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés, ont toujours souscrit à cette position.

## **Tunisie**

[Original : français]  
[24 mai 2016]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Dans ce cadre, la Tunisie a appuyé la résolution 70/5, ainsi que toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

Il convient de souligner que la Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales à effet extraterritorial. À ce titre, la Tunisie n'a ni adopté ni appliqué de lois ni de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

## **Turkménistan**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Turkménistan réaffirme son soutien à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

Le Turkménistan condamne le recours unilatéral à des mesures économiques comme moyen de pression politique et économique. De telles mesures sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux fondamentaux.

Le blocus unilatéral contre la République de Cuba freine le développement de l'économie cubaine et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les sanctions unilatérales comme d'autres types de moyens de pression économique vont à l'encontre du but recherché et peuvent être la cause de tensions entre les États, dans la région et sur la scène internationale en général.

C'est pourquoi le Turkménistan réclame la levée rapide du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui constituerait une étape importante vers la normalisation des relations entre ce pays et les États-Unis.

Les organismes compétents des Nations Unies devraient prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que des États n'usent de sanctions économiques et de mesures coercitives unilatérales contre d'autres États indépendants, y compris Cuba.

## Turquie

[Original : anglais]  
[9 mai 2016]

La République turque n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 70/5. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Gouvernement turc continue de considérer que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

## Tuvalu

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Gouvernement tuvaluan défend et promeut les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui invite à la solidarité, à la coopération, aux relations amicales et au commerce équitable entre toutes les nations. Le blocus actuellement imposé à Cuba fait obstacle aux efforts faits par le Gouvernement et le peuple cubains pour atteindre leurs objectifs en matière de développement et de progrès social, pour réaliser leurs aspirations et assurer le respect des droits de l'homme. Malgré ce blocus, Cuba a continué d'aider les Tuvalu et de nombreux autres pays en développement, en formant du personnel médical dans ses universités renommées. Sans ce blocus, Cuba pourrait réellement renforcer davantage son action mondiale.

Le Gouvernement tuvaluan soutient sans réserve la levée du blocus économique, commercial, migratoire et financier imposé à Cuba, que réclame de façon claire et constante une nette majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il accueille avec une grande satisfaction les mesures positives qui sont actuellement prises pour apaiser les relations entre les États-Unis et Cuba, qui constituent des avancées dans la bonne direction.

## Union européenne

[Original : anglais]  
[3 mai 2016]

Tout en saluant le rapprochement bilatéral entre les deux pays, l'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales des États-Unis contre Cuba sont d'un autre âge et devraient être abrogées. Le blocus économique, commercial et financier contribue aux difficultés économiques de Cuba, entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions dans le domaine humanitaire. Les mesures à l'encontre de Cuba ont des répercussions négatives sur les intérêts de l'Union européenne et violent les règles généralement acceptées du commerce international.

L'Union européenne et ses États membres ont clairement exprimé leur opposition à l'extension extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte de la *Cuban Democracy Act* de 1992 et de la loi Helms-Burton de 1996.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton et interdire l'application de cette législation. En outre, le 18 mai 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont mises d'accord sur un certain nombre de dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements, et le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à ne plus adopter ce type de loi extraterritoriale à l'avenir. L'Union européenne demande aux États-Unis de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord du 18 mai 1998.

## Uruguay

[Original : espagnol]  
[18 mai 2016]

La République orientale de l'Uruguay est depuis toujours attachée aux principes consacrés par le droit international et par la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte et dans le respect de l'ordre international démocratique et notamment du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de normes pouvant remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

L'Uruguay s'est fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si cela est prévu par le droit international, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

Compte tenu de ce qui précède, l'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales imposées à Cuba constituent une violation du droit international et ont des conséquences considérables pour le développement économique de cet État caribéen qui contribuent à priver le peuple cubain de son droit au développement et portent gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

Par ailleurs, la reprise des relations diplomatiques et les nouveaux pourparlers entre Cuba et les États-Unis constituent une première étape vers la normalisation des relations entre ces deux pays, et représentent une nette évolution vers une plus grande stabilité dans la région de l'Amérique latine.

L'Uruguay souhaite donc encourager le Gouvernement des États-Unis à faire usage de ses pouvoirs exécutifs étendus pour modifier sensiblement l'application du blocus.

L'Uruguay demande la poursuite du dialogue et des négociations qui permettront de réparer l'injustice créée par le passé, ainsi que le préconise la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, qui souligne la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

## **Vanuatu**

[Original : anglais]

[2 juin 2016]

Le Gouvernement vanuatuan tient à réaffirmer sa position quant à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Il est convaincu que la levée de l'interdiction, outre qu'elle améliorera les relations économiques entre Cuba et les États-Unis, permettra au peuple cubain de jouir de ses droits fondamentaux et de les exercer.

Le Vanuatu n'a pas appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient aux deux pays d'établir des relations économiques, commerciales ou financières. Il entretient des relations avec Cuba et les renforce dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il croit fermement qu'un dialogue constructif est nécessaire pour promouvoir la confiance et la compréhension.

Rappelant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement vanuatuan tient par ailleurs à réaffirmer sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de l'être humain et dans l'égalité des droits entre hommes et femmes ainsi qu'entre nations, grandes ou petites.

## **Venezuela (République bolivarienne du)**

[Original : espagnol]

[27 mai 2016]

La République bolivarienne du Venezuela rejette l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits fondamentaux de leur population. Elle considère que de telles mesures sont contraires aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux autres instruments juridiques internationaux et violent la liberté du commerce et de la navigation ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux. Conformément à sa Constitution, le Venezuela s'attache, dans ses relations internationales, à respecter pleinement et sans faillir les principes et les valeurs d'humanisme, de coopération et de solidarité entre les peuples et à mettre en avant sa solide vocation pacifiste fondée sur son attachement inébranlable aux normes et aux principes du droit international.

La République bolivarienne du Venezuela condamne donc de nouveau l'application par les États-Unis des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton qui, durant un quart de siècle, ont causé de graves dommages supplémentaires à l'économie de la République de Cuba en entravant ses relations économiques avec des pays tiers et avec des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a appuyé sans réserve les 24 résolutions sur cette question que l'Assemblée générale a adoptées à une majorité écrasante, de même que les déclarations d'autres instances internationales, afin de s'opposer à ce type d'actes hostiles qui nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et violent la légalité internationale.

Le Venezuela se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les Gouvernements cubain et américain et salue la volonté exprimée par le Président Barack Obama d'œuvrer en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Il appelle toutefois de nouveau le Gouvernement des États-Unis à mettre fin à l'impitoyable blocus économique, commercial et financier que son pays impose au peuple frère de Cuba. Le Venezuela estime que, bien qu'il ait déclaré que les pouvoirs qui lui sont conférés ne lui permettaient d'appliquer qu'une série de mesures aux effets limités, le Président Obama peut faire beaucoup plus pour lever le blocus cruel imposé à Cuba et changer ainsi de manière radicale les conséquences aussi manifestes que néfastes du blocus que son pays a implacablement imposé à des générations de citoyens cubains.

Une réponse favorable à l'appel de la communauté internationale témoignerait de l'attachement des États-Unis d'Amérique au droit international, notamment un total respect des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis d'Amérique depuis des décennies a nui au bien-être du peuple cubain, dont les droits fondamentaux ont été bafoués en raison des effets de ces mesures illégales. À cet égard, le Gouvernement vénézuélien exhorte les États-Unis d'Amérique à respecter rigoureusement les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5 et 70/5 de l'Assemblée générale.

La République bolivarienne du Venezuela condamne à nouveau le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, car cette mesure ne contribue en aucune façon à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Selon les informations figurant dans les rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions sur la question ainsi que dans les rapports établis par des organismes multilatéraux, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, les gigantesques pertes économiques et financières provoquées par le blocus s'élèvent à plus d'un milliard de dollars et s'ajoutent aux effets des mesures entravant la liberté du commerce et de la navigation, qui limitent les perspectives de progrès global de la société et de l'économie du peuple frère de Cuba.

Ces mesures de caractère punitif comprennent également l'interdiction, décrétée par les autorités américaines, de vendre à Cuba les équipements

technologiques nécessaires à son système de santé. Par sa politique d'agression permanente, le Gouvernement des États-Unis viole ainsi de façon flagrante les droits fondamentaux du peuple cubain, en particulier son droit à la santé, en interdisant la vente d'équipements et de médicaments à ce pays frère d'Amérique latine.

La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations répétées émanant, entre autres, du Mouvement des pays non alignés, du vingt-quatrième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC et du quatrième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux comme étant contraire au dialogue et à la coopération, expressions véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent.

À ce sujet, il convient de souligner la déclaration issue du quatrième Sommet de la CELAC, qui s'est tenu à Quito les 26 et 27 janvier 2016, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé ce qui suit :

« 11. Nous accueillons avec satisfaction le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique et la réouverture des ambassades dans ces deux pays. Nous réitérons notre ferme opposition à l'application de mesures coercitives unilatérales et appelons de nouveau le Gouvernement américain à mettre fin sans conditions au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à cette nation sœur depuis plus de cinq décennies. Nous exhortons le Président des États-Unis à utiliser les vastes pouvoirs exécutifs qu'il détient pour modifier radicalement l'application du blocus. »

Par ailleurs, à la quatrième Réunion extraordinaire du Conseil politique de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP), qui s'est tenue à Caracas le 10 août 2015, les ministres des affaires étrangères ont de nouveau demandé aux États-Unis de lever immédiatement le blocus. Ils ont affirmé que les mesures adoptées par le Gouvernement de ce pays le 15 janvier 2015, bien qu'elles représentent un pas en avant, étaient limitées et ne modifiaient que certains aspects de l'application du blocus contre Cuba. Ils ont donc engagé le Président des États-Unis à prendre les mesures nécessaires, dans le cadre de ses larges pouvoirs exécutifs, pour changer radicalement cette politique et prié le Congrès d'engager un débat en vue de son élimination.

Le Venezuela est convaincu que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu du droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples. Il estime qu'il ne faut en aucune circonstance priver les peuples de leurs moyens de subsistance et de développement.

Par conséquent, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son profond attachement au respect inconditionnel des normes et des principes du droit international et demande donc à nouveau au Gouvernement des États-Unis de respecter les dispositions des 24 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et de

mettre fin au blocus économique, commercial et financier impitoyable et criminel qu'il impose illégalement à la République de Cuba depuis plus de 50 ans.

## Viet Nam

[Original : anglais]  
[11 mai 2016]

La politique de blocus et d'embargo appliquée par les États-Unis d'Amérique contre la République de Cuba depuis des décennies constitue une violation du droit international en général et du droit relatif à la liberté du commerce en particulier, porte atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et contrevient au souhait que partagent toutes les nations du monde d'entretenir des relations cordiales et d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le plein respect du droit de chaque État de choisir son propre modèle de développement.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politiques et à leurs lois qui imposent à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 70/5, qui a été adoptée le 27 octobre 2015 par 191 voix pour.

Le Viet Nam réaffirme son appui résolu aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question. Il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies prendra bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour mettre en œuvre sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus et l'embargo imposés à Cuba.

Le Viet Nam considère que les divergences de vues entre les États-Unis et la République de Cuba doivent être réglées par le dialogue et la négociation, dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et dans un esprit de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives.

Le Viet Nam se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis après 53 ans d'interruption et considère qu'il s'agit du premier pas vers la pleine normalisation de leurs relations bilatérales, laquelle contribuera grandement à la protection des intérêts légitimes des peuples cubain et américain et au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'au renforcement de la coopération sur le continent américain et dans le monde.

Le Viet Nam réaffirme une fois de plus les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui l'unissent au peuple cubain et sa volonté résolue de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider ce peuple à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus et d'embargo.

## Yémen

[Original : anglais]  
[17 mai 2016]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser l'application effective de la résolution 70/5, qui vise à amener la communauté internationale à adopter des mesures efficaces aux fins de l'élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales pour exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement.

Il convient de noter que, depuis quelque 36 ans, la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République sœur de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et à renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale dans les domaines diplomatique, économique, culturel et médical. Aux termes de ces accords, des citoyens cubains ont été envoyés au Yémen, des missions éducatives se sont rendues à Cuba et une coopération active a été établie dans plusieurs domaines.

## Zambie

[Original : anglais]  
[24 mai 2016]

La Zambie reste vivement préoccupée par le fait qu'après 54 années de blocus, et malgré 24 résolutions successives dans lesquelles l'Assemblée générale a demandé qu'il soit mis fin aux mesures coercitives unilatérales contre Cuba, de nombreuses sanctions restent en vigueur.

La Zambie a voté pour la résolution 70/5 et réaffirme donc son engagement à ne pas adopter ou appliquer de lois et mesures du type visé dans le préambule de cette résolution, comme lui en fait obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Elle se félicite des autres mesures prises ultérieurement par les États-Unis, notamment la décision du 16 janvier 2015 visant à changer la législation sur le contrôle des avoirs cubains et la réglementation du contrôle des exportations.

La Zambie salue également la visite officielle historique du Président Barack Obama à Cuba le 21 mars 2016, qui témoigne de la volonté du Président de s'écarter de l'approche diplomatique sur laquelle reposait l'imposition du blocus. Cette initiative n'a toutefois pas mis fin à l'application du blocus et les sanctions économiques sont toujours en vigueur. Les mesures adoptées jusqu'à présent par la Maison Blanche ont eu un effet limité et le Président dispose encore d'une ample marge de manœuvre pour modifier de manière considérable les modalités



d'application du blocus. Nous demandons au Congrès des États-Unis d'évoluer avec son temps et de contribuer à la levée des sanctions.

La Zambie appelle les États-Unis à travailler avec Cuba, et non contre elle, et à favoriser la négociation et l'établissement de liens commerciaux pour améliorer les conditions de vie dans le pays au lieu d'appliquer des mesures d'isolement et des pressions économiques. Elle déplore les souffrances indicibles que le blocus économique, commercial et financier inflige au peuple cubain depuis des décennies. Elle continue en particulier de réclamer que l'on rende aux Cubains le droit de décider de leur propre modèle de développement. Elle attend donc avec intérêt de voir Cuba récupérer l'intégralité de ses droits, conformément aux résolutions des Nations Unies sur la question.

## **Zimbabwe**

[Original : anglais]  
[23 mai 2016]

L'imposition du blocus économique, commercial et financier reste une pierre d'achoppement majeure dans les relations entre Cuba et les États-Unis. Ce blocus a engendré d'importants dommages économiques et causé de grandes souffrances au peuple cubain et la communauté internationale reste donc gravement préoccupée par son maintien. Il continue également de faire gravement obstacle à la réalisation du potentiel de Cuba en matière de développement économique, de croissance et de commerce. Le Zimbabwe estime que le maintien du blocus économique est indéfendable et injustifiable.

Comme en atteste l'appui écrasant dont a fait l'objet la résolution 70/5 du 27 octobre 2015, le Zimbabwe partage l'avis de la grande majorité des Membres de l'ONU, à savoir que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba constitue une violation flagrante des règles fondamentales du droit international et qu'il est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Il est également contraire aux règles et pratiques commerciales reconnues au niveau international.

Le Zimbabwe s'associe également aux autres États Membres qui condamnent l'adoption et l'application de lois nationales ayant un effet extraterritorial, ainsi que de toutes autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales qui prennent principalement pour cible des pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté. Le Zimbabwe, qui est lui aussi victime de sanctions économiques illégales, a pleinement conscience de leur effet et exhorte de ce fait les autres États Membres à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer de telles lois ou mesures.

Bien que les mesures prises récemment par les États-Unis en vue de rétablir les relations diplomatiques avec Cuba soient louables, le Zimbabwe est convaincu que la meilleure manière de normaliser les relations bilatérales entre les États-Unis d'Amérique et Cuba consiste à lever sans conditions le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Le Zimbabwe s'associe donc à la grande majorité des États Membres de l'ONU pour exiger que soit levé immédiatement et sans conditions le blocus économique imposé à Cuba.

## Saint-Siège

[Original : anglais]  
[6 avril 2016]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier à l'encontre de Cuba.

Le Saint-Siège continue de demander au monde de s'ouvrir à Cuba et à Cuba de s'ouvrir au monde, comme l'a de nouveau affirmé Sa Sainteté le Pape François dans le discours qu'il a prononcé à son arrivée dans le pays le 19 septembre 2015 :

« Du point de vue géographique, Cuba est un archipel, d'une importance extraordinaire comme "clef" entre le nord et le sud, entre l'est et l'ouest, qui regarde vers tous les chemins. Sa vocation naturelle est d'être le point de rencontre pour que tous les peuples se réunissent dans l'amitié, comme l'a rêvé José Martí, "au-delà de la langue des isthmes et de la barrière des mers" [...]. Ce fut aussi le souhait de saint Jean-Paul II avec son vibrant appel pour que Cuba puisse "s'ouvrir, avec toutes ses magnifiques possibilités, au monde" et que le monde puisse "s'ouvrir à Cuba" (discours de bienvenue, 21 janvier 1985, n. 5).

Depuis quelques mois, nous sommes témoins d'un événement qui nous remplit d'espérance : la normalisation des relations entre deux peuples, après des années d'éloignement. C'est un processus, c'est un signe de la victoire de la culture de la rencontre, du dialogue, sur la culture de la confrontation, du "système de l'accroissement universel" sur "le système, mort pour toujours, de dynastie et de groupes", disait José Martí. J'encourage les responsables politiques à continuer d'avancer sur ce chemin et à développer toutes leurs potentialités, comme preuve du haut service qu'ils sont appelés à assurer en faveur de la paix et du bien-être de leurs peuples, ainsi que de toute l'Amérique, et comme exemple de réconciliation pour le monde entier. »

## État de Palestine

[Original : anglais]  
[20 mai 2016]

L'État de Palestine, qui continue de souffrir des effets dévastateurs sur le plan humanitaire, socioéconomique, développemental, politique et sécuritaire de presque un demi-siècle d'occupation militaire israélienne, notamment le blocus inhumain imposé à la bande de Gaza depuis une décennie en violation flagrante du droit international, réaffirme qu'il appuie sans réserve les appels lancés par la République de Cuba et par l'immense majorité de la communauté internationale pour qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. À cet égard, la Palestine réaffirme son adhésion de principe à la résolution 70/5 de l'Assemblée générale du 27 octobre 2015 et à toutes les autres résolutions des Nations Unies relatives à cette question, ainsi qu'aux positions adoptées par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, entre autres, qui demandent la fin du blocus commercial imposé à la République de Cuba depuis des décennies.

S'il faut se féliciter du processus de normalisation des relations bilatérales entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique, une normalisation réelle et viable nécessite la cessation effective du blocus économique, commercial et financier injuste imposé depuis si longtemps. L'État de Palestine se joint, par conséquent, à la communauté internationale pour demander une levée rapide de ce blocus afin de permettre à Cuba de participer sans entrave aux échanges commerciaux et de mener une activité économique normale, qui sont autant de conditions indispensables au développement durable.

En outre, l'État de Palestine, guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, affirme n'avoir jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale.

L'État de Palestine maintient des relations diplomatiques en bonne et due forme avec la République de Cuba, et continuera d'œuvrer au renforcement de ses liens politiques, économiques et culturels avec ce pays.

### **III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies**

#### **Agence internationale de l'énergie atomique**

[Original : anglais]  
[30 mai 2016]

L'assistance fournie par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à tous ses États membres, dont Cuba, est régie par l'article III/C de son statut, qui est libellé comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du présent statut. »

Cela étant, le blocus entrave la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba. Le nombre de fournisseurs en mesure de vendre et de livrer des marchandises à Cuba étant très limité, l'achat de matériel et de biens essentiels (produits radiopharmaceutiques, par exemple) subit souvent des frais supplémentaires et des retards. Par ailleurs, des restrictions s'appliquent à la participation de ressortissants cubains aux activités de formation ou aux réunions organisées par l'AIEA aux États-Unis, et vice versa. Conformément à l'article susmentionné de son statut, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés en envoyant par exemple les ressortissants cubains se former dans d'autres pays afin de satisfaire aux dispositions de son programme de coopération technique à Cuba.

## **Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes**

[Original : anglais]  
[27 mai 2016]

Le Gouvernement cubain œuvre activement à la réduction des risques de catastrophe, aussi bien au niveau international, en contribuant de manière constructive à la mise au point d'indicateurs et d'une terminologie permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qu'à l'échelon national, en renforçant globalement et concrètement la protection de la population contre les catastrophes naturelles. Cuba a participé de manière constructive à des mécanismes de partage des connaissances, notamment à la Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques et à des projets sous-régionaux mis en œuvre dans les Caraïbes et visant à diffuser les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophes et de reprise après un sinistre.

La réduction des risques de catastrophe est essentielle à la pérennisation du développement. Cuba a réalisé des progrès considérables dans la gestion des risques de catastrophe. Cependant, pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai, qui a pour objectif d'orienter la gestion multirisque des risques de catastrophe dans le contexte du développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs, le pays devra adopter des mesures structurelles et non structurelles afin de prévenir et réduire l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes, d'améliorer la préparation des interventions et des activités de relèvement, et de renforcer ainsi la résilience. Ces mesures sont essentielles au renforcement de la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et à la préservation de l'environnement. Cuba ne pourra adopter de telles mesures que si elle est en mesure d'accéder à des informations, connaissances, technologies et ressources clés, y compris aux fonds versés par les donateurs et les institutions financières internationales, aux avancées scientifiques et techniques, aux techniques de modélisation des risques de catastrophes et aux technologies de l'information, autant d'éléments importants pour le renforcement des capacités.

## **Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba**

[Original : anglais]  
[20 juin 2016]

Cuba jouit d'un niveau de développement humain élevé. Lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le Président Raul Castro a annoncé que Cuba avait atteint les objectifs du Millénaire pour le développement. Le principal enjeu pour le pays est de préserver la qualité des services sociaux et de pérenniser les objectifs déjà réalisés. Les autorités nationales ont également exprimé leur attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement procède actuellement à l'actualisation du modèle économique cubain. Cette réforme s'articule autour de plusieurs priorités nationales, notamment l'efficacité et la productivité économiques, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et la politique de remplacement des importations. Les autorités nationales se sont fermement engagées à maintenir le niveau de développement social déjà atteint. Les Lignes directrices de la politique économique et sociale énoncent les principes fondamentaux devant guider l'actualisation. L'une d'elles préconise la promotion de la collaboration multilatérale, en particulier avec les organismes des Nations Unies.

Ces derniers aident les autorités nationales à faire face aux nouveaux défis et enjeux de développement.

Les organismes des Nations Unies présents à Cuba se réjouissent de la reprise des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, des étapes franchies sur la voie d'une normalisation des relations entre les deux pays et des mesures adoptées par les États-Unis en 2015 et en 2016. Les deux pays ont manifesté leur volonté de coopérer dans des domaines tels que la santé, les questions environnementales et les changements climatiques, l'informatique et les communications, et l'intervention en cas de catastrophe.

Néanmoins, les effets du blocus sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement humain à Cuba continuent de se faire sentir, touchant en particulier les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population. En outre, le blocus ralentit l'actualisation du modèle économique et social cubain.

L'équipe de pays des Nations Unies à Cuba se compose de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé. De plus, plusieurs organismes non résidents mènent également des activités et des initiatives dans le pays. Parmi eux figurent la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Fonds international de développement agricole, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le programme des Volontaires des Nations Unies.

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2018, qui contribue à la poursuite d'objectifs prioritaires en matière de développement durable, s'articule autour de quatre domaines de coopération stratégique, à savoir : la dynamique des populations et les services culturels et sociaux, le développement économique durable (chaînes de valorisation, développement local et développement énergétique durable), la sécurité alimentaire, ainsi que la viabilité environnementale et la gestion des risques liés aux catastrophes.

Chacun des organismes, fonds et programmes a apporté une contribution particulière à la présente réponse, mettant en évidence les principales difficultés transversales qui entravent la coopération entre les organismes des Nations Unies présents à Cuba dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. En 2015, aucune amélioration appréciable n'a pu être démontrée.

#### **Achat de biens à des prix non concurrentiels et restrictions à l'importation de biens, services et technologies protégés par des brevets américains**

Alors que les États-Unis constituent le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ou de technologies qui en proviennent. Les autres marchés sur lesquels Cuba peut s'approvisionner sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et étire les délais de livraison. Il est impossible pour Cuba de se procurer des biens, services ou technologies produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. De plus, le blocus impose des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. De ce fait, très peu de compagnies font escale à Cuba, ce qui réduit les possibilités de transport et allonge les délais de chargement des marchandises.

Les bureaux des organismes des Nations Unies présents dans le pays peuvent rarement se prévaloir de contrats internationaux signés avec des entreprises américaines pour acheter du matériel et des services (ordinateurs, licences de logiciels, services Internet, etc.). Il est donc nécessaire de trouver des fournisseurs exclusifs pour ces bureaux, ce qui induit des prix et des coûts administratifs plus élevés.

Les produits importés destinés à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement (médicaments, matériel médical, engrais, compléments alimentaires, matériel de laboratoire, outils agricoles, outils pédagogiques, ordinateurs, logiciels d'information et de communication, matériel de construction, etc.) sont touchés par ces restrictions, alors qu'ils sont achetés dans le cadre d'une coopération multilatérale.

Ainsi, des ressources financières qui auraient pu être utilisées pour exécuter plus efficacement les programmes et obtenir les résultats voulus dans le domaine du développement sont nécessaires pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des conditions imposées par le blocus.

#### **Crédits au développement accordés par des institutions financières internationales et services financiers de banques américaines**

Du fait du blocus, Cuba ne dispose que d'un accès restreint aux crédits au développement consentis par les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui limite ses possibilités de se procurer des ressources pour financer ses programmes de développement locaux et nationaux.

Les bureaux des organismes des Nations Unies à Cuba ne peuvent pas utiliser de comptes bancaires américains ni effectuer de paiements en dollars des États-Unis. Ils doivent donc remplir des démarches administratives supplémentaires pour

exécuter les opérations de financement de leurs programmes, ce qui entraîne des surcoûts, et faire appel à des banques de pays tiers, ce qui alourdit la charge administrative. Les surcoûts correspondants ont été couverts par l'ONU et par des fonds alloués aux projets provenant d'autres pays donateurs.

Le blocus a aussi eu des répercussions négatives sur les transactions financières, les salaires, et les services de banque et d'assurance destinés au personnel de l'ONU recruté sur le plan international.

### **Missions au Siège de l'Organisation des Nations Unies et échange de savoir-faire**

Les fonctionnaires cubains de l'ONU, les experts cubains ou les autorités nationales qui doivent se rendre en mission au Siège, à New York, ou dans ses bureaux de Washington doivent passer par un processus complexe et coûteux. D'une part, en raison de l'absence de vols directs entre Cuba et New York ou Washington, ils doivent emprunter d'autres itinéraires plus longs et plus coûteux via des pays tiers. D'autre part, lorsque les déplacements impliquent des ressortissants cubains, il faut encore plus de temps pour planifier la mission à cause de la procédure de délivrance de visa.

Cette situation nuit aux échanges professionnels et à la formation de partenariats dans des domaines clefs du développement.

### **Centre Sud**

[Original : anglais]  
[21 mai 2016]

Le 27 octobre 2015, l'Assemblée générale a adopté, à 191 voix pour et 2 voix contre, la résolution 70/5 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Pour la vingt-quatrième année consécutive, cette résolution reprend et confirme la teneur des résolutions antérieures, des rapports et des déclarations adoptés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances et organes intergouvernementaux qui s'opposent à l'emploi de mesures coercitives unilatérales comme les sanctions commerciales sous forme d'embargos et l'interruption des flux financiers et des investissements entre les pays émetteurs et les pays visés<sup>15</sup>, telles que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Ces mesures sont souvent préjudiciables à l'exercice des droits de l'homme des ressortissants des pays visés, en particulier les groupes les plus vulnérables, dont les femmes, les personnes âgées et les enfants.

En raison des préoccupations exprimées ci-dessus, au paragraphe 4 de la résolution 70/5, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante et onzième session. Au fil des ans, le rapport du Secrétaire général est devenu un

<sup>15</sup> On trouvera une explication détaillée sur les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales à l'adresse : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Seminars/Pages/WorkshopCoerciveMeasures.aspx>.



important moyen d'attirer l'attention sur les effets préjudiciables du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Le rapport annuel décrit clairement les effets des mesures coercitives unilatérales sur les populations des pays visés, en particulier le blocus imposé à Cuba par les États-Unis et ses conséquences sur le peuple cubain.

La présente communication du Centre Sud fait suite à la demande d'éléments d'information destinés à être inclus dans le rapport du Secrétaire général, concernant l'imposition unilatérale de mesures économiques, financières et commerciales par un État à un autre État.

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement instituée en 1995 en vertu de l'Accord portant sa création<sup>16</sup>, comme suite aux recommandations formulées dans le rapport intitulé « Défis au Sud : Rapport de la Commission Sud », établi par la Commission Sud et examiné par l'Assemblée générale, qui en a noté la pertinence dans sa résolution 46/155. Le Centre Sud, qui compte actuellement 53 États membres, dont Cuba, aide les pays en développement à promouvoir et à défendre leurs intérêts communs sur la scène internationale. Il effectue des travaux de recherche sur les politiques internationales qui intéressent la promotion des besoins en matière de développement des pays en développement.

Dans sa résolution 70/5, l'Assemblée générale a réaffirmé les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, et exhorté de nouveau tous les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures telles que le blocus imposé à Cuba, comme leur en faisaient obligation la Charte des Nations Unies et le droit international. Depuis 20 ans, l'Assemblée générale adopte des résolutions concernant la loi Helms-Burton<sup>17</sup> de 1996 des États-Unis d'Amérique, dont les effets extraterritoriaux portent préjudice aux échanges commerciaux entre Cuba et les États-Unis et entre Cuba et des pays tiers. Cette loi s'inscrit dans le prolongement du blocus imposé par les États-Unis contre Cuba depuis plus de 50 ans, qui a été contreproductif et a infligé d'énormes pertes sociales, économiques et commerciales au peuple cubain.

Le changement d'orientation de la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba, annoncé en décembre 2014, et le rétablissement des relations diplomatiques, devenu effectif en juillet 2015, ont ouvert une nouvelle ère dans les relations entre les deux pays. Malheureusement, le blocus est toujours maintenu et la plupart des transactions entre les États-Unis, ou des personnes sujettes à la juridiction des États-Unis, et Cuba sont toujours interdites, comme l'a récemment indiqué le Département du trésor des États-Unis.

Malgré les efforts déployés par l'Administration actuelle des États-Unis en 2015 et 2016 pour donner une nouvelle orientation aux relations avec Cuba, le blocus continue d'exister parce que pour qu'il soit levé, le Congrès doit abroger les lois y relatives qui sont en vigueur depuis 1961.

Les décisions prises récemment par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis révèlent à quel point le blocus imposé à Cuba reste ferme, puisque des pays tiers, leurs entreprises et leurs banques se sont vu infliger des amendes

<sup>16</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1885.

<sup>17</sup> « Cuba Sanctions: Legislative Restrictions Limiting the Normalization of Relations », analyse détaillée des lois imposées. Disponible à l'adresse : <https://www.fas.org/sgp/crs/row/R43888.pdf>.



énormes pour avoir maintenu des relations commerciales et financières avec Cuba. De 2009 à 2016, 49 amendes en tout ont été imposées par le Bureau pour violations du blocus. Les cas les plus récents signalés par le Gouvernement cubain dans le communiqué de presse du 9 mai 2016 sont les suivants :

- Pénalisation de l'entreprise française CGG Services SA en février 2016 pour fourniture de services et de matériel provenant des États-Unis destinés à des activités d'exploration de pétrole et de gaz dans les eaux territoriales cubaines et à des travaux de recherche sismique menés par une entité cubaine dans la zone économique exclusive de Cuba;
- Imposition de pénalités à deux banques européennes pour avoir entretenu des relations transactionnelles légitimes avec Cuba et d'autres pays : a) la Commerzbank, d'Allemagne, pour un montant de 1,710 milliard de dollars, et b) le Crédit agricole, de France, pour un montant de 1,116 milliard de dollars. À cause de ces pénalités, la banque allemande a cessé toute transaction avec les banques cubaines et l'ambassade de Cuba à Berlin;
- Refus d'un virement d'une société cubaine de négoce du nickel par la Banque Cantonale de Genève SA, de Suisse.

Le peuple cubain continue de pâtir des effets du blocus. Dans un document publié en 2009<sup>18</sup>, Amnesty International a décrit les effets néfastes du blocus imposé à Cuba, en particulier sur les groupes vulnérables, et demandé au Président des États-Unis de prendre une série de mesures en vue d'adopter une nouvelle attitude vis-à-vis de l'île.

Le blocus touche non seulement le peuple cubain et les transactions commerciales et financières cubaines mais aussi les activités de coopération Sud-Sud que mène Cuba depuis des décennies. L'aide médicale d'urgence fournie par Cuba aux pays d'Afrique de l'Ouest touchés par la crise de l'Ebola, qui a été saluée mondialement, est une bonne illustration de la solidarité de Cuba avec la communauté internationale. Cette aide aurait été plus importante s'il n'y avait pas le blocus. La levée permanente du blocus permettrait à Cuba de coopérer davantage avec d'autres pays en développement, notamment sur les questions sanitaires, environnementales et agricoles.

Les pays en développement ont sans cesse souligné que les principes du droit international concernant l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-interférence dans les affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux sont les principes clefs qui garantissent l'instauration et le maintien d'un régime multilatéral réglementé propice à la paix et au développement des pays en développement. Les pays en développement ont régulièrement demandé d'une voix unie que cesse l'application de mesures coercitives unilatérales, y compris l'application par un État contre un autre État de mesures économiques et commerciales qui empêchent ce dernier de tirer parti des avantages qu'offrent un commerce et une navigation sans entrave au niveau international et qui compromettent les relations commerciales et les activités d'investissement et de coopération de pays tiers. En 2014, le Ministre des affaires étrangères de Cuba a

---

<sup>18</sup> Amnesty International, « The US Embargo Against Cuba – Its impacts on Economic and Social rights » (Londres, 2009).

indiqué que les pertes économiques cumulées causées par le blocus imposé à Cuba par les États-Unis se chiffraient à 1,1 million de millions de dollars.

À leur trente-neuvième réunion annuelle tenue le 24 septembre 2015 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, le plus important groupe de pays en développement, se sont fermement opposés à ces mesures (voir A/70/410, annexe). Au paragraphe 106 de la déclaration, ils ont réaffirmé qu'ils rejetaient catégoriquement l'imposition de lois et de règlements à portée extraterritoriale et de toutes mesures économiques coercitives, y compris des sanctions unilatérales, aux pays en développement, et qu'il fallait y mettre fin immédiatement. Ils ont souligné que ces mesures, outre qu'elles portaient atteinte aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et au droit international, menaçaient sérieusement le libre exercice du commerce et la liberté d'investir. Ils ont donc engagé la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures efficaces pour éliminer l'utilisation de mesures économiques unilatérales coercitives à l'encontre de pays en développement. Ils ont également condamné l'application de mesures économiques unilatérales contre la République islamique d'Iran, le Soudan, la République arabe syrienne et la République bolivarienne du Venezuela et l'imposition du blocus par Israël dans la bande de Gaza, qui perturbe la vie de millions de Palestiniens.

Au paragraphe 107 de la déclaration, les ministres ont rejeté absolument l'application de mesures coercitives unilatérales et réaffirmé une fois de plus leur solidarité avec Cuba. Tout en saluant le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, ils ont demandé de nouveau au Gouvernement des États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à cette nation sœur depuis plus de 50 ans. Ils ont encouragé le Président des États Unies à prendre toutes les mesures qu'autorisent ses fonctions de Chef de l'exécutif pour modifier en profondeur les modalités d'application du blocus imposé à Cuba, et ont demandé au Congrès américain d'ouvrir dans les meilleurs délais un débat sur la levée du blocus.

Entre juin 2015 et avril 2016, plusieurs documents finals rejetant aussi le recours à des mesures unilatérales coercitives, notamment le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, ont été adoptés à l'issue de conférences des Nations Unies et d'autres forums. Ainsi, en septembre 2015, les dirigeants de tous les pays ont adopté par consensus le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », au paragraphe 30 duquel il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Par ailleurs, il conviendrait d'entreprendre une analyse plus approfondie de l'incidence de toutes les mesures coercitives unilatérales actuellement appliquées sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme. Une telle analyse serait particulièrement importante en ce qu'elle permettrait d'évaluer les répercussions de ces mesures sur l'exercice des droits de l'homme des habitants des pays touchés, notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants, qui sont trop souvent

ceux qui en pâtissent le plus, comme c'est le cas avec l'interdiction d'accès à des médicaments et aux technologies nécessaires à la production de médicaments frappant Cuba et la République islamique d'Iran, les deux pays les plus gravement touchés par le blocus imposé par les États-Unis. L'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour effectuer régulièrement ce type d'analyse et d'évaluation d'envergure. À cet égard, la nomination récente par le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 27/21 du 26 septembre 2014 d'un Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme est un progrès appréciable. Dans cette résolution, le Conseil a également décidé d'organiser chaque année une réunion-débat d'intégration transversale de la question des droits de l'homme consacrée aux mesures coercitives unilatérales<sup>19</sup>.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba sous la direction du Président Barack Obama et du Président Raul Castro a marqué un tournant dans l'histoire. Ce progrès devrait être suivi activement d'une levée permanente du blocus.

Le blocus imposé à Cuba a été préjudiciable à la croissance et au développement économiques de Cuba. Il empêche Cuba de prendre part au commerce et au développement au niveau international. L'amélioration des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique et le reste du monde ouvre des possibilités, qui ne peuvent se concrétiser que si le blocus imposé à Cuba est levé de façon permanente dès que possible, comme l'Assemblée générale des Nations Unies et tous les pays en développement l'ont demandé.

## CNUCED

[Original : anglais]  
[30 mai 2016]

Dans le mandat de Doha (TD/500/Add.1), adopté à la treizième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en avril 2012, la CNUCED a indiqué ce qui suit :

Il est demandé instamment aux États de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales multilatérales qui ne soient pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui puissent contrarier la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, et qui soient préjudiciables aux intérêts commerciaux. Cela concerne l'accès aux marchés, l'investissement et la liberté de transit, ainsi que le bien-être des populations des pays considérés. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra aussi résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce.

<sup>19</sup> Voir la résolution 27/21 et Corr.1 du Conseil des droits de l'homme et « Panel discussion on unilateral coercive measures and human rights (Geneva, 17 September 2015) », disponible à l'adresse <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Seminars/Pages/WorkshopCoerciveMeasures.aspx>.

Au cours des 18 mois ayant précédé l'élaboration du présent rapport, des événements historiques se sont produits dans les relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, notamment le rétablissement des relations diplomatiques, la visite du Président des États-Unis à Cuba et l'allègement des mesures de blocus. L'amélioration des relations diplomatiques et commerciales pourrait porter le taux de croissance de 2015 à 4,0 %<sup>20</sup>, contre 1,3 % en 2014<sup>21</sup>. Toutefois, pour le moment, les éléments essentiels du blocus sont maintenus en attendant une décision du Congrès des États-Unis.

### **Évolution de la situation économique et commerciale à Cuba**

Le Gouvernement cubain indique que les pertes économiques cumulées causées par le blocus jusqu'à la mi-juin 2015 s'élèvent à plus de 121 milliards de dollars (voir A/70/120). Les pertes causées par le blocus au commerce extérieur cubain de la mi-2014 à la mi-2015 ont été estimées à 3,9 milliards de dollars, 70 % de ce montant correspondant au manque à gagner de recettes d'exportation de biens et de services dans les secteurs du tourisme, du transport et de l'agriculture (ibid.). Le blocus a entravé le transfert de technologie, la mobilisation de capitaux étrangers et développement normal de la vie économique, sociale et culturelle. Les secteurs sanitaire et alimentaire étaient parmi ceux les plus directement touchés par le blocus, car la nécessité de s'adresser à d'autres marchés pour les importations et l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis entraînaient une hausse des coûts.

En ce qui concerne le commerce international, Cuba est un pays importateur de biens et exportateur de services. Comme indiqué dans les tableaux de données sur le commerce de 2011 à 2015 (voir annexe), la CNUCED estime qu'en 2015, le déficit du commerce de biens de Cuba s'élevait à 10,7 milliards de dollars et l'excédent du commerce de services à 8,4 milliards de dollars. De 2011 à 2014, le pays a enregistré des excédents commerciaux allant de 418 millions de dollars à 2,5 milliards de dollars, mais un déficit commercial de 2,3 milliards de dollars en 2015. La valeur totale des exportations de biens n'a cessé de baisser pendant ces cinq années, passant de 5,8 milliards de dollars à 4,2 milliards de dollars. Les principaux produits d'exportation étaient les minerais et les métaux. La principale destination des marchandises cubaines était l'Union européenne. La valeur totale des importations de marchandises allait de 13 milliards de dollars à 14,9 milliards de dollars durant cette période. Les principaux produits d'importation étaient les articles manufacturés et les combustibles, provenant en majeure partie de pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En ce qui concerne le commerce des services, la CNUCED estime que la valeur totale des exportations est passée de 10,6 milliards de dollars à 13 milliards de dollars, et la valeur des importations de 2,1 milliards de dollars à 2,5 milliards de dollars durant cette période.

Les principaux secteurs qui génèrent des recettes en devises sont les services médicaux, le tourisme, la production de nickel, la biotechnologie et l'industrie pharmaceutique. Le tourisme étranger est particulièrement dynamique depuis plusieurs années, ce qui dénote notamment l'amélioration des relations avec les États-Unis. Il a crû de 9,3 % en 2014 et de 15,9 % en 2015, le pays ayant accueilli

<sup>20</sup> Economist Intelligence Unit (EIU), « Country report Cuba », 6 avril 2016.

<sup>21</sup> CNUCED, UNCTAD STAT, « Profil général : Cuba, Informations générales pour 2014 », disponible à l'adresse : <http://unctadstat.unctad.org/CountryProfile/GeneralProfile/fr-FR/192/index.html>.

cette année-là plus de 3,5 millions de touristes étrangers<sup>22</sup>. Les touristes provenaient en majorité du Canada, suivi par l'Allemagne et les États-Unis. Toutefois, c'est le marché du tourisme des États-Unis qui connaît la croissance la plus rapide : après le premier assouplissement des restrictions liées au blocus, 161 000 ressortissants des États-Unis sont arrivés à Cuba en 2015, soit 76,6 % de plus par rapport à 2014<sup>23</sup>. En ce qui concerne les autres sources internationales de revenu, les envois de fonds de proches vivant à l'étranger, en particulier aux États-Unis, sont aussi une importante source de liquidités pour Cuba et s'élèvent à 2 milliards de dollars par an<sup>24</sup>. Cuba reçoit également du Venezuela des subventions pétrolières généreuses en échange des services de médecins cubains. Cela étant, cette aide diminue depuis 2014, et Cuba demeure vulnérable face à la crise économique qu'elle subit<sup>25</sup>.

Cuba peut importer des produits agricoles des États-Unis depuis 2001 mais, en raison des restrictions imposées par les États-Unis sur le financement et les crédits à l'exportation, les exportations des États-Unis sont demeurées peu importantes. Selon certains spécialistes agricoles, les exportations agricoles des États-Unis à Cuba seront gravement entravées tant que ces restrictions subsisteront<sup>26</sup>.

### **Évolution de la situation aux États-Unis**

Au cours des 18 mois ayant précédé l'élaboration du présent rapport, les États-Unis ont pris d'importantes mesures en vue de la normalisation des relations avec Cuba. Les deux pays ont rétabli des relations diplomatiques et rouvert leurs ambassades dans leurs capitales respectives en juillet 2015. En mars 2016, le Président des États-Unis a effectué une visite officielle à Cuba pour la première fois depuis 88 ans. D'importantes mesures ont été adoptées pour alléger les restrictions imposées au titre du blocus sur les voyages, les envois de fonds, le commerce et les finances. Ces mesures sont récapitulées ci-après<sup>27</sup>.

**Voyages et envois de fonds :** Il est toujours interdit d'effectuer des voyages de tourisme à Cuba. Toutefois, les ressortissants des États-Unis entrant dans 12 catégories de « cas spécial »<sup>28</sup> peuvent à présent se rendre à Cuba sans avoir à demander l'autorisation. Ils peuvent dépenser autant qu'ils veulent à Cuba, utiliser des cartes de crédit et de débit des États-Unis et ouvrir des comptes bancaires à Cuba afin d'obtenir des fonds pour certaines transactions. Il est à présent autorisé aussi d'effectuer des transferts de fonds illimités aux ressortissants cubains à titre de dons, de projets humanitaires et de promotion de la société civile, ainsi que de certaines activités d'ordre privé.

<sup>22</sup> Economist Intelligence Unit (EIU), « Country report Cuba », 6 avril 2016.

<sup>23</sup> « Cuba tourism grows 17.3 per cent in 2015 », *Caribbean News Now!* (Dallas, Texas), 15 janvier 2016, disponible à l'adresse : <http://www.caribbeannewsnow.com/headline-Cuba-tourism-grows-17.3-percent-in-2015-28962.htm>.

<sup>24</sup> Mark P. Sullivan, Congressional Research Service, « Cuba: issues for the 114th Congress » (15 mars 2016).

<sup>25</sup> Economist Intelligence Unit (EIU), « Country report Cuba », 6 avril 2016.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Pour des renseignements détaillés sur les mesures mises en place, voir Resource Center: Cuba Sanctions, Département du Trésor des États-Unis, « Fact sheets » (janvier et septembre 2015, et janvier et mars 2016). Disponible à l'adresse : <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/pages/cuba.aspx>.

<sup>28</sup> Ibid., janvier 2015.

**Commerce** : Les restrictions sur les services de transport ont été allégées des deux côtés. Les États-Unis et Cuba ont signé un accord bilatéral rétablissant des services aériens réguliers<sup>29</sup>. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a également autorisé la conclusion d'accords de réservation de capacité, de partage de code et de location pour faciliter la prestation de services de transport aérien, ainsi le passage à Cuba de navires transportant des marchandises et des visiteurs autorisés. Par ailleurs, les agents de voyages et les compagnies aériennes et maritimes peuvent maintenant desservir Cuba sous licence générale<sup>30</sup>. Par conséquent, de nouvelles entreprises américaines ont été établies dans les domaines du tourisme, des télécommunications et des transports entre les deux pays<sup>31</sup>.

Sur un plan plus général, la gamme des biens et services pouvant être exportés des États-Unis à Cuba a été élargie. Est à présent autorisée l'exportation de certains matériaux de construction destinés à la construction de résidences privées, des biens destinés à l'usage des entrepreneurs privés cubains, du matériel agricole destiné aux petits exploitants, et du matériel et des services de télécommunications. Les personnes relevant de la juridiction des États-Unis qui mènent des activités autorisées à Cuba peuvent dorénavant y établir une présence physique, comme un bureau, un point de vente au détail ou un entrepôt. Elles sont également autorisées à employer des ressortissants cubains ainsi qu'à ouvrir des comptes bancaires dans le pays. Un système de licence générale existant a été développé pour permettre aux entreprises d'effectuer des études de marché, du marketing, des ventes ou la passation de marchés, des livraisons, des installations et des locations.

De la même manière, certaines importations de Cuba aux États-Unis ont été exemptées du blocus. Certains biens produits par des entrepreneurs cubains indépendants peuvent à présent être importés aux États-Unis et certains services peuvent être fournis par des entrepreneurs cubains indépendants<sup>32</sup>. Le statut d'entrepreneur cubain indépendant doit être prouvé par des documents. Cependant, beaucoup de produits sont toujours interdits à l'importation. De plus, le fait que seuls les biens et services fournis par des entrepreneurs cubains indépendants sont autorisés limite sérieusement les exportations parce que la plupart des entreprises cubaines appartiennent à l'État.

**Finances** : Bien que la plupart des mesures de blocus financier soient maintenues, plusieurs dispositions importantes ont été prises pour faciliter les transactions financières entre les deux pays. Les restrictions sur les paiements et le financement des exportations et réexportations autorisées ont été levées, sauf pour les matières premières et les produits agricoles; et les établissements de dépôts des États-Unis peuvent maintenant financer ces exportations et réexportations. En mars 2016, les établissements bancaires des États-Unis ont été autorisés à ouvrir des comptes aux États-Unis pour les ressortissants cubains à Cuba afin de leur permettre de recevoir paiement des transactions autorisées. Les banques des États-Unis peuvent également traiter les moyens de paiement établis en dollars des États-Unis

<sup>29</sup> Des services réguliers doivent en principe commencer à être assurés à la fin de 2016.

<sup>30</sup> Le premier bateau de croisière des États-Unis depuis 50 ans est arrivé au port de La Havane le 2 mai 2016.

<sup>31</sup> Pour des informations supplémentaires, voir *Caribbean News Now!*, 20 et 22 avril, 7, 9 et 25 mai et 17 juin 2015 et 21 et 22 mars 2016.

<sup>32</sup> La liste des biens autorisés à l'importation et les renseignements sur l'importation des services peuvent être consultés sur le site Web du Département d'État des États-Unis à l'adresse : <http://www.state.gov/e/eb/tfs/spi/cuba/515582/237471.htm>.

présentés indirectement par des établissements financiers cubains, tandis que les comptes correspondants ouverts dans les établissements financiers de pays tiers qui sont utilisés pour ces transactions peuvent être libellés en dollars des États-Unis.

### Conclusions

Les mesures adoptées par les États-Unis pour alléger le blocus imposé à Cuba sont sérieuses même si elles n'ont été que trop longtemps différées. La croissance économique prévue pour Cuba en 2015 et les relations commerciales naissantes présentent les avantages mutuels qui pourraient découler d'une levée intégrale du blocus. Le Président Obama a constaté publiquement que la politique d'isolement appliquée depuis longtemps contre Cuba n'avait pas rempli ses objectifs et exhorté le Congrès des États-Unis à mettre fin au blocus<sup>33</sup>. Il faudrait pour cela modifier ou abroger plusieurs lois des États-Unis<sup>34</sup>. Il est à espérer que la politique amorcée par l'Administration Obama sera renforcée par le Congrès des États-Unis, conformément aux résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale depuis 24 ans.

### Annexe

Tableau 1

#### Cuba : balance commerciale

(En millions de dollars des États-Unis)

	2011	2012	2013	2014	2015
Marchandises	-8 269	-8 720	-9 399	-8 112	-10 724
Services	8 687	10 354	10 721	10 589	8 426
Balance	418	1 634	1 322	2 477	-2 298

Source : Calculs à partir des chiffres figurant dans les tableaux 2, 3 et 4 concernant le commerce de marchandises et de services.

Tableau 2

#### Cuba : exportations de marchandises

(En millions de dollars des États-Unis)

Partenaire	Groupe de produits	2011 <sup>a</sup>	2012 <sup>a</sup>	2013 <sup>a</sup>	2014 <sup>a</sup>	2015 <sup>a</sup>
Union européenne	Ensemble des produits alimentaires	425	522	566	433	399
	Minerais et métaux	1 411	1 491	1 528	1 494	1 190
	Combustibles	9	10	6	3	5
	Articles	55	56	71	64	51

<sup>33</sup> Voir <https://www.whitehouse.gov/issues/foreign-policy/cuba>.

<sup>34</sup> Il s'agit notamment des lois dites Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act de 1996, Foreign Assistance Act de 1961, Cuban Democracy Act de 1992, et Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act de 2000. Pour de plus amples informations, voir Mark P. Sullivan, Congressional Research Service, « Cuba: issues for the 114th Congress » (15 mars 2016).

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits</i>	<i>2011<sup>a</sup></i>	<i>2012<sup>a</sup></i>	<i>2013<sup>a</sup></i>	<i>2014<sup>a</sup></i>	<i>2015<sup>a</sup></i>
	manufacturés					
	<b>Total</b>	<b>1 899</b>	<b>2 078</b>	<b>2 172</b>	<b>1 995</b>	<b>1 664</b>
Amérique latine et Caraïbes	Ensemble des produits alimentaires	26	34	30	43	28
	Minerais et métaux	25	24	18	14	15
	Combustibles	52	69	95	80	65
	Articles manufacturés	496	585	531	522	431
	<b>Total</b>	<b>599</b>	<b>712</b>	<b>677</b>	<b>659</b>	<b>539</b>
États-Unis d'Amérique	Ensemble des produits alimentaires	0	0	0	0	0
	Minerais et métaux	0	0	0	0	0
	Combustibles	0	0	0	0	0
	Articles manufacturés	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reste du monde	Ensemble des produits alimentaires	804	753	566	537	485
	Minerais et métaux	2 411	2 036	1 764	1 612	1 418
	Combustibles	37	36	16	29	21
	Articles manufacturés	38	46	60	63	45
	<b>Total</b>	<b>3 291</b>	<b>2 871</b>	<b>2 406</b>	<b>2 241</b>	<b>1 970</b>
Monde	Ensemble des produits alimentaires	1 256	1 309	1 162	1 013	913
	Minerais et métaux	3 846	3 550	3 310	3 120	2 623
	Combustibles	99	115	118	112	91
	Articles manufacturés	589	687	662	649	526
	<b>Total</b>	<b>5 789</b>	<b>5 661</b>	<b>5 252</b>	<b>4 894</b>	<b>4 152</b>

*Source* : Secrétariat de la CNUCED, à partir de la base de données Comtrade de l'ONU et de la base de données Direction of Trade Statistics (DOTS) du Fonds monétaire international.

*Note* : Ensemble des produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4); minerais et métaux (CTCI 27 + 28 + 68); combustibles (CTCI 3); articles manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 667 et 68).

<sup>a</sup> Estimations.



Tableau 3  
**Cuba : importations de marchandises**  
 (En millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits</i>	<i>2011<sup>a</sup></i>	<i>2012<sup>a</sup></i>	<i>2013<sup>a</sup></i>	<i>2014<sup>a</sup></i>	<i>2015<sup>a</sup></i>
Union européenne	Ensemble des produits alimentaires	584	564	580	588	615
	Minerais et métaux	48	45	36	29	39
	Combustibles	97	80	66	49	69
	Articles manufacturés	2 408	2 471	2 648	2 221	2 595
	<b>Total</b>	<b>3 138</b>	<b>3 160</b>	<b>3 330</b>	<b>2 888</b>	<b>3 318</b>
Amérique latine et Caraïbes	Ensemble des produits alimentaires	701	732	775	758	804
	Minerais et métaux	18	40	34	23	34
	Combustibles	5 133	5 177	5 202	4 870	5 403
	Articles manufacturés	1 115	1 196	916	1 047	1 122
	<b>Total</b>	<b>6 967</b>	<b>7 145</b>	<b>6 927</b>	<b>6 699</b>	<b>7 362</b>
États-Unis d'Amérique	Ensemble des produits alimentaires	442	565	296	235	385
	Minerais et métaux	0	0	0	0	0
	Combustibles	0	0	0	0	0
	Articles manufacturés	13	12	14	12	13
	<b>Total</b>	<b>455</b>	<b>577</b>	<b>310</b>	<b>248</b>	<b>398</b>
Reste du monde	Ensemble des produits alimentaires	240	226	389	358	346
	Minerais et métaux	77	77	57	46	63
	Combustibles	55	57	51	46	54
	Articles manufacturés	3 127	3 139	3 587	2 723	3 335
	<b>Total</b>	<b>3 499</b>	<b>3 498</b>	<b>4 085</b>	<b>3 173</b>	<b>3 799</b>
Monde	Ensemble des produits alimentaires	1 967	2 087	2 040	1 940	2 150
	Minerais et métaux	143	162	127	98	136
	Combustibles	5 284	5 314	5 319	4 965	5 526

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits</i>	<i>2011<sup>a</sup></i>	<i>2012<sup>a</sup></i>	<i>2013<sup>a</sup></i>	<i>2014<sup>a</sup></i>	<i>2015<sup>a</sup></i>
	Articles manufacturés	6 664	6 818	7 165	6 003	7 065
	<b>Total</b>	<b>14 058</b>	<b>14 381</b>	<b>14 651</b>	<b>13 006</b>	<b>14 876</b>

*Sources* : Secrétariat de la CNUCED, à partir de la base de données Comtrade de l'ONU et de la base de données Direction of Trade Statistics (DOTS) du Fonds monétaire international.

*Notes* : Ensemble des produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4); minerais et métaux (CTCI 27 + 28 + 68); combustibles (CTCI 3); articles manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 667 et 68).

<sup>a</sup> Estimations.

Tableau 4

#### **Cuba : exportations et importations de services**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>2011<sup>a</sup></i>	<i>2012<sup>a</sup></i>	<i>2013<sup>a</sup></i>	<i>2014<sup>a</sup></i>	<i>2015<sup>a</sup></i>
Exportations Total	11 149	12 760	13 027	12 663	10 551
Importations Total	2 462	2 406	2 306	2 074	2 125

*Source* : UNCTADstat.

<sup>a</sup> Estimations annuelles.

## **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

[Original : espagnol]

[7 juillet 2016]

### **I. Évolution récente de la situation économique à Cuba**

Le produit intérieur brut (PIB) de Cuba a enregistré une augmentation de 4,3 % en 2015 (après avoir accusé une croissance de 1,3 % en 2014). Les facteurs à l'origine de cette augmentation sont notamment les suivants: a) une avance de fonds au dernier trimestre de 2014 pour le financement des importations, qui a eu pour effet d'accroître la production au début de 2015; b) une hausse des investissements de 24,9 % en 2015, (contre une chute de 8,9 % l'année précédente); c) un volume plus important d'intrants importés, résultant d'une baisse des prix à l'échelon international, qui ont allégé la facture des importations de produits de base, et d) l'adoption dans les entreprises d'un système de primes de rendement visant à augmenter la productivité du travail, ce qui a permis d'établir un lien plus direct entre les producteurs et leurs résultats. Par ailleurs, le taux d'inflation a été de 2,8 % en 2015 (contre 2,1 % en 2014).

Sur le plan budgétaire, le Gouvernement avait prévu de clôturer l'exercice 2015 avec un déficit de 5,7 % du PIB, résultat qui s'explique par l'augmentation de 21,7 % des dépenses liées à des activités non budgétisées. Il convient de signaler que la politique de rationalisation des dépenses et d'utilisation efficace des ressources publiques établie en 2011, ainsi que l'engagement ferme du Gouvernement cubain de s'acquitter, comme prévu, de ses obligations externes, et, à

cette fin, la priorité qu'il s'est fixé d'enregistrer un excédent de la balance des opérations courantes, ont donné à Cuba une plus grande crédibilité financière et facilité la renégociation de sa dette externe, ce qui a placé le pays en meilleure position vis-à-vis de ses principaux créanciers. Il convient de noter à cet égard que Cuba a renégocié sa dette avec le Club de Paris en décembre 2015.

Selon les projections, la croissance du PIB sera d'environ 2 % en 2016. Le ralentissement de la croissance en 2015 s'explique essentiellement par le manque de devises et par les baisses prévues des prix de plusieurs produits d'exportation, tels que le nickel. Le Gouvernement cubain a souligné qu'il tenterait en priorité de parvenir à un équilibre entre la dette contractée et sa restructuration, le paiement des dettes renégociées et de la dette courante et l'application du plan d'amortissement, de sorte que les crédits externes auprès des créanciers en fonction soient contractés de la capacité de paiement.

Pour l'année en cours, on estime à 7,1 % du PIB le déficit budgétaire qui sera financé par le Gouvernement grâce à l'émission d'obligations souveraines avec un taux d'amortissement allant de 1 à 20 ans et un taux d'intérêt moyen de 2,5 % par an. Cette hausse par rapport au déficit enregistré en 2015 tient au fait que l'État a accru le financement de l'activité des entreprises publiques pour soutenir la substitution des importations (augmentation de 31,4 % par rapport à l'année précédente) et accordé des subventions plus importantes pour financer les dépenses des ménages (augmentation de 5,7 %). Le solde de la balance des opérations courantes devrait rester excédentaire et se maintenir à peu près au même niveau qu'en 2015 par rapport au PIB.

En 2016, le Gouvernement cubain prévoit des investissements qui s'élèveront à 7,841 milliards de pesos (en majorité grâce à des financements externes); il y a lieu de penser que ces investissements donneront un nouvel élan à la croissance économique dans les années à venir.

## **II. Le blocus imposé à Cuba reste en vigueur malgré le rétablissement des relations diplomatiques le 17 décembre 2014**

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis demeure en vigueur. Néanmoins, à la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre ces deux pays en décembre 2014 et de la visite historique du Président Obama à Cuba en mars 2016, certaines restrictions frappant les voyages, les télécommunications, les services financiers, les envois de fonds et l'aviation, entre autres, ont été progressivement levées (ou assouplies)<sup>35</sup>.

Pourtant, dans la pratique, plusieurs mesures annoncées n'ont pas encore pu être mises en œuvre. L'autorisation pour Cuba d'utiliser le dollar dans ses opérations extérieures en est un exemple. Le Gouvernement des États-Unis avait annoncé en mars 2016 que cela était possible pour certaines transactions; toutefois, Cuba n'a pu réaliser aucune opération bancaire avec cette devise dans les banques de pays tiers qui craignent toujours de se voir imposer des amendes de plusieurs millions de dollars si elles effectuent des transactions avec Cuba. Les banques cubaines ne peuvent pas non plus établir de relations de correspondant bancaire

<sup>35</sup> On trouvera un examen détaillé des restrictions levées par les États-Unis sur le site Web de la coalition Engage Cuba intitulée « U.S. Regulatory Amendments to Cuba Sanctions since December 17, 2014 », mars 2016.

avec des établissements financiers des États-Unis. Les rares investissements provenant de ce pays ont été autorisés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis, après examen au cas par cas.

Il convient de souligner que le tourisme de citoyens américains à Cuba reste interdit. Le Gouvernement des États-Unis n'a autorisé ses nationaux à se rendre sur l'île que si le motif de leur voyage correspond à l'une des 12 catégories établies et après obtention d'un permis (même si les conditions d'obtention de ces permis se sont assouplies). Ces catégories sont les suivantes: a) visites familiales; b) voyages d'affaires officiels du Gouvernement des États-Unis, de gouvernements et de certaines organisations non gouvernementales; c) journalisme; d) recherche et réunions professionnelles e) activités religieuses; f) activités éducatives; g) activités liées aux spectacles; h) compétitions athlétiques ou expositions; i) soutien aux citoyens cubains; j) projets humanitaires; k) activités organisées par des fondations privées, des instituts de recherche ou des établissements d'enseignement et l) exportations, importations ou transmission d'informations ou de matériaux d'information. Au début de 2016, ces catégories ont été élargies pour inclure l'organisation de réunions professionnelles ou de conférences à Cuba; les projets de préparation et d'intervention en cas de catastrophe naturelle; les productions artistiques à Cuba (cinématographiques, télévisées et musicales notamment) et les compétitions sportives pour amateurs ou semi-professionnels, les spectacles publics, les visites de centres de santé, les ateliers et les expositions.

**A. Les sanctions prises à l'encontre des entreprises qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba sont maintenues : exemples les plus récents**

**A.1 Les États-Unis ont imposé une amende à l'entreprise Halliburton**

Le Département du trésor des États-Unis a imposé une amende de 304 706 dollars à l'entreprise américaine Halliburton pour violation des règles qui régissent le blocus contre Cuba. Selon le rapport du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, cette entreprise et ses filiales aux Îles Caïmanes ont exporté, entre les mois de février et d'avril 2011, des biens et des services d'une valeur s'élevant à 1 189 752 dollars afin d'appuyer des activités de prospection de pétrole et de gaz et de forage dans le Bloc Sud Costa Adentro dans la province de Cabinda (Angola). Selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, l'entreprise cubaine Unión-Cuba Petróleo (CUPET) détenait une participation de 5 % dans le consortium de production de gaz et de pétrole qui opérait sur le territoire angolais. Cette mesure constitue un nouveau facteur dissuasif pour les entreprises américaines et étrangères qui souhaiteraient entretenir des relations commerciales avec Cuba.

**A.2 Les États-Unis ont imposé une amende à l'entreprise CGG Services S.A.**

D'après le rapport du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, l'entreprise CGG Services S.A. et ses filiales se sont vu infliger une amende de 614 250 dollars pour avoir fourni, entre 2010 et 2011, des services, des pièces de rechange et du matériel venant des États-Unis à des navires menant des activités de prospection de gaz et de pétrole dans les eaux territoriales cubaines. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a également signalé que la filiale vénézuélienne de la succursale de CGG Services S.A. aux États-Unis avait réalisé cinq transactions liées à la gestion

d'informations provenant d'études sismiques menées par un organisme cubain dans la zone économique exclusive de Cuba.

### **A.3 Les États-Unis ont imposé une amende à l'entreprise WATG Holdings Inc.**

Selon les rapports du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, la filiale britannique de WATG Holdings Inc., Wimberly Allison Tong & Goo Limited, a participé, pour le compte d'une entreprise qatarienne, à la conception des plans de construction d'un hôtel à Cuba et perçu trois paiements au titre de cette prestation. L'entreprise a reçu une amende de 140 400 dollars pour violation du régime de sanctions unilatérales imposées à Cuba. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers indique que ces paiements ont été effectués entre octobre 2009 et mai 2010 et que leur montant s'élevait à 284 515 dollars.

Depuis l'annonce du 17 décembre 2014, le Gouvernement des États-Unis a infligé des amendes à sept entreprises (quatre américaines et trois étrangères), dont le montant total s'élève à 2 835 622 225 dollars. À ce jour, 48 amendes ont été imposées pour violation des régimes de sanctions contre Cuba et d'autres pays durant le mandat du Président Obama (2009-2016). Le montant total de ces amendes se chiffre à 14 397 112 121 dollars<sup>36</sup>.

## **B. Opposition de la communauté internationale**

Au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2015, une résolution exigeant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a été adoptée pour la vingt-quatrième fois. Au total, 191 États Membres de l'Organisation des Nations Unies – soit une écrasante majorité – ont voté pour cette résolution. Les États-Unis et Israël ont voté contre et aucun pays ne s'est abstenu. Depuis 1992, l'Assemblée générale vote chaque année sur la résolution demandant la levée des sanctions imposées par les États-Unis. Cette résolution a recueilli un soutien croissant ces dernières années : en 2014, 188 pays s'étaient prononcés en faveur de la levée du blocus et seuls les États-Unis et Israël avaient voté contre.

## **C. Impact économique global du blocus économique, commercial et financier**

D'après le rapport établi tout récemment par le Gouvernement cubain en juin 2015, les pertes économiques résultant du blocus s'élevaient, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, à 833 755 millions de dollars. Si l'on évalue ces pertes aux prix courants, ce montant représente 121 192 millions de dollars, soit 139,1 % du PIB de Cuba en 2015<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> Informations communiquées par le Ministère cubain pour le commerce extérieur et les investissements étrangers.

<sup>37</sup> Le texte intégral du document établi par le Gouvernement cubain peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cubavsbloqueo.cu/sites/default/files/INFORME%20BLOQUEO%202015%20Esp.pdf>.

### **III. Modernisation du modèle économique cubain et septième Congrès du Parti communiste cubain**

#### **A. Modernisation du modèle économique cubain : bref aperçu**

Depuis la prise de fonctions officielle de Raúl Castro en tant que Président de Cuba, en février 2008, le rythme des changements et des réformes – d'importance variable – s'est accéléré, ce qui commence à donner un nouveau visage à l'économie et à la société cubaines. Il convient de signaler que si des réformes administratives et institutionnelles ont été mises en œuvre à compter de 2007, avec notamment la réorganisation des entités du secteur public, la mise à niveau des activités commerciales, l'adoption de mesures de lutte contre la corruption, et l'amorce de changements destinés à stimuler le secteur agricole, ces réformes ont trouvé un second souffle à partir de 2008, puis ont été consolidées en avril 2011 après l'adoption des Orientations de la politique économique et sociale du Parti et de la Révolution, qui constituent la feuille de route pour la modernisation du modèle économique cubain.

Des réformes d'une portée et d'une importance plus grandes ont été approuvées et sont entrées en vigueur en 2013, telles que la nouvelle loi sur le régime fiscal, l'autorisation de constituer des coopératives non agricoles et la nouvelle politique de commercialisation dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Il convient de mentionner en particulier l'annonce de l'unification monétaire, qui constitue une première étape vers l'unification des taux de change. En outre, l'Assemblée nationale a approuvé, à la fin de 2013, le nouveau Code du travail qui a, entre autres, pour objet de prévenir l'exploitation de la main-d'œuvre et la violation des droits des travailleurs. Il a été publié, en septembre 2013, un important décret-loi qui contenait les normes et un règlement régissant le fonctionnement de la zone spéciale de développement de Mariel, située à environ 50 kilomètres à l'ouest de La Havane, laquelle devrait être un important pôle d'attraction pour les investissements directs étrangers.

En avril 2014, la nouvelle loi sur les investissements étrangers a été approuvée (remplaçant la loi de 1995), et le portefeuille des investissements par secteur a été publié. D'importantes mesures de renforcement de l'autonomie et de la compétitivité des entreprises publiques ont également été annoncées. En vue d'attirer les capitaux étrangers, le Gouvernement s'est employé, depuis 2010, à élaborer un ensemble de mesures visant à assainir les finances externes du pays, en particulier grâce au réaménagement de sa dette extérieure. De ce fait, on a assisté à une augmentation progressive des investissements étrangers à Cuba. Au cours du second trimestre de 2016, divers pays, notamment la Chine, le Canada, l'Australie, le Mexique, le Brésil et le Viet Nam ainsi que des pays européens se sont engagés à réaliser 47 projets d'investissement, à la fois dans la zone spéciale de développement de Mariel (créée en 2013) et ailleurs. Une entreprise américaine, Starwood Hotels and Resorts Worldwide, a créé une association (la première de ce type depuis 1959) avec les entreprises cubaines Grupo Turismo Gaviota et Grupo Empresarial Hotelero Gran Caribe S.A. pour la gestion et la construction d'hôtels à Cuba. Depuis 2014, Cuba a publié un portefeuille d'investissements contenant des projets concrets dans différents secteurs de l'économie. Ce portefeuille est mis à jour tous les ans et comprend actuellement 326 projets (il en comptait 246 au départ), ce qui permet aux investisseurs étrangers de choisir les secteurs dans lesquels ils souhaitent investir, même si les investissements ne sont pas limités à ce

portefeuille. C'est ainsi que le nouveau portefeuille d'investissements contient trois projets supplémentaires dans les secteurs de la santé, du tourisme et des transports (chantiers navals), du bâtiment et des matériaux de construction, ainsi que de l'industrie légère et sidéro-mécanique, de l'industrie alimentaire et de l'audiovisuel.

Le processus de transformation économique à Cuba vise à pallier les restrictions externes faisant obstacle à la croissance économique, qui sont imputables à des problèmes structurels et, notamment, au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba pendant plus de cinquante ans. Ces restrictions ont été aggravées par des facteurs externes négatifs, observés principalement entre 2008 et 2009. Ainsi, des mesures draconiennes ont été prises dans le secteur agricole à partir de 2007 pour faire face à l'augmentation, chaque année, du coût des importations de denrées alimentaires. L'octroi de droits d'usage de terrains, l'adoption de mesures facilitant la construction de logements sur ces terrains, l'extension des superficies octroyées et des durées d'exploitation, l'octroi de crédits, la mise en place d'un régime fiscal préférentiel et la création d'un marché de gros pour l'achat d'intrants et de machines, le développement rapide de la commercialisation des produits agricoles dans trois provinces ainsi que d'autres réformes de moindre envergure visant à promouvoir la production agricole et à dynamiser sa croissance sont autant de mesures destinées à réduire le coût des produits alimentaires.

Par ailleurs, des initiatives ont été prises pour accroître la productivité de l'économie qui, du fait de son faible niveau, ne permet pas de relever l'ensemble des salaires, lesquels accusent une baisse en termes réels depuis des années. La réduction des effectifs des entreprises publiques et l'autorisation donnée aux citoyens d'exercer 201 professions à leur compte ont principalement pour objectif d'augmenter la productivité. La réduction des effectifs du secteur public s'est ralentie depuis mars 2011, mais on a constaté une augmentation notable du nombre de professions indépendantes. Selon les données les plus récentes dont on dispose, Cuba comptait, à la fin du mois de mars 2016, 507 342 travailleurs indépendants, nombre bien supérieur aux 156 000 personnes qui travaillaient à leur compte lorsque ce statut avait été autorisé, en octobre 2010. Le secteur privé de l'économie cubaine comprend donc désormais 28 % des travailleurs cubains.

De même, le Gouvernement cubain a autorisé à titre expérimental, en 2013, la création de coopératives non agricoles bénéficiant de facilités de crédits, d'une exemption d'impôts pendant trois mois et de la possibilité de se tourner vers le marché de gros, encore naissant, pour l'achat d'intrants et de matériel.

D'autres réformes, telles que l'autorisation d'acheter et de vendre des automobiles et des logements, ainsi que la nouvelle loi sur la migration, ont été réclamées par la population et intégrées dans les Orientations de la politique économique et sociale du Parti et de la Révolution, adoptées en avril 2011 par l'Assemblée nationale. L'achat et la vente de logements ont créé des conditions favorables à la réalisation de travaux de rénovation des logements (octroi de prêts à faible taux d'intérêt et de subventions).

L'élimination progressive du dualisme monétaire à Cuba est un sujet de conversation constant, mais on ne connaît pas le calendrier d'application de cette décision (l'annonce concernant le lancement du processus d'unification monétaire, faite par le Gouvernement en octobre 2013, était peu détaillée). L'unification du système exigera la plus grande prudence, car il interviendra après une période

prolongée de dualité des monnaies et des taux de change à Cuba, qui a engendré des disparités considérables. On a fait état de certaines expériences menées au sein d'un groupe d'entreprises utilisant différents taux de change, mais il n'existe pas de rapport officiel sur les modalités de fonctionnement de ces entreprises et les résultats obtenus. En mars 2014, des décisions concernant les prix et la comptabilité ont été rendues publiques; elles seront appliquées une fois que l'élimination du dualisme monétaire aura pris effet. De même, des méthodes ont également été arrêtées pour la fixation des prix de gros et de détail par les entreprises. Si aucune date précise n'a été donnée pour le calendrier d'application, il a été indiqué que le processus d'unification monétaire prendrait fin en 2017 et n'aurait pas d'incidences néfastes sur le budget des ménages cubains .

La mise en œuvre de mesures dans les différents secteurs de l'économie repose sur une méthode consistant à mener des expériences à petite échelle (ou des projets pilotes) adaptées à des situations concrètes. En outre, l'approche suivie dans ce processus de modernisation du modèle économique consiste essentiellement, comme l'a affirmé à maintes reprises le Président Raúl Castro, à agir « avec détermination, mais sans précipitation ». Dans le discours qu'il a prononcé le 24 février 2013, il a déclaré ce qui suit : « À ceux qui, animés de bonnes ou de mauvaises intentions, dans le pays ou à l'étranger, nous exhortent à hâter le pas, nous disons que nous avancerons avec détermination, mais sans précipitation, la tête sur les épaules et les pieds sur terre; nous éviterons de recourir à des thérapies de choc qui nuiraient à la population et nous n'abandonnerons personne; nous renoncerons à l'immobilisme et aux positions archaïques afin de lever les obstacles au développement des forces productives et de promouvoir l'expansion économique, pilier sur lequel reposent, notamment, les succès de la révolution dans le domaine social, à savoir l'éducation, la culture et le sport, qui devraient être des droits fondamentaux de l'homme et non être l'affaire de tel ou tel secteur ».

Le 20 décembre 2014, le Président a rappelé ceci : « Nous n'ignorons pas que des gens, motivés par de bonnes ou de moins bonnes intentions, dans le pays et à l'étranger, n'ont cessé d'émettre des avis sur le rythme de modernisation de notre modèle économique. On n'a pas manqué non plus, depuis l'étranger, de nous exhorter à hâter le processus de privatisation ... ». Dans ce même discours, il a réaffirmé ce qui suit: « Le système économique qui prévaudra dans notre pays continuera de reposer sur l'idée que le peuple est propriétaire des moyens essentiels de production et sur le principe socialiste 'de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins' ».

Il convient de noter que les progrès réalisés dans ce domaine ont été compromis par le maintien du blocus qui rend très difficiles, voire impossibles dans bien des cas, les transactions bancaires et financières du pays, comme on l'a vu plus haut dans la section précédente. En outre, ce type de mesures illustre le caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

Cuba a mené à bien d'importantes réformes depuis l'adoption des Orientations, mais le pays fait encore face à des difficultés considérables sur le court terme. Le processus de suppression du dualisme monétaire exigera des ajustements prudents afin que les entreprises cubaines n'en fassent pas les frais et que les perspectives de rentabilité soient maintenues pour les investisseurs potentiels. Néanmoins, le blocus que les États-Unis imposent toujours à Cuba crée une incertitude sur le plan juridique pour certains investisseurs étrangers. Cuba



s'attache actuellement à développer ses capacités institutionnelles afin d'améliorer la gestion des entreprises. Il lui reste encore à élaborer une stratégie de transformation de la production à long terme, car les séquelles du blocus se feront sentir sur le système de production du pays pendant de nombreuses années. Les difficultés statistiques découlant de la modernisation du modèle socialiste cubain sont immenses. Cependant, le pays a une idée claire de son avenir et dispose d'une feuille de route établie d'un commun accord grâce à un processus intense de consultation nationale, à un environnement stable et à une population qui recèle de nombreux talents au service du développement.

## **B. Résumé des conclusions du septième Congrès du Parti communiste cubain tenu en avril 2016**

Le septième Congrès du Parti communiste cubain, organisé du 16 au 19 avril 2016 à La Havane, a permis de définir l'orientation des changements prévus pour les années à venir, ainsi que les limites idéologiques des réformes à entreprendre. Les travaux de ce congrès ont été répartis en quatre commissions, axées sur les thèmes suivants: i) l'élaboration du modèle économique et social auquel Cuba aspire; ii) les axes et les secteurs stratégiques du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030; iii) l'exécution du processus de réforme entrepris ces dernières années (lignes directrices en matière de politique économique et sociale); iv) la réalisation des objectifs que le Parti communiste cubain a fixés à sa première Conférence nationale, tenue en 2012.

Durant le Congrès, il a été annoncé qu'à peine 21 % des Orientations de la politique économique et sociale du Parti et de la Révolution, approuvées au sixième Congrès (tenu en avril 2011), avaient été mises en œuvre entièrement et que 78 % en étaient à différents stades de leur réalisation. Dès lors, 130 politiques ont été approuvées et 344 nouvelles normes juridiques de différents types ont été publiées, 55 ont été modifiées et 684 abrogées. À l'issue du processus de mise à jour de ces lignes directrices pour la période 2016-2021, 87,5 % de celles approuvées au sixième Congrès ont été maintenues, modifiées ou combinées entre elles. En tenant compte de l'intégration de 50 supplémentaires, cela donne un total de 274 lignes directrices, réparties en 13 chapitres pour la période 2016-2021.

En ce qui concerne le rythme des changements, les références faites par le Président Castro vont dans le sens de la continuité du processus de réforme, appliqué de manière progressive et consensuelle. Le Président a clairement indiqué que « le rythme dépendra du consensus que nous serons en mesure de forger au sein de notre société et de notre capacité d'organisation à l'heure de procéder aux ajustements qui s'imposent, sans se précipiter, et surtout sans improviser, car cela ne nous mènerait qu'à l'échec<sup>38</sup> ». S'agissant des oppositions aux changements, le Président a mentionné que « l'obstacle fondamental que nous devons surmonter,

---

<sup>38</sup> Discours du Général de l'armée, Premier secrétaire du Comité central du Parti communiste cubain et Président du Conseil de l'État et du Conseil des ministres, Raúl Castro Ruz, lors de la clôture du septième Congrès du Parti, tenu au Palais des Conventions le 19 avril 2016, 58<sup>e</sup> année de la révolution, *Granma*, 20 avril 2016.

comme nous l'avions prévu, sont les mentalités obsolètes, caractérisées par une attitude d'inertie ou l'absence de confiance dans l'avenir<sup>39</sup> ».

Les documents qui feront l'objet d'une consultation nationale en vue de leur future adoption (« Élaboration du modèle économique et social auquel Cuba aspire » et « Les axes et les secteurs stratégiques du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 »<sup>40</sup>) donnent au processus de réforme une dimension supplémentaire. Ces projets constituent un pas en avant, d'une réforme économique pragmatique issue de l'expérience à une réforme qui peut désormais compter sur un programme de développement assorti de lignes stratégiques, dans lequel sont établis les principaux secteurs et objectifs et sont également définies les bases théoriques et les caractéristiques essentielles du modèle économique et social que Cuba espère mettre en place en procédant à sa mise à jour.

Parmi les principaux sujets abordés durant le Congrès, qui rendent compte de la philosophie des changements que Cuba entend mettre en place dans les années à venir, on notera les suivants<sup>41</sup> : i) « L'introduction des règles de l'offre et de la demande ne remet pas en cause le principe de la planification. Ces deux concepts peuvent coexister et se compléter au profit du pays, comme en témoignent les succès obtenus avec le processus de réforme en Chine et celui de renouvellement au Vietnam »; ii) « Nous réaffirmons le principe socialiste de la primauté de la propriété privée de l'ensemble du peuple sur les principaux moyens de production, ainsi que la nécessité de décharger l'État des autres activités qui ne sont pas déterminantes pour le développement de la nation »; iii) « Les coopératives, le travail indépendant et les micro, petites et moyennes entreprises privées ne sont pas antisocialistes ni contre-révolutionnaires par nature, et la grande majorité de ceux qui travaillent de cette façon sont des révolutionnaires et des patriotes qui défendent les principes de cette révolution et bénéficient de ses acquis ».

En ce qui concerne les réformes politiques, des modifications ont été proposées pour ramener à 60 ans l'âge limite pour entrer au Comité central du Parti communiste cubain et à 70 ans celui pour briguer un poste de cadre au sein du Parti. Ces réformes s'ajoutent à l'annonce faite au sixième Congrès du Parti communiste cubain selon laquelle les postes politiques se limiteraient à seulement deux périodes consécutives de cinq ans.

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : anglais]  
[19 mai 2016]

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) coopère avec Cuba depuis 1962. Le programme de pays actuel, qui couvre la période 2014-2018, est pleinement accordé avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

<sup>39</sup> Rapport principal du septième Congrès du Parti communiste cubain, présenté par le Premier secrétaire du Comité central et Général de l'armée, Raúl Castro Ruz, à la Havane le 16 avril 2016, 58<sup>e</sup> année de la révolution, *Granma*, 17 avril 2016.

<sup>40</sup> Ces documents ont été diffusés à l'échelle nationale (en version papier et électronique, par le biais d'une application mobile), après la clôture du septième Congrès du Parti communiste cubain.

<sup>41</sup> Rapport principal du septième Congrès du Parti communiste cubain, présenté par le Premier secrétaire du Comité central et Général de l'armée, Raúl Castro Ruz, à la Havane le 16 avril 2016, 58<sup>e</sup> année de la révolution, *Granma*, 17 avril 2016.

développement pour 2014-2018, le plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 et les priorités nationales de Cuba.

L'UNICEF aide le Gouvernement cubain à conserver les acquis du passé et à améliorer la qualité des services dans trois domaines : a) santé et nutrition; b) éducation; et c) protection et participation. Dans ce contexte, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique continue d'avoir des répercussions sur les conditions de vie, l'éducation et le développement des enfants cubains et des adolescents cubains et sur leurs familles.

Malgré l'amélioration des relations entre les États-Unis et Cuba et la levée d'un certain nombre de restrictions, beaucoup d'autres restrictions sont maintenues. Il faudra du temps pour que la levée récente de certaines restrictions prenne effet. C'est par exemple le cas de la dernière mesure de ce type, l'autorisation d'utiliser le dollar des États-Unis dans des transactions financières avec Cuba. En réalité, l'utilisation du dollar des États-Unis est toujours impossible, ce qui élève le coût des transactions.

Tant que de nouveaux textes réglementaires n'auront pas été adoptés pour atténuer les effets des sanctions, les restrictions imposées dans le cadre du blocus continueront de faire augmenter le coût des fournitures, ainsi que des services sociaux de base, comme les soins de santé et l'éducation.

#### **Incidence sur les services de santé**

Dans le secteur de la santé, les médicaments, les réactifs, les pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement et les instruments médicaux et chirurgicaux sont achetés sur des marchés éloignés, souvent en passant par des intermédiaires. Cette pratique augmente les coûts des soins de santé, entrave l'accès aux produits et technologies les plus modernes et crée des pénuries.

Ainsi, ne pouvant acquérir sur le marché des États-Unis des produits biologiques de qualité pour les transplantations cardiaques (notamment les valves cardiaques biologiques), le centre de cardiologie pédiatrique de l'hôpital William Soler doit utiliser des valves mécaniques qui ne peuvent fonctionner sans anticoagulants, ce qui présente un plus grand risque pour les patients et les expose à d'autres complications plus graves.

#### **Incidence sur les services éducatifs**

Le blocus nuit également à la qualité de l'enseignement. Il a par exemple élevé le coût des fournitures pédagogiques nécessaires comme les livres d'anglais, les ouvrages spécialisés, le matériel et les produits pour les laboratoires de physique, de chimie et de biologie, ainsi que les pièces d'ordinateurs et le matériel de sport. Ces produits doivent être achetés sur des marchés éloignés<sup>42</sup>, ce qui augmente le coût du transport. Les enfants handicapés sont touchés de manière disproportionnée par cette situation car les produits spécialisés dont ils ont besoin coûtent cher.

---

<sup>42</sup> Il est également difficile d'importer des pays voisins d'Amérique latine et des Caraïbes parce que tout produit qui contient plus de 10 % de matière provenant des États-Unis tombe sous le coup des sanctions.

En ce qui concerne l'enseignement technique professionnel, à cause du blocus, il est difficile de se procurer les matières premières, le matériel et les outils nécessaires aux formations pratiques.

### **Incidence du blocus sur les activités de l'UNICEF à Cuba**

Les restrictions commerciales susmentionnées s'appliquent également aux fournitures que l'UNICEF doit importer pour les enfants et les partenaires d'exécution, ce qui augmente leur prix et allonge le processus d'acquisition (jusqu'à 120 jours). C'est le cas des moniteurs de surveillance fœtale que l'UNICEF devait importer d'Allemagne.

Par ailleurs, l'accès au marché des États-Unis devrait réduire les frais de transport et de logistique.

### **Fonds des Nations Unies pour la population**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

Le blocus économique, commercial et financier contre Cuba a été décrété en 1962. Depuis 1991, l'Assemblée générale adopte, tous les ans, une résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, exhortant chaque fois tous les États à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des lois et mesures de ce type.

En dépit du rétablissement récent des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, et de la visite effectuée dernièrement à Cuba par le Président des États-Unis, ainsi que d'autres mesures importantes prises en vue de la normalisation des relations, dont la levée des restrictions frappant les voyages à destination de Cuba, les télécommunications et les envois de fonds, les principales mesures appliquées dans le cadre de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique sont demeurées inchangées.

Les sévères restrictions économiques et financières que le blocus impose à Cuba ont provoqué des pénuries chroniques qui frappent le peuple cubain, en particulier les secteurs les plus vulnérables de la population.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'un des rares partenaires de coopération à mener une action en vue de promouvoir la santé sexuelle et procréative, les questions liées à la population, le développement et l'égalité des sexes à Cuba. Du fait du blocus, le Fonds continue de se heurter à diverses difficultés dans l'exécution de ses programmes, en particulier en ce qui concerne l'achat de produits de base, de matériel, de médicaments et d'équipement de laboratoire fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. L'achat sur des marchés lointains de produits de santé sexuelle et procréative et autres entraîne une hausse des frais d'acquisition, d'assurance, de transport et de manutention. La levée du blocus contribuera à l'essor de la coopération entre le Gouvernement cubain et le FNUAP, notamment pour ce qui est des programmes de santé sexuelle et procréative.

Le Fonds continuera de soutenir les initiatives du Gouvernement cubain visant à promouvoir la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la santé

maternelle, l'accès aux méthodes de planification familiale, l'éducation sexuelle, l'épanouissement des jeunes, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, et à définir les solutions - fondées sur le respect des droits - à apporter pour tenir compte des liens complexes entre la dynamique démographique et le développement durable à Cuba.

## Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) maintient un dialogue ouvert avec le Gouvernement cubain, par l'intermédiaire de ses représentants en Italie, sur toutes les questions se rapportant au développement rural, à la production agricole et à la sécurité alimentaire du pays. Cuba participe également, en qualité d'État membre, au Conseil d'administration du Fonds et, depuis septembre 2012, elle a été réintégrée aux activités de prêt et au programme de travail du Fonds. En outre, celui-ci entretient un dialogue continu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les autres institutions du système des Nations Unies présentes dans le pays, et coopère avec elles.

En septembre 2013, le Fonds a approuvé un projet de développement rural coopératif dans la région orientale de Cuba, auquel il apporte une contribution financière de 10,7 millions de dollars. On compte qu'environ 13 000 ménages ruraux vivant au sein de 157 coopératives privées dans les provinces de Las Tunas, Holguin, Granma et Santiago de Cuba en bénéficieront. Ce projet a été autorisé en novembre 2013 et a débuté en juillet 2014.

Le Fonds élabore actuellement un nouveau projet de développement coopératif de l'élevage dans la région du centre-Est (*Proyecto de desarrollo cooperativo ganadero en la región centro-oriental*), qu'il pourrait financer à hauteur de 11,9 millions de dollars. Les destinataires de ce projet seront des coopératives produisant du lait et de la viande dans la province de Camagüey.

## Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]  
[8 juin 2016]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 ni du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Toutefois, cette situation n'a pas empêché des milliers de réfugiés d'y chercher asile au fil des ans, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aide le Gouvernement cubain à assurer leur protection depuis plus de 20 ans.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait à tous les réfugiés relevant du mandat du HCR. Le nombre de demandeurs d'asile à Cuba a augmenté en 2015. Jusque-là, 25 personnes en moyenne demandaient chaque année le statut de réfugié conformément au mandat du HCR. Ce chiffre est passé à 129 en 2015, et a donc plus que quintuplé, mais sa progression à ce jour, en 2016, reste comparable à celle enregistrée pendant la même période en 2015.

Les demandeurs d'asile qui arrivent dans le pays sont autorisés à y séjourner à titre provisoire pendant que le HCR procède à la détermination du statut de réfugié et, une fois ce statut accordé conformément à son mandat, se charge de trouver des solutions durables, le plus souvent une réinstallation.

À Cuba, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ont accès aux systèmes de santé et d'enseignement publics et gratuits et bénéficient du même traitement que les citoyens cubains. Certains réfugiés ont également été bénéficiaires du programme national de bourses universitaires.

À ce jour, Cuba n'a pas adopté de politique d'intégration locale des réfugiés. Toutefois, ces dernières années, un petit nombre s'est vu accorder un permis de résident permanent dans le cadre de la législation nationale en vigueur. Ces personnes ont obtenu un statut juridique qui leur confère les mêmes droits et les mêmes facultés que les citoyens nationaux.

Ces mesures témoignent de l'engagement de Cuba de respecter les normes de protection internationales et régionales, en application de la Déclaration du Brésil et du plan d'action décennal, instruments qu'elle a signés en 2014 aux côtés de 27 autres pays et de trois territoires d'Amérique latine et des Caraïbes.

Si le blocus est levé et les relations bilatérales se normalisent, les conditions devraient devenir plus favorables pour les personnes relevant du mandat du HCR à Cuba. D'autres possibilités d'intégration locale des réfugiés pourraient être examinées et l'amélioration de la coopération internationale pourrait déboucher sur l'adhésion de Cuba aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides et sur l'adoption de mesures de protection plus favorables aux personnes dont s'occupe le HCR.

## **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

M. Idriss Jazairy a été nommé au poste de rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme en mai 2015. La même année, il a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale.

Dans son premier rapport au Conseil des droits de l'homme, en date du 10 août 2015 (A/HRC/30/45), il a défini les mesures de contrainte unilatérales comme étant des mesures économiques, politiques ou autres qui sont imposées par des États ou des groupes d'États pour contraindre un autre État à leur subordonner l'exercice de ses droits souverains en vue d'apporter des changements spécifiques à sa politique générale (ibid., par. 13). Il a souligné que toute mesure coercitive unilatérale imposée à un pays est nécessairement contraire à certaines dispositions de la Charte internationale des droits de l'homme ou à des normes impératives et des dispositions du droit coutumier et cité certains des droits touchés par ces mesures (ibid., par. 18). Il a en outre insisté sur la nécessité d'offrir des voies de recours et une réparation aux victimes de mesures de contrainte unilatérales, en relevant que « la forme la plus réaliste de réparation pourrait être des excuses aux victimes innocentes pour les « dommages collatéraux » occasionnés [...] ainsi qu'un engagement à déployer davantage d'efforts en vue, sinon de mettre fin aux mesures,

du moins de continuer à chercher des moyens d'atténuer les effets néfastes involontaires qu'elles ont sur les droits de l'homme de la population civile. » (ibid., par. 43).

Par la suite, le 1er octobre 2015, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 30/2 sur les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales par 33 voix pour, 14 voix contre et zéro abstention. Dans cette résolution, le Conseil reconnaissait « que les mesures coercitives unilatérales qui prennent la forme de sanctions économiques peuvent avoir des incidences de grande portée sur les droits de l'homme des populations des États ciblés, et toucher démesurément les classes défavorisées et les plus vulnérables. » Il s'est déclaré profondément troublé par les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur le droit à la vie, le droit à la santé et aux soins médicaux, le droit de ne pas avoir faim et les droits à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation, à l'éducation, au travail et au logement, et alarmé par les effets négatifs des sanctions unilatérales sur la population civile des États ciblés, notamment les femmes et les enfants. Enfin, il a rappelé qu'aucun État ne peut recourir ni encourager le recours à des mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre État à lui subordonner l'exercice de ses droits souverains.

Dans le premier rapport annuel qu'il a présenté à l'Assemblée générale, en date du 28 août 2015 (A/70/345), le Rapporteur spécial a rappelé les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme et souligné les conséquences extraterritoriales des mesures de contrainte unilatérales pour les pays tiers (ibid., par. 14). Sur ce second point, dans sa résolution 30/2, le Conseil des droits de l'homme a vivement désapprouvé la forme extraterritoriale que peuvent prendre ces mesures qui, de surcroît, menacent la souveraineté des États. Le rapport contient une analyse de ces effets négatifs portant en particulier sur les droits à la vie, à l'autodétermination, au développement et à un niveau de vie suffisant, y compris le droit à l'alimentation, au logement, à la santé et à l'éducation. Concernant le droit au développement, le Rapporteur spécial a indiqué que les mesures de contrainte unilatérales de nature économique sont choisies pour infliger autant de dommages que possible, en ciblant des secteurs vulnérables où l'effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie nationale sera le plus important et que le recours à ces mesures est donc incompatible avec le respect du droit au développement (ibid., par. 33).

Dans sa résolution 70/151 du 17 décembre 2015, l'Assemblée générale s'est déclarée gravement préoccupée par le fait que les mesures de contrainte unilatérales entravent la pleine réalisation du développement social et économique et nuisent au bien-être de la population des pays touchés, avec des conséquences particulières pour les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les personnes handicapées. Elle a en outre prié le Rapporteur spécial de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport d'étape sur l'application de la présente résolution et sur les incidences négatives des mesures coercitives unilatérales sur la pleine jouissance des droits de l'homme, et lui a demandé à nouveau de s'attacher dans ce rapport aux effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme des victimes et d'examiner les questions des recours et des réparations afin de promouvoir le principe de responsabilité et les réparations.

Concernant Cuba, le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a cité le rapport du



Représentant personnel du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (A/HRC/4/12), affirmant que les restrictions imposées par le blocus contribuent à priver Cuba d'un accès vital aux médicaments, aux nouvelles technologies scientifiques et médicales, à la nourriture ainsi qu'au traitement chimique de l'eau, et à l'électricité. Il a constaté que le rôle moteur joué par le Président des États-Unis à cet égard et pour ce qui est de remettre en question l'efficacité des mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba, créait les conditions favorables au travail à accomplir dans le cadre du mandat et à l'élimination, à terme, des mesures coercitives unilatérales, succédant bien peu efficace des négociations dans les relations internationales (A/70/345, par. 82). Il a en outre affirmé que seules les sanctions multilatérales approuvées par le Conseil de sécurité respectent la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui constitue le lien entre tous les États Membres de l'ONU (A/HRC/30/45, par. 59). Le 6 juillet 2015, le Rapporteur spécial s'est félicité de la reprise de relations diplomatiques officielles entre Cuba et les États-Unis et a appelé à la levée du blocus imposé par ces derniers.

Il a également demandé de pouvoir se rendre en visite officielle à Cuba et aux États-Unis. En mai 2016, il n'avait pas reçu de réponse.

Le Rapporteur spécial présentera ses prochains rapports au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale respectivement en septembre et en octobre 2016. Il y abordera les questions des recours et des réparations afin de promouvoir le principe de responsabilité et les réparations.

## **Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

[Original : anglais]

[4 mai 2016]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) constate que la région des Caraïbes continue de se heurter à un nombre croissant de problèmes graves liés au trafic de stupéfiants. Cuba et les autres pays des Caraïbes se trouvent dans la zone d'influence des producteurs de cocaïne latino-américains. L'ONUDC s'emploie actuellement à renforcer sa présence dans la région pour aider les États Membres à lutter contre ces problèmes et prévoit d'intensifier sa coopération avec Cuba dans le cadre d'initiatives régionales, et notamment de nouvelles initiatives visant à resserrer les contrôles aux frontières.

À cet égard, il convient de signaler que Cuba a participé pour la première fois au Sommet des Amériques, tenu à Panama en avril 2015. Ce sommet a réuni tous les chefs d'État du continent américain, qui ont examiné des questions d'intérêt commun, dont l'intégration régionale, le développement économique et la lutte contre la criminalité organisée ainsi que le trafic de drogues. Par ailleurs, en marge du Sommet, les Présidents de Cuba, Raúl Castro, et des États-Unis d'Amérique, Barak Obama, ont tenu une réunion bilatérale destinée à préparer le terrain en prévision de nouveaux entretiens sur la possibilité de lever l'embargo imposé à Cuba et de la visite du Président Obama sur l'île au début de 2016.

C'est le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, ouvert en septembre 2009 au Panama, qui est chargé des activités à Cuba. L'ONUDC a lancé, en avril 2014, un programme régional pour la période 2014-2016, visant à appuyer la stratégie concernant la criminalité et la sécurité de la



Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui était doté d'un budget total de 11,7 millions de dollars. Bien que Cuba ne soit pas membre de la CARICOM, elle bénéficie des activités du programme régional, notamment grâce aux synergies créées avec le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont elle est membre. Le programme s'articule autour de cinq sous-programmes, qui visent directement à atteindre les objectifs de la stratégie susmentionnée, à savoir : a) la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic et le terrorisme; b) la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent; c) la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale; d) la consommation de drogues, la prévention et le traitement du VIH/sida; e) la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique.

Dans le cadre du programme régional, l'ONUSC a récemment rouvert un bureau pour les Caraïbes à la Barbade en août 2015. Cuba bénéficiera également des activités de ce bureau dans le cadre du renforcement de la présence de l'Office dans la région, en concertation étroite avec ses homologues régionaux et nationaux.

Cuba a entretenu une coopération fructueuse avec l'ONUSC dans les domaines relevant de son mandat et cette collaboration a toujours été bien accueillie par les deux parties. Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et participe activement et efficacement à l'examen de son application. Cuba a été chargé de l'évaluation du Nicaragua, du Guyana et de Sainte-Lucie; et a fait usage de son droit de demander la publication de la version définitive de son rapport de pays sur la page d'accueil du site de l'ONUSC).

Cuba ayant exprimé le souhait de participer au Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUSC/OMD, une mission initiale devrait être organisée dans le courant de la première semaine de juin 2016 afin de procéder à une évaluation des principaux ports du pays, d'établir des voies de communication, et d'examiner les modalités de l'intégration de l'île dans le Programme.

L'ONUSC accorde la plus haute importance à la mobilisation de ressources pour renforcer la mise en œuvre de ses activités à Cuba. La levée du blocus faciliterait sans aucun doute la réalisation de ses futures opérations dans le pays, qui seront menées en association étroite avec les autorités cubaines.

## **Organisation de l'aviation civile internationale**

[Original : anglais]

[7 juin 2016]

Lors de la trente-huitième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), tenue à Montréal (Canada) du 24 septembre au 4 octobre 2013, la Commission économique a examiné un document de travail présenté par Cuba faisant état des conséquences du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis sur le développement du secteur de l'aviation civile cubain. Cuba considérait que les actions unilatérales ne favorisaient pas un développement sûr, ordonné et durable de l'aviation civile internationale. Elle a appelé l'OACI à répondre aux préoccupations des États concernant les mesures extraterritoriales et unilatérales prises par certains États, qui avaient des conséquences sur les services des transports et exhorté les États membres à s'abstenir d'utiliser des mesures connues pour freiner le développement durable de

l'aviation civile internationale. La Commission économique a pris note du contenu du document ainsi que des vues exprimées lors des débats, et a reconnu qu'il s'agissait d'une question complexe, délicate et sensible qui avait été soulevée à plusieurs reprises mais qu'elle ne pouvait résoudre. Elle a dès lors décidé de porter la question à l'attention du Président du Conseil, dont les bons offices avaient déjà été sollicités sur ce thème par le passé. L'OACI prend note avec intérêt du récent rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique et des progrès réalisés dans la mise en place de services aériens entre les deux pays. Elle continue de suivre l'évolution de la situation et de collaborer avec les deux pays, selon les besoins et dans la mesure du possible, en vue d'améliorer leurs relations dans le domaine de l'aviation civile.

En août 2015, l'OACI a effectué une mission à Cuba pour y promouvoir ses services et proposer son assistance à l'Autorité de l'aviation civile et aux autorités chargées des aéroports et de la navigation aérienne. Le représentant de Cuba auprès de l'OACI et une délégation cubaine se sont réunis l'année dernière pour discuter de cette proposition, mais le Gouvernement cubain n'a encore demandé aucune mesure particulière.

## **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

[Original : anglais]  
[24 mai 2016]

### **Situation générale : effets du blocus sur la sécurité alimentaire, l'agriculture, la pêche et l'industrie alimentaire**

Depuis la dernière période examinée, les principaux changements peuvent se résumer comme suit :

- i) La production céréalière cubaine pour 2015 est estimée à 748 000 tonnes (en équivalent riz blanchi), soit une baisse de 9 % par rapport à 2014 et un chiffre inférieur à la moyenne quinquennale du pays. Cette diminution s'explique par la forte sécheresse qui a sévi durant la saison, due au phénomène El Niño;
- (ii) En 2015, la production de riz non décortiqué a diminué pour s'établir à 460 000 tonnes (307 000 tonnes en riz blanc), le niveau le plus bas enregistré depuis 2010, une pénurie en eau d'irrigation ayant limité les plantations pour la deuxième saison consécutive. Les premières estimations pour la saison de 2016 ne laissent entrevoir qu'une reprise partielle de la production, étant donné la persistance des difficultés d'approvisionnement en eau. La production de maïs de 2015 est estimée à 441 000 tonnes, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport à la saison précédente. Néanmoins, les importations de céréales n'ont guère évolué en volume ces dernières années, soit 2 millions de tonnes environ, et en 2015/16, elles devraient couvrir près de deux tiers des besoins intérieurs du pays.

Les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire doivent être examinés encore sous deux angles différents :

a) Les problèmes dus à l'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays (par exemple, pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture) vers le marché le plus proche (les États-Unis d'Amérique). Cela se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays d'acquérir des devises et d'acheter des produits de base, notamment des denrées alimentaires;

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces de rechange pour les machines agricoles, les aliments pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoonitaires, les produits hautement perfectionnés tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides ou médicaments vétérinaires très efficaces ainsi que les trousseaux de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines) provoque une baisse de la rentabilité et un affaiblissement de la capacité du pays de satisfaire la demande alimentaire locale.

De manière générale, le blocus pèse lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, ainsi que sur son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. Il influe sur les importations de denrées alimentaires, en particulier destinées aux programmes sociaux, leur quantité et leur qualité étant limitées, ce qui a un effet direct sur la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables de la population. On estime à 183 517 429 dollars l'ensemble des dommages financiers occasionnés dans le secteur agricole entre juin 2015 et mai 2016.

Un autre problème dû au blocus est la difficulté pour Cuba d'accéder à des financements externes multilatéraux pour ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, de trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

Même le fonctionnement de la FAO est directement affecté, bien qu'elle soit officiellement exclue du blocus. En effet, les retards ou les blocages de paiements dus aux membres du personnel de l'organisation (même s'ils sont effectués en euros) et aux fournisseurs pour les achats au titre de projets dissuadent les fournisseurs de vendre à la FAO-Cuba, ce qui augmente le coût des quelques fournisseurs restants.

### **Effets du blocus sur certains produits agricoles**

#### *Céréales*

Le préjudice économique subi par la production céréalière du fait du blocus est estimé à 2 447 830 dollars. De ce montant, 571 830 dollars résultent de l'écart de prix entre l'approvisionnement en intrants aux États-Unis et sur des marchés plus lointains et plus onéreux.

À cause du blocus, il est difficile d'obtenir des semences de qualité, car le marché international des semences n'est concentré que dans quelques sociétés multinationales, ce qui engendre des pertes économiques estimées à 1 057 125 dollars.

D'après les premières estimations, la production céréalière cubaine (en équivalent riz blanc) devrait atteindre 751 000 tonnes en 2016, soit un niveau quasiment identique à celui de l'année précédente. Après deux saisons successives de déficit de précipitations, les activités de plantation de cultures de saison sèche à Cuba en 2016 ont encore une fois pâti de l'approvisionnement limité en eau d'irrigation. Le climat trop sec, généralement dû à l'anomalie météorologique que constitue le phénomène El Niño, est aggravé par la disponibilité limitée de matériel et d'intrants agricoles de base qui perdure. La combinaison de ces difficultés devrait limiter la production de riz non décortiqué en 2016 à 470 000 tonnes (314 000 tonnes de riz blanc), un niveau inférieur à la moyenne.

En dépit des efforts déployés par l'État pour libéraliser et promouvoir la production nationale, Cuba reste lourdement tributaire des importations de riz pour satisfaire ses besoins. Les mauvaises récoltes qui se sont succédé depuis 2014 ont amplifié sa dépendance aux fournitures extérieures. On estime que les importations de riz ont atteint 550 000 tonnes en 2015, il s'agit du niveau le plus élevé enregistré en sept ans, et qu'il faudra acheter un volume aussi élevé en 2016. Le Viet Nam reste le principal fournisseur de riz de Cuba, grâce à l'accord préférentiel conclu de gouvernement à gouvernement, qui permet également d'échelonner les paiements des marchandises achetées. Les livraisons de riz effectuées par les États-Unis, qui autrefois atteignaient jusqu'à 175 000 tonnes de riz, ont cessé en 2008 en raison des restrictions financières imposées par le blocus. Bien que les mesures prises par les États-Unis pour normaliser les relations avec Cuba depuis la fin de 2014 aient assoupli ces restrictions, le secteur rizicole américain considère que sa capacité de reprendre les échanges avec Cuba sera toujours compromise tant que les restrictions restantes demeureront en place, notamment celle interdisant d'avoir recours à des facilités de crédits ou à des fonds provenant de programmes pour la promotion des exportations afin de financer les ventes à Cuba. S'agissant des céréales secondaires, les importations devraient être de l'ordre de 750 000 tonnes en 2015/16 (de juillet à juin) et celles de blé pourraient atteindre 760 000 tonnes environ. Au total, les céréales importées représentent à peu près deux tiers de la consommation nationale.

### *Oléagineux*

La production d'oléagineux étant peu importante, Cuba dépend presque entièrement des importations pour couvrir ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont les fèves, l'huile et la farine de soja. Depuis l'imposition du blocus par les États-Unis, l'Argentine et le Brésil sont devenus les principaux fournisseurs de Cuba pour le soja et ses dérivés. Le Mexique et le Canada en ont aussi occasionnellement livré de petites quantités à Cuba. Parmi les pays dont Cuba a importé des huiles et farines autres que celles faites à base de soja, il convient de mentionner l'Argentine, le Canada, la Chine, le Mexique et l'Union européenne. Les importations de soja et de ses dérivés en provenance des États-Unis ont repris en 2002. Cette année, après l'application de la loi américaine sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations et grâce à la proximité géographique des États-Unis avec Cuba, ce pays est devenu le premier fournisseur de Cuba s'agissant des fèves, de l'huile et de la farine de soja, remplaçant largement les livraisons effectuées depuis d'autres régions. Bien qu'en ce qui concerne la farine de soja, les États-Unis ont conservé ce titre jusqu'à aujourd'hui, les ventes de fèves et d'huile de soja en provenance de ce pays ont progressivement été détrônées par des offres plus compétitives provenant de

l'Argentine et du Brésil. Avec la normalisation en cours des relations entre les États-Unis et Cuba, les réformes possibles pourraient augmenter la compétitivité des exportations de fèves et d'huile de soja en provenance des États-Unis, ce qui élargirait les possibilités d'importation pour Cuba.

#### *Sucre brut*

D'après les estimations les plus récentes de la FAO, la production cubaine de sucre a augmenté de 100 000 tonnes durant la récolte de 2014/15, pour atteindre 1,9 million de tonnes, soit 5 % de plus que la saison précédente. Cette hausse de la production s'explique par les meilleurs taux de recouvrement du sucre et l'agrandissement des zones cultivées grâce aux investissements engagés récemment dans la mécanisation de ce secteur. Bien que la consommation soit restée largement inchangée, avec 595 000 tonnes consommées, une croissance de 15 % est prévue pour les exportations de sucre, principalement à destination de la Chine. Les premières estimations pour 2015/16 laissent entrevoir une faible production, les dernières récoltes ayant été retardées par de fortes pluies au début de la saison de culture. Au fil des ans, le blocus a réduit la disponibilité des pièces de rechange et des intrants agricoles. Il empêche également Cuba d'accéder au marché des États-Unis au titre du contingent tarifaire applicable au sucre brut, ainsi qu'à celui de la Bourse du café, du sucre et du cacao de New York.

#### *Viande*

La production nationale de viande a lentement augmenté pour s'établir à 313 000 tonnes en 2015. Le principal type de viande est le porc, suivi du bœuf et de la volaille. En 2015, Cuba a importé 263 000 tonnes de viande, essentiellement de la volaille, devant le bœuf et le porc. Au cours de cette même année, 229 000 tonnes de volailles ont été achetées à l'étranger, dont 46 % en provenance des États-Unis et 44 % du Brésil. Ce dernier est le principal fournisseur de bœuf et de porc, suivi par l'Union européenne. Les pertes concernant l'aviculture sont estimées à 41 800 000 dollars. Le préjudice économique infligé à la production de viande de porc avoisine 8 200 000 dollars, en raison des coûts élevés d'importation des aliments pour animaux et de la difficulté d'accéder aux technologies modernes de production. L'écart de prix lié à l'importation de 194 504 tonnes d'aliments pour animaux depuis des marchés plus éloignés s'est traduit par un surcoût de 6 273 200 dollars, en l'absence d'offres émanant du marché des États-Unis et compte tenu des problèmes d'accès aux techniques modernes de production, aux systèmes de transformation et de distribution, aux produits pharmaceutiques vétérinaires et à d'autres intrants liés à la production de viande de porc. Malgré l'inflexion récente de la politique gouvernementale en faveur du développement de l'agriculture nationale, l'amélioration de la productivité est entravée par les restrictions dans l'apport de ressources financières et de moyens technologiques et par l'insuffisance des infrastructures. Les mesures restrictives qui pèsent sur l'importation de technologie et de variétés génétiques freinent l'accès aux sources d'approvisionnement les moins onéreuses ou les plus commodes.

#### *Produits laitiers*

La production laitière cubaine n'a pas beaucoup augmenté ces dernières années, atteignant 615 000 tonnes en 2015 d'après les estimations. Les importations comptent pour environ 80 % de la consommation nationale. Le lait en poudre est le

principal produit importé, depuis l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande et l'Amérique latine. Le secteur laitier est l'une des priorités de la politique vivrière du Gouvernement cubain, qui vise à rendre le pays moins tributaire des importations alimentaires. Le coût élevé des aliments pour animaux importés et le manque de carburant pour les transports et la distribution entravent toutefois la croissance de ce secteur.

#### *Produits de la pêche*

Cuba exporte presque uniquement des produits de la pêche de valeur, tels que des crevettes et homards congelés, pour lesquels la demande mondiale est forte. Cependant, le blocus empêche Cuba d'accéder au vaste marché des États-Unis, premier importateur mondial de poisson et de produits de la pêche. Cuba exporte de ce fait vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. De plus, la crise économique qui touche certains marchés a eu des effets négatifs sur la demande, d'où une baisse des exportations. Les recettes d'exportation se sont chiffrées en 2014 à 42 millions de dollars environ pour un volume total de 4 000 tonnes (poids de produit), ce qui représente en valeur une baisse de 5 % par rapport à 2013 et de 53 % par rapport à 2004. Les importations de poisson, principalement des produits de faible valeur, ont légèrement augmenté en 2014 par rapport à l'année précédente, atteignant environ 30 millions de dollars.

#### *Tabac*

Les conséquences du blocus sur ce secteur d'activité, estimées à 150,3 millions de dollars, sont liées au manque à gagner à l'exportation, à la majoration des coûts de transport et de transaction et au renforcement de la concurrence sur tous les marchés. Rien que pour les produits du tabac haut de gamme, l'exclusion des exportations cubaines vers le marché des États-Unis s'est traduite par un préjudice estimé à 8,8 millions de dollars.

#### *Fruits*

L'impact économique du blocus est de l'ordre de 1 500 270 dollars en raison de l'écart de prix dû au déplacement des marchés à l'importation.

#### *Miel*

Le préjudice économique résulte du manque à gagner sur le marché américain, à hauteur de 13 487 129 dollars.

#### *Café*

Les conséquences du blocus sur ce secteur d'activité, estimées à 482 200 dollars, sont liées à l'insuffisance d'intrants pour gérer les plantations et à la différence de prix due au déplacement des marchés à l'importation.

#### *Sylviculture*

Le préjudice occasionné dans le secteur de la sylviculture est estimé à 13 300 000 dollars. Les engins de fabrication nord-américaine utilisés à Cuba pour

couper et débiter le bois sont obsolètes et le manque de pièces détachées désorganise le processus de production.

### **Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

La FAO continue d'accorder un appui à Cuba, notamment pour promouvoir le développement rural et la pêche en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. En outre, elle a aidé les institutions cubaines à organiser plusieurs manifestations et congrès internationaux dans les domaines de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique, du contrôle de la production et de la santé animales, des coopératives et de l'agriculture familiale, de la pêche et des politiques connexes, de la foresterie et de la biodiversité, de l'environnement et des changements climatiques. De plus, elle aide les experts cubains à participer à la coopération Sud-Sud et à prendre part à des réunions liées à des conventions et à des accords internationaux. L'organisation de voyages et les réservations de vol sont aussi touchées par le blocus.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, la FAO aide Cuba à participer à une activité conjointe menée avec l'Organisme international régional de santé agricole visant à éradiquer la peste porcine classique en République dominicaine, en Haïti et à Cuba.

Un appui technique à la gestion du cycle de vie des pesticides continue d'être fourni à Cuba dans le cadre d'initiatives régionales au titre d'un projet financé par la Commission européenne à l'appui des activités de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en vue d'éliminer les pesticides obsolètes, de gérer les stocks de pesticides et de mener une lutte phytosanitaire respectueuse de l'environnement. Ce projet a permis d'inventorier les pesticides obsolètes, de renforcer les procédures de déclaration de ces produits et d'améliorer la sensibilisation aux problèmes qu'ils posent. Cuba participe aux ateliers organisés dans le cadre du projet.

La FAO a également accordé un soutien et une assistance techniques pour aider le pays à mettre en place un système national d'information qui lui permettra d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La délégation cubaine participe systématiquement, dans le cadre de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et de son groupe de travail intergouvernemental, à l'élaboration du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des indicateurs et objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques et des normes applicables aux banques de gènes de ces ressources pour l'alimentation et l'agriculture.

La FAO donne également des conseils à propos des politiques agricoles, des politiques agro-environnementales, de l'emploi des jeunes en zone rurale et de l'élaboration de programmes d'intensification durables fondés sur les projets pilotes de la FAO liés aux chaînes de valeur des céréales, du lait et du bœuf. En outre, la FAO aide Cuba à mettre en œuvre des projets axés sur la remise en état et la préservation de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne les paysages aménagés et l'aptitude à résister aux risques liés aux changements climatiques.



## **Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Du fait du blocus, les projets mis en œuvre à Cuba par la FAO sont entravés dans les procédures d'approvisionnement servant à compléter l'aide technique de l'organisation, car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être d'autres marchés plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait d'affecter plus de fonds aux projets.

Le blocus complique toujours les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. Il occasionne divers problèmes : rejet de virements liés à des ventes à Cuba; impossibilité pour les fournisseurs de livrer des produits obtenus auprès d'autres sociétés des États-Unis; incapacité de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées localement. Le personnel de la FAO continue d'être touché par les difficultés liées aux opérations bancaires.

Les dommages résultant du blocus imposé dans certains domaines dans lesquels la FAO fournit une assistance technique et d'autres secteurs visés par son programme de pays sont récapitulés ci-après :

- a) Différences de prix dues au déplacement des marchés à l'importation;
- b) Surcoûts applicables à l'assurance des marchandises;
- c) Frais supplémentaires liés au gel des avoirs;
- d) Préjudice monétaire;
- e) Préjudice économique lié à l'impossibilité de se procurer des équipements de haute technologie en provenance des États-Unis;
- f) Réorientation des exportations.

## **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

[Original : anglais]  
[9 juin 2016]

En réponse à la demande d'informations sur les faits importants survenus depuis 2015 et les effets du blocus sur sa capacité de travailler avec et pour le peuple cubain, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) souligne que comme elle n'est pas un organisme de financement mais une institution technique spécialisée du système des Nations Unies, il lui est difficile de quantifier les effets néfastes du blocus sur les programmes qu'elle mène dans ses domaines de compétence, à savoir l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information. Cependant, du point de vue qualitatif, le blocus continue à l'évidence d'avoir une incidence sur les domaines d'intervention de l'UNESCO.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba a eu un impact sur les demandes d'intervention adressées à l'UNESCO dans



différents domaines, en particulier ceux liés au patrimoine culturel, au tourisme et au dialogue interculturel en faveur d'une culture de paix, et l'annonce du Président des États-Unis concernant la possibilité de travailler avec le Congrès américain en vue de la levée du blocus pourrait avoir des conséquences positives dans les conditions actuelles.

Dans le domaine de l'éducation, le blocus continue d'entraver l'accès aux ressources pédagogiques, qui ne peuvent être achetées à des prix plus concurrentiels en raison des restrictions commerciales. Dans le domaine scientifique, le blocus fait toujours obstacle à l'achat de matériel récent. Dans le domaine culturel, il continue de compliquer l'achat du matériel nécessaire à la préservation des monuments historiques et les fournitures dont a besoin le secteur culturel, et la coopération avec des institutions étrangères pourtant intéressées. Dans le domaine des communications et de l'information, malgré les récentes annonces de coopération, Cuba reste dans l'impossibilité de se procurer auprès de sociétés américaines des câbles à fibre optique sous-marins, des licences de logiciel et d'autres biens. Le coût des communications demeure élevé. De manière générale, les sanctions limitent les activités à financement public et privé que le pays peut mener avec des entreprises étrangères. En outre, la disponibilité du transport maritime est limitée et le chargement des marchandises accuse des retards fréquents. Si les possibilités d'échanges universitaires et culturels semblent s'améliorer, les restrictions en matière de visas et de transactions bancaires continuent de compliquer les voyages et séjours d'étude.

Le blocus a également une incidence sur le fonctionnement du bureau de l'UNESCO à La Havane et les activités du programme de participation que met en œuvre la Commission nationale cubaine pour l'UNESCO, et entrave notamment la réception de fonds et les virements bancaires aux prestataires de services, ce qui occasionne des dépenses supplémentaires à l'organisation (billets d'avion et communications notamment). Il pèse aussi sur les fonctionnaires et leur famille, notamment en ce qui concerne l'utilisation de cartes bancaires, les virements bancaires et les communications internationales.

## **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

[Original : anglais]

[4 mai 2016]

À l'heure actuelle, l'Organisation pour le développement industriel (ONUDI) appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir les investissements étrangers directs et créer des alliances stratégiques afin de renforcer les capacités industrielles et la compétitivité du pays dans les secteurs industriels prioritaires grâce à la mise en œuvre d'un programme de pays, comme l'avait demandé le Gouvernement cubain en novembre 2014. Ce programme a été élaboré en étroite coopération avec les homologues nationaux concernés, dans le respect des politiques de restructuration économique et industrielle arrêtées par le Gouvernement et conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2018.

Le programme de pays met l'accent sur les trois principaux objectifs suivants : a) améliorer le climat économique et la viabilité des entreprises; b) améliorer la

compétitivité de l'industrie; et c) attirer des investissements étrangers. Afin d'élaborer un programme global permettant d'atteindre ces objectifs, l'ONUDI a envoyé à Cuba en juillet 2015 une mission technique placée sous la conduite de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette mission était composée d'experts de divers services techniques, de fonctionnaires du bureau extérieur de l'ONUDI au Mexique et du Bureau de promotion des investissements et de la technologie de cette organisation en Corée.

La phase d'élaboration du programme de pays a été menée à bien et, le 4 décembre 2015, le Ministre cubain de l'industrie, M. Salvador Pardo Cruz, et le Directeur général de l'ONUDI ont signé le descriptif de programme de pays à l'occasion de la seizième session de la Conférence générale. Ce programme de pays comporte divers projets relevant de secteurs stratégiques pour le développement social et économique de Cuba, tels que la politique industrielle, l'utilisation des énergies renouvelables, l'industrie des produits frais et la gestion intégrée des ressources hydrauliques.

Un budget global de 50 millions d'euros a été prévu à titre provisoire pour financer la mise en œuvre du programme. Vingt-quatre millions font déjà l'objet de négociations bien avancées avec des donateurs favorables à ce programme, dont la République de Corée, la Fédération de Russie, l'Union européenne et le Fonds pour l'environnement mondial.

En dépit des difficultés que cause le blocus économique, commercial et financier contre Cuba en termes de mobilisation de fonds et de partenariats, l'ONUDI est parvenue à assurer le lancement des trois projets les plus avancés du programme de pays à l'occasion du salon international de l'industrie cubaine, « CubaIndustria », organisé à La Havane du 20 au 24 juin 2016, à savoir :

- a) l'amélioration de la stratégie industrielle grâce à l'élaboration et à l'application de politiques;
- b) un programme de modernisation des entreprises et des technologies axé sur les secteurs de l'agrochimie et de la fabrication de machines agricoles;
- c) le renforcement du secteur de la création à des fins de diversification économique à Cuba.

### **Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

[Original : anglais]  
[31 mai 2016]

Cuba n'a pas signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et n'est donc pas membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, Cuba n'héberge pas d'installations du Système de surveillance internationale prévues dans le Traité. Le 18 juin 2015, la Commission préparatoire a accordé à Cuba le statut d'observateur, qui lui permet d'assister aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires, mais ne lui confère pas le droit de participer à la prise de décisions. Étant un État non-signataire, Cuba ne bénéficie pas d'une assistance technique ni d'équipements pour la création d'un centre national de données,

lesquels lui permettraient d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance international; le pays ne participe pas non plus aux programmes de renforcement des capacités ou de formation organisés par la Commission préparatoire. En conséquence, s'agissant de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le blocus existant n'a pas eu d'incidence sur la mise en œuvre des projets de l'Organisation.

## **Organisation internationale de protection civile**

[Original : anglais]  
[27 mai 2016]

L'Organisation internationale de protection civile (OIPC) est une organisation intergouvernementale dont les tâches consistent à aider les pays, sur leur demande, à établir et à développer une organisation de protection et de sauvetage des populations et des biens (Constitution de l'OIPC, article 2, alinéa a) et à encourager et assurer l'échange d'informations, d'expériences, de cadres et d'experts entre les différents pays en matière de protection et de sauvetage des populations et des biens (Constitution de l'OIPC, article 2, alinéa d).

L'OIPC réaffirme son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour aborder les questions relatives au blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Elle se félicite dès lors de l'examen constructif auquel a donné lieu la résolution 70/5, adoptée par l'Assemblée générale le 27 octobre 2015, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Cuba est devenue membre à part entière de l'OIPC le 18 décembre 2014. Elle présente des besoins considérables en ce qui concerne les quatre étapes de la gestion des catastrophes : prévention, préparation, intervention et relèvement. C'est pourquoi, dans l'optique de remplir ses obligations envers ses États membres, l'OIPC prête à Cuba une assistance technique sur différents aspects de la protection civile, par le transfert de matériel et de technologies et par une aide à la formation dans ce domaine.

## **Organisation internationale du Travail**

[Original : anglais]  
[27 mai 2016]

L'Organisation internationale du Travail (OIT) salue les efforts déployés par M. Barack Obama, Président des États-Unis, qui a appelé le Congrès américain à lever le blocus. Elle note en outre avec satisfaction les progrès accomplis dans la coopération entre Cuba et les États-Unis sur les questions d'énergie et de santé ainsi que sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, et le fait que certains règlements ont été examinés en vue de leur abrogation. Il s'agit d'aspects importants dans l'action pour un travail décent.

Pendant, l'OIT constate avec préoccupation que la plupart des dispositions du blocus sont encore en vigueur, ce qui dissuade les investisseurs potentiels et nuit ainsi de façon indirecte voire directe aux perspectives de développement

économique et donc à la création d'emplois et au travail décent. À titre d'exemple, on mentionnera les aspects suivants :

- **Envois de fonds.** Les restrictions inutiles imposées aux envois de fonds continuent de faire peser une lourde charge fiscale indirecte sur les salaires légitimement perçus à l'étranger et envoyés à Cuba pour financer les dépenses engagées par les ménages pour satisfaire des besoins aussi élémentaires que l'alimentation, l'habillement, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement;
- **Autres opérations financières.** Les restrictions imposées à d'autres opérations financières, telles que l'ouverture de comptes aux États-Unis par des banques cubaines, et à l'accès au crédit pour des activités commerciales continuent d'entraver fortement le développement des entreprises et la création d'emplois, un travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif;
- **Sanctions imposées aux entreprises.** Les restrictions monétaires et les sanctions imposées aux entreprises limitent les possibilités d'investissement et les débouchés commerciaux;
- **Transfert de technologie.** L'accès limité aux technologies engendre des difficultés supplémentaires pour les entreprises et le développement économique et social.

Les répercussions directes et indirectes du blocus sur l'économie cubaine touchent non seulement les entreprises, mais encore et davantage les travailleurs et la population dans son ensemble. L'OIT s'inquiète tout particulièrement des effets s'exerçant sur les enfants, les travailleurs et les personnes âgées. Au lieu d'une perte globale d'au moins un milliard de dollars, la fin du blocus ouvrirait des possibilités d'investissements productifs et de création d'emplois ainsi que de nouvelles perspectives professionnelles.

En février 2015, l'OIT a effectué une mission à Cuba pour confirmer son intention de prêter une assistance technique au Ministère du travail, à la Confédération des travailleurs cubains, à l'Organisation nationale des employeurs ainsi qu'à la société publique Azcuba dans les domaines suivants (et dans d'autres dont il pourrait être convenu ultérieurement) :

- L'emploi rural et l'amélioration de la productivité dans l'industrie sucrière;
- La santé et la sécurité au travail et les stratégies de prévention;
- L'inspection du travail;
- Les modèles comptables applicables à la sécurité sociale;
- Les normes internationales du travail;
- Les politiques salariales.

Cuba est membre adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et a participé activement à la cent cinquième Conférence internationale du Travail, qui s'est déroulée du 30 mai au 10 juin 2016, ainsi qu'aux travaux de divers comités de l'Organisation. L'OIT considère que l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour aborder les questions ayant trait au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

## Organisation maritime internationale

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de coopération technique qu'offre l'Organisation, y compris des programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et des programmes mondiaux.

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 80, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'assistance fournie par l'OMI à l'Amérique latine est fonction des stratégies maritimes de la région, lesquelles sont révisées tous les cinq ans, et l'OMI continuera de centrer son attention sur leur mise en œuvre. Les pays appartenant au Réseau ont abordé des questions telles que les normes de sécurité, la formation et la protection du milieu marin par le biais de stratégies régionales, bon nombre d'activités de formation étant organisées en coopération avec l'OMI. Dans ce contexte et conformément aux mesures de décentralisation qu'elle a adoptées, l'OMI achemine la majeure partie de son aide par le biais du Réseau, en vertu du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat de ce dernier. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires aux fins du renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine dans la région des Caraïbes, centre d'activités régional établi à Curaçao afin d'aider les pays de la région des Caraïbes à prévenir les pollutions accidentelles graves en milieu marin et à y remédier.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis n'a pas empêché l'OMI de mener à bien les activités relatives aux projets susmentionnés.

## Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]  
[4 mai 2016]

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) entretient des relations de collaboration avec Cuba. Elle fournit un appui à des projets, du matériel et des instruments météorologiques et coparraine des conférences de météorologie à Cuba.

Le blocus peut avoir entravé ou limité l'accès du Service météorologique cubain à des projets ou à des équipements fabriqués dans des pays adhérant au blocus. Néanmoins, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'a eu aucune incidence sur le bon déroulement des relations

scientifiques et techniques mutuelles entre l'OMM et le Service météorologique cubain, ou entre ce dernier et les autres services météorologiques et hydrologiques nationaux dans la région ou le monde.

Pendant le blocus, le Service météorologique cubain a pu échanger sans restrictions des données météorologiques, hydrologiques et climatologiques avec d'autres services météorologiques et hydrologiques nationaux ou d'autres centres régionaux. De plus, il a reçu toute la documentation technique de l'OMM disponible produite au secrétariat à l'intention de tous les États membres.

Le plus important est que le Service météorologique national cubain a pu recevoir la documentation technique disponible qui lui a permis de répondre aux besoins de ses usagers et donner aux membres de son personnel la possibilité de se rendre à des réunions organisées par l'OMM ou d'autres centres météorologiques dans la région ou dans le monde, y compris de participer à des commissions techniques, des groupes de travail ou des séminaires scientifiques et techniques.

Cuba a continué de participer aux activités de l'Association régionale pour l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale de l'OMM.

## **Organisation mondiale de la propriété intellectuelle**

[Original : anglais]  
[4 mai 2016]

Du fait du blocus, les faits suivants, qui freinent les progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et affectent directement son développement technologique, social et économique, ont été observés à Cuba :

a) En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire de ce pays. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation de haut niveau qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux dispensés aux États-Unis. Ces restrictions les empêchent notamment de se former aux aspects de la gestion des biens de propriété intellectuelle et aux questions liées à la gestion des bureaux de la propriété intellectuelle et de se familiariser avec des données d'expérience réussie en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie;

b) Les restrictions imposées à la délivrance des visas entravent également la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

c) Les restrictions imposées au réseau de télécommunication empêchent par ailleurs la diffusion à grande échelle sur le territoire cubain des cours d'enseignement à distance en ligne proposés par l'OMPI, bien que les autorités locales s'attachent à encourager une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelle du pays. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut car une grande partie du

matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible;

d) La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit également et fait obstacle à l'accès des Cubains aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation, en particulier le problème de l'accès aux bases de données sur les brevets, notamment Patentscope, disponibles seulement sur Internet, freine le progrès de la recherche technologique et d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de l'environnement, de la médecine et des sciences de la vie, ainsi que des biotechnologies et des nanotechnologies;

e) Le blocus limite également la possibilité de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des tâches administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que le pays soit équipé sur le plan administratif pour accomplir ces tâches grâce à la présence d'antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces;

f) Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements effectués par Cuba à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent l'être en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. Les paiements versés par l'OMPI à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes qui visent à éviter les banques des États-Unis entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

## **Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé**

[Original : anglais]  
[23 juin 2016]

Le présent rapport a été établi par le bureau de l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS) à Cuba en application de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Il met en relief quelques-uns des problèmes les plus pressants



découlant des incidences du blocus sur la santé publique et sur la mise en œuvre dans le pays des programmes de coopération technique de l'OMS/OPS qui est l'institution spécialisée des Nations Unies chargée des questions de santé.

À la suite de l'annonce faite le 17 décembre 2014 par les présidents Raúl Castro et Barack Obama, de leur intention d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, des relations diplomatiques officielles ont été établies avec l'ouverture d'ambassades par ces deux pays. Le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, s'est rendu à Cuba pour l'ouverture de l'ambassade américaine à La Havane, où il a annoncé la première visite officielle d'un président des États-Unis à Cuba depuis 1928. Cet événement, qui a eu lieu du 20 au 22 mars 2016, a inauguré une ère nouvelle de collaboration, porteuse d'opportunités majeures pour le secteur de la santé, en particulier pour les innovations dans le domaine de la biotechnologie (vaccin contre le cancer du poumon, traitement de l'ulcère du pied chez le diabétique, etc.), la lutte contre les maladies, transmissibles ou non, ainsi que l'échange de scientifiques de haut niveau entre les établissements universitaires des deux pays. Dans le sillage de la visite du Président Obama, la première mission officielle de hauts responsables du Ministère de la santé publique et d'autres organismes cubains chargés des questions de santé, a été envoyée aux États-Unis pour procéder à un échange de données d'expérience et à un suivi sur les modes de coopération avec le Département de la santé et des services sociaux, les instituts nationaux de la santé et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis.

Malgré ces perspectives prometteuses pour le pays et le secteur de la santé, le blocus continue de causer de graves souffrances au peuple cubain. Ses incidences sur la santé, l'un des nombreux grands secteurs touchés, sont brièvement décrites ci-après.

### **Incidences du blocus sur la population, le secteur de la santé et la santé individuelle**

Cuba accorde la priorité absolue à la santé depuis le lancement du processus révolutionnaire en 1958. Malgré les épreuves imposées par le blocus, les indicateurs de la santé du pays sont comparables à ceux des pays industrialisés. Les ressources allouées à ce secteur, qui représentent plus de 9 % du produit intérieur brut, sont quasi exclusivement des dépenses publiques, ce qui témoigne une nouvelle fois de l'engagement de l'État cubain de promouvoir la santé. Une partie de ces ressources doit malheureusement être utilisée pour atténuer les difficultés découlant du blocus, notamment pour couvrir les frais d'approvisionnement et les coûts de transaction, qui sont plus élevés.

Afin de répertorier et de suivre les incidences du blocus sur le secteur de la santé, le Ministère de la santé publique rencontre l'ensemble des institutions nationales chargées de faire rapport sur les incidences du blocus en application des dispositions du Décret-loi n° 290 du Conseil des ministres, en date du 29 mars 2012, et de la loi n° 80 sur la réaffirmation de la dignité et de la souveraineté de Cuba, en date du 24 décembre 1996.

Aux fins des instruments susmentionnés les pertes causées par l'imposition du blocus sont réputées être celles qui résultent de l'application de mesures extraterritoriales, de pressions politiques ou de tout autre type de pression exercée par le Gouvernement des États-Unis pour empêcher Cuba d'effectuer des opérations



commerciales et des transactions économiques liées à des projets de collaboration et à des investissements financiers, et celles qui entravent l'accès aux technologies ou aux connaissances et nuisent, entre autres, à la production et aux services.

Pour la période allant d'avril 2015 à mars 2016, les incidences économiques du blocus sur le secteur de la santé ont été estimées à plus de 82 millions de dollars, et leur effet cumulatif total depuis le début du blocus à plus de 2,6 milliards de dollars.

L'un des premiers effets quantifiables concerne la Comercializadora Servicios Médicos Cubanos S.A. (CSMC S.A.), société commerciale d'État spécialisée dans les services médicaux, laquelle estime avoir perdu 31 millions de dollars au titre de la prise en charge des malades et des services universitaires.

Le déplacement géographique des activités commerciales a entraîné des pertes estimées à environ 14 millions de dollars. Elles concernent des produits de fabrication exclusivement américaine, qui nécessitent donc l'intervention d'une tierce partie. Cette situation entraîne fatalement une hausse des coûts au titre des dépenses opérationnelles supplémentaires, des assurances, du fret, des transferts, de la manutention, du stockage, des délais de livraison et du recours à un plus grand nombre d'intermédiaires.

Il convient par ailleurs de tenir compte des incidences du blocus sur la production de services, qui se traduisent par des pertes estimées à 24 millions de dollars et résultent de l'impossibilité d'acheter des matières premières produites aux États-Unis, telles celles utilisées pour la fabrication de prothèses ou d'articles orthopédiques. De plus, la politique pratiquée par certains grands fournisseurs pour le retour de leurs produits ne permet l'expédition d'un nouvel article qu'une fois l'article défectueux renvoyé. En conséquence, il est impossible d'acheter et de stocker les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du matériel tout au long de l'année, ce qui entraîne une hausse supplémentaire des coûts des opérations commerciales. Dans le même temps, le blocus a empêché le système de santé national de procéder comme il convient à la modernisation de ses équipements très divers, dont un grand nombre a besoin d'être entretenu et réparé. Sur le plan financier, les coûts n'en sont que plus importants compte tenu de la hausse du fret et de l'impossibilité de bénéficier des remises accordées lors d'achats massifs.

Le blocus complique aussi l'acquisition de technologies utilisées par diverses spécialités médicales. Les pertes à ce titre sont estimées à plus de 5 millions de dollars au cours de la période considérée.

En outre, le Cuban Medical Professional Parole Program (CMPP), offert aux médecins cubains et autres personnels de santé affectés à des missions internationales à l'étranger, incite les professionnels à émigrer, de sorte que le pays manque du personnel médical dont il a besoin. Bien que difficile à quantifier en termes économiques, cette tendance a manifestement une incidence sur les coûts de transaction liés à la gestion des ressources humaines requises pour dispenser des soins à la population.

Quant au renforcement du système de santé, le blocus contre Cuba est source de difficultés supplémentaires : le Gouvernement n'est pas en mesure d'obtenir des fonds d'institutions financières internationales, comme la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement; par ailleurs, l'accès aux dons de la société civile et d'organismes philanthropiques aux États-Unis est limité.

Les problèmes rencontrés lors de l'achat de certains réactifs de biologie moléculaire utilisés pour diagnostiquer des maladies génétiques, de même que l'obligation d'envoyer les échantillons à l'étranger vu l'impossibilité d'acquérir le matériel de recherche ultraspécialisé requis sont autant d'exemples concrets des répercussions directes du blocus qui entravent les services de santé destinés à la population.

### **Conséquences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS**

Les conséquences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS à Cuba se traduisent de diverses façons et sont manifestes dans plusieurs domaines, notamment les coûts de transactions financières, qui sont plus élevés; les achats et l'approvisionnement; la participation de Cubains à des manifestations internationales; l'organisation de réunions internationales à Cuba; la participation de Cuba à l'enseignement à distance.

L'OMS/OPS ne peut pas recourir au système bancaire des États-Unis, par lequel elle exécute la plupart de ses opérations dans la région des Amériques, dans le cadre des activités qu'elle mène sur l'île. À Cuba elle doit passer par des banques canadiennes pour recevoir ou envoyer des fonds, avec une augmentation conséquente des coûts de transaction et des dépenses opérationnelles. Par exemple, en juin 2015, le bureau de l'OMS/OPS à Cuba a essayé d'effectuer un virement en dollars des États-Unis depuis Cuba à destination du siège, à Washington D.C., afin de rendre des fonds. Néanmoins, les efforts déployés par le siège de l'OMS/OPS se sont révélés infructueux en raison des limitations imposées aux banques concernées du fait du blocus. Scotia Bank, une banque canadienne, a déposé une demande afin d'obtenir une autorisation du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, mais ce type d'autorisation a été annulé et remplacé par une licence générale, délivrée par les autorités des États-Unis, que toutes les organisations internationales peuvent utiliser pour effectuer des opérations avec Cuba. Malgré plusieurs tentatives pour trouver des solutions en matière juridique et bancaire, Scotia Bank et les autorités des États-Unis n'ont pas pu s'entendre sur la façon de procéder. L'OMS/OPS a aussi essayé, sans jamais y parvenir, de rapatrier ces fonds en passant par des banques intermédiaires collaborant avec Citibank USA. Par conséquent, plus d'un million de dollars des États-Unis sont bloqués à ce jour sur le compte en banque de l'OMS/OPS. D'août 2015 à mars 2016, le montant moyen mensuel approximatif de fonds immobilisés à Cuba dépasse les 1,6 millions de dollars des États-Unis (voir le tableau ci-dessous); cette immobilisation a entraîné des pertes financières pour l'Organisation, dont le compte ne rapporte aucun intérêt.

<i>Date</i>	<i>Trésorerie excédentaire sur le compte (dollars É.-U.)</i>
31 août 2015	2 237 670
30 septembre 2015	2 196 220
31 octobre 2015	1 963 462
30 novembre 2015	1 628 648
31 décembre 2015	1 399 174
31 janvier 2016	1 377 759
29 février 2016	1 302 075
21 mars 2016	1 161 884
<b>Moyenne</b>	<b>1 658 362</b>

Sur la base des chiffres ci-dessus, auxquels on a appliqué un faible taux d'intérêt d'environ 1 % pour les placements à court terme, le montant des pertes cumulées depuis la tentative de rapatriement de fonds excédentaires à Cuba est estimé à 15 000 dollars.

L'incidence du blocus pour la coopération technique OMS/OPS à Cuba en matière d'achats et d'approvisionnements est très difficile à quantifier économiquement. Toutefois, un pourcentage élevé des fonds alloués à la coopération technique sont utilisés pour acheter des fournitures et du matériel dans les zones stratégiques. En 2015, l'OMS/OPS a effectué 90 achats au total, pour un montant de presque un million de dollars. La livraison de médicaments et de matériel est retardée, ce qui menace la santé de la population cubaine. Les achats les plus sérieusement touchés sont ceux effectués par le siège de l'OMS/OPS et qui, devant être livrés par des pays tiers en Asie, en Europe et en Amérique latine, sont inévitablement reçus en retard (notamment le matériel informatique et les pièces de matériel de transmissions). Non seulement les coûts de transport sont plus élevés, mais d'autres dépenses s'y ajoutent, liées au fait que l'Organisation ne peut pas recourir directement à des fournisseurs des États-Unis.

S'agissant de l'approvisionnement en médicaments et en technologies, le blocus concerne tous les équipements et fournitures qui pourraient contenir un composant ou un accessoire provenant des États-Unis. Ce type d'équipements et de fournitures ne peuvent pas être achetés ou, dans le meilleur des cas, peuvent être achetés mais avec des délais conséquents dus à l'attente d'autorisations spéciales de la part du Département du commerce des États-Unis, qui, si elles sont accordées, peuvent mettre plusieurs mois à être délivrées. Un exemple récent de cette situation est donné par les laboratoires Abbott Laboratories, fournisseurs en kits de diagnostics pour détecter les malformations fœtales dues au virus Zika, qui ont déclaré que l'approvisionnement était soumis à la délivrance d'une de ces autorisations spéciales et que, d'ici là, ils ne pouvaient pas s'engager à fournir ce produit. Un autre exemple concerne le Centro Nacional de Genética Médica, qui n'a pas pu obtenir plusieurs réactifs et outils essentiels dont il avait besoin pour ses activités de diagnostic et de recherche, car beaucoup d'entre eux proviennent des États-Unis. Cette situation non seulement entraîne l'augmentation des coûts et l'amointrissement des capacités du centre, mais elle se répercute aussi sur tout le programme génétique du système de prestations sanitaires cubain.

Une autorisation du Département du commerce des États-Unis était aussi obligatoire pour pouvoir obtenir des réactifs et des fournitures nécessaires à l'utilisation d'un équipement XPerte, qu'un autre organisme des Nations Unies avait acheté en 2015 pour le Ministère cubain de la santé. Toutefois, l'OMS/OPS n'a pas pu obtenir cette autorisation, ce qui ne lui a pas laissé d'autre choix que d'annuler la commande, avec les retombées négatives que cela a entraîné pour la santé de la population.

Le blocus touche également les scientifiques et les professionnels de la santé publique cubains qui souhaitent échanger des données d'expérience lors d'ateliers, de conférences et de séminaires organisés par l'OMS/OPS aux niveaux régional et international. Par exemple, une simple demande de visa pour entrer aux États-Unis augmente de manière injustifiée le prix d'un billet d'avion, car il n'est pas certain que le visa sera délivré à temps et il faut par conséquent acheter le billet le plus flexible. En outre, l'OMS/OPS peut uniquement acheter des billets d'avion de la compagnie Copa Airlines depuis son siège régional à Washington grâce à une autorisation spéciale accordée par le Département du commerce à titre de dérogation au blocus. Cette restriction limite tout éventuel accès à des prix plus compétitifs. D'autres répercussions du blocus sur les voyages et les formations sont référencées ci-après :

- L'utilisation de la carte d'entreprise de l'Organisation à Cuba, qui rendrait les procédures plus efficaces et permettrait de choisir des solutions plus économiques, est interdite;
- L'agence de voyage de l'OMS ne peut pas délivrer de billets pour les participants cubains ou étrangers partant de Cuba ou y arrivant;
- Les réservations d'hôtel des participants cubains ne peuvent pas être confirmées, car leurs cartes de crédit ne sont pas valables dans d'autres pays;
- Les comptes en banque étrangers pour les membres de nationalité cubaine du personnel de l'OMS/OPS recrutés sur le plan international sont bloqués, y compris ceux de la banque PAHO/WHO Credit Union;
- Les fonctionnaires internationaux ne peuvent pas utiliser de cartes de crédit délivrées par des banques des États-Unis pour régler leur note d'hôtel ou effectuer tout autre paiement à Cuba.

S'agissant des cours et des séminaires organisés à CUBA par l'OMS/OPS, l'incidence du blocus se manifeste principalement par un manque de fournitures de tous types. Ainsi, il n'existe aucun fournisseur national disposant d'une chaîne d'approvisionnement fiable de matériel de bureau, et ces produits doivent par conséquent être achetés sporadiquement, en petites quantités, en espèces et à des prix plus élevés. En 2015, 138 séminaires ont eu lieu, pour un total de 117 215 dollars. Les transports lors de ces cours et séminaires sont extrêmement difficiles à assurer car le parc de véhicules du pays est insuffisant et les agences ne peuvent pas obtenir de pièces détachées ou uniquement par l'intermédiaire d'autres pays, à des coûts plus élevés. Qu'ils soient privés ou publics, les fournisseurs de nourriture font face à de sérieuses limitations en ce qui concerne l'approvisionnement en produits, ce qui se répercute fortement sur la variété, la qualité et le coût des services.

Dans le même esprit que la situation décrite pour la participation de scientifiques et de professionnels de la santé publique cubains à des manifestations hors de Cuba (en particulier au bureau régional de l'OMS/OPS à Washington), des surcoûts sont imposés à la coopération technique en raison du blocus quand des manifestations ont lieu à Cuba, avec des coûts plus élevés pour les participants qui, voyageant depuis le bureau régional, ne peuvent se déplacer que sur une seule compagnie d'aviation internationale. C'est sans parler de l'augmentation des coûts des produits nécessaires à l'organisation de ces manifestations, quand ils proviennent du marché local, car de nombreux produits qui auraient pu être achetés facilement aux États-Unis doivent être importés d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie. En outre, les membres du personnel sont contraints de transporter des dollars des États-Unis en espèces, car les cartes de crédit des États-Unis ne sont pas acceptées à Cuba, et ils doivent payer une surcharge de 10 % quand ils changent des dollars des États-Unis en devise locale, au titre d'une mesure cubaine mise en place pour compenser en partie les règlements imposés en raison du blocus.

Le blocus nuit aussi à la participation de Cuba à l'enseignement à distance et aux échanges. Cet état de fait est particulièrement inquiétant en raison du nombre important de centres collaborateurs de l'OMS et de l'OPS dans le pays dans des secteurs tels que le logement sain; l'hygiène du travail; le traitement du diabète (Instituto Nacional de Endocrinología); le contrôle de la dengue; la gestion des connaissances; les centres de santé pour personnes âgées; la nutrition (Instituto de nutrición e higiene de los alimentos); la gestion et la qualité des soins hospitaliers (Hospital Gustavo Aldereguía Lima, Cienfuegos); la génétique clinique (Centro Nacional de Genética Médica); le contrôle étatique des médicaments, équipements et appareils médicaux (Centro para el Control Estatal de la Calidad de los Medicamentos, qui est aussi l'une des autorités de référence nationales faisant partie du système de références régionales pour l'OPS). L'incorporation de la plateforme Cisco WebEx par l'OMS/OPS au niveau régional a réduit l'éventuelle participation et interaction de ces institutions importantes avec les pays de la région dans le cadre d'activités facilitées par l'OMS/OPS. Les essais effectués dans le pays par des établissements sanitaires avec un fournisseur d'accès à Internet local révèlent que CISCO ne propose pas de service WebEx à Cuba. Par conséquent, les institutions de santé du pays, y compris le Ministère de la santé, ne peuvent pas participer aux conférences ou séances de formation en ligne (par exemple, à travers le Campus virtuel de santé publique de l'OPS) organisées par le siège de l'OPS ou l'OMS. Cela signifie qu'elles ne peuvent pas non plus tenir leurs propres réunions de coopération en ligne.

Le bureau de l'OMS/OPS à Cuba a établi une liaison satellite en faisant appel à l'entreprise EMC (un fournisseur d'accès à Internet non local) et est par conséquent en mesure de participer à la nouvelle plateforme. Toutefois, outre le surcoût qu'elle a entraîné, cette démarche ne fait qu'atténuer l'effet général qu'a le blocus sur le pays dans ce domaine.

D'autres incidences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS sont présentées ci-après :

- La gestion du savoir a également pâti de la situation en raison de difficultés majeures pour accéder à des informations scientifiques disponibles au moyen de logiciels tels qu'Adobe (Adobe Digital Editions, Adobe Shockwave Player, Adobe Flash Player) et Java, entre autres;

- Les ressources d'information de maisons d'édition aux États-Unis et dans d'autres pays sont inaccessibles, car des obstacles entravent les opérations directes avec les banques internationales. Le Taylor and Francis Group donne un exemple de cette situation; cette société ayant son siège en Grande-Bretagne a cessé toute relation commerciale avec Cuba en raison du blocus. Un cas de figure similaire a eu lieu avec la American Psychiatric Association, une société des États-Unis ayant son siège en Virginie, qui a refusé l'accès temporaire à son journal en indiquant qu'elle ne pouvait pas avoir de relation commerciale avec Cuba en raison du blocus.

## Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2016]

Le champ d'application et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce de 1994. Le préambule de cet Accord prévoit que les rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie et la réalisation du plein emploi conformément à l'objectif de développement durable, d'une manière qui soit compatible avec les besoins et soucis des membres à différents niveaux de développement. Il fait également ressortir l'importance d'éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales.

Lors des réunions de l'Organe de règlement des différends de l'OMC tenues entre juin 2015 et mai 2016, Cuba et d'autres membres de l'Organisation ont à plusieurs reprises formulé des observations sur la question dans le cadre de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale<sup>43</sup>. Cuba a également soulevé la question lors de réunions du Conseil général de l'OMC<sup>44</sup> et à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi du 15 au 18 décembre 2015<sup>45</sup>.

Les observations sur la question ont été formulées lors des réunions de l'Organe de règlement des différends dans le cadre de l'exercice de surveillance de la mise en œuvre de ses recommandations relatives au différend soulevé en 2002 par l'Union européenne contre les États-Unis concernant l'article 211 de la loi générale de 1998 portant ouverture de crédits, adoptée par les États-Unis. À la suite des conclusions de l'Organe d'appel de l'OMC, l'Organe de règlement des différends a recommandé que la mesure en question soit mise en conformité avec les accords de l'OMC. Les rapports sur l'état de la mise en œuvre de ces recommandations ont été maintenus à l'ordre du jour des réunions de l'Organe jusqu'à très récemment. Le demandeur, en l'espèce l'Union européenne, a déclaré à la réunion de l'Organe en janvier 2016 qu'il n'estimait plus nécessaire que les États-Unis continuent de

<sup>43</sup> Depuis juin 2015, la question a été soulevée au cours des réunions de l'Organe de règlement des différends suivantes : 19 juin 2015 (WT/DSB/M/364); 20 juillet 2015 (WT/DSB/M/365); 31 août 2015 (WT/DSB/M/367); 28 septembre 2015 (WT/DSB/M/368); 28 octobre 2015 (WT/DSB/M/369); 25 novembre 2015 (WT/DSB/M/370); 25 janvier 2016 (WT/DSB/M/373); 26 février 2016 (WT/DSB/M/375).

<sup>44</sup> 18 novembre 2015 (WT/L/964); 30 novembre et 7 décembre 2015 (WT/GC/M/160); 24 février 2016 (WT/GC/M/161).

<sup>45</sup> Du 15 au 18 décembre 2015 (WT/MIN(15)/ST/65).

présenter des rapports de situation mensuels sur ce différend et décidé de retirer ce point de l'ordre du jour des futures réunions de l'Organe, même s'il a précisé qu'il ne considérerait pas l'affaire réglée. Cuba, qui n'est pas directement partie au litige, a avancé que la mesure examinée dans ce différend portait préjudice à ses intérêts commerciaux et que l'affaire était encore en suspens.

Enfin, dans le cadre du quatrième rapport annuel concernant la reconduction, accordée le 3 février 2012, de la prorogation de la dérogation approuvée le 14 décembre 2006 (WT/L/964), Cuba a appelé l'attention des membres de l'OMC sur les mesures de répression financières imposées à des établissements bancaires étrangers pour avoir réalisé des transactions avec elle. Cette dérogation avait été accordée à Cuba en vertu de la décision adoptée le 14 octobre 1996, au titre du paragraphe 6 de l'article XV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, et avait été reconduite le 20 décembre 2001.

## **Organisation mondiale du tourisme**

[Original : anglais]  
[26 mai 2016]

Les activités d'ordre général, notamment les voyages de citoyens des États-Unis à destination de Cuba, continuent d'être visées par le blocus économique, commercial et financier imposé au pays par les États-Unis, ce qui a une incidence directe sur le tourisme cubain.

Si les accords conclus entre le Gouvernement cubain et celui des États-Unis d'Amérique constituent un pas en avant vers la multiplication des visites de citoyens des États-Unis à Cuba, il convient de souligner que les restrictions imposées par le blocus aux voyages touristiques demeurent et que les accords ne font que consacrer une expansion des voyages, au titre de l'autorisation générale, aux 12 catégories de personnes prévues par la loi.

En 2015, le nombre d'arrivées de touristes internationaux a augmenté de 4,4 % à Cuba et de 7,3 % dans la sous-région des Caraïbes. Le marché des États-Unis, deuxième plus important marché émetteur mondial, contribue fortement à cette tendance à la hausse puisqu'environ un tiers de ses touristes se rendent dans les Caraïbes. En d'autres termes, 23,9 millions de touristes se sont rendus dans les Caraïbes en 2015 et les dépenses à ce titre ont atteint le chiffre record de 28,4 milliards de dollars des États-Unis. Ainsi, les Caraïbes ont enregistré de meilleurs résultats que la moyenne mondiale.

En ce qui concerne la promotion touristique, Cuba ne peut pas avoir accès aux entreprises de publicité des États-Unis ni à d'autres moyens de promotion, ce qui l'empêche de se vendre en tant que destination; en outre, l'agence de tourisme nationale, en charge du marché des États-Unis, n'est pas autorisée à avoir une représentation directe sur le territoire des États-Unis.

Les mesures de blocus touchant le commerce électronique, l'utilisation d'Internet et les transactions effectuées par carte de crédit provenant des États-Unis pour l'achat de billets d'avion et de services touristiques continuent de nuire aux activités touristiques de l'île, en particulier à cause du surcoût qu'entraîne, pour les fournisseurs, la nécessité d'aller s'implanter ailleurs, ce qui renchérit les frais de transport et d'assurance en raison des grandes distances que doivent couvrir les



centres d'approvisionnement, faute de ressources pour pouvoir stocker de grandes quantités de marchandises. Cela entraîne aussi des coûts financiers plus importants, car les entreprises doivent avoir accès au crédit commercial, plus cher que le crédit d'État et le crédit bancaire, qui, s'ils sont assortis de taux plus avantageux, sont difficiles à obtenir du fait de la pression exercée par le Gouvernement des États-Unis sur les pays tiers et des variations du taux de change, le dollar des États-Unis ne pouvant servir de devise.

En 2015, les entreprises de tourisme cubaines ont payé environ 30 % de surcoûts lorsqu'elles ont dû importer des produits très demandés par les touristes depuis des pays tiers. Plusieurs groupes de produits fabriqués aux États-Unis, tels que des denrées alimentaires, du matériel spécial de tourisme, des technologies, du matériel électrique, de l'outillage en général, du matériel informatique et des matériaux de construction, ont dû être obtenus auprès de pays tiers en raison du blocus.

Pendant la période d'avril 2015 à mars 2016, le tourisme international et national à Cuba a continué de subir des préjudices importants qui pourraient s'élever à 2,1 milliards de dollars des États-Unis environ, imputables au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis dans des domaines importants liés aux opérations et à des services logistiques essentiels pour le secteur du tourisme.

## **Programme alimentaire mondial**

[Original : anglais]

[2 juin 2016]

Au cours des cinquante dernières années, les vastes programmes de protection sociale mis en place par Cuba ont permis d'éliminer presque intégralement la faim et la pauvreté. Cuba est l'un des pays à avoir réalisé le plus grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et occupe la soixante-septième place dans l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 90, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles, notamment la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis ont contribué à accroître encore l'insécurité alimentaire.

En 2011, le Gouvernement cubain a amorcé un processus visant à accroître l'efficacité économique, réduire les coûts et assurer la viabilité des programmes de protection sociale. Cette initiative est motivée par la ferme volonté du Gouvernement de s'assurer que tous les Cubains bénéficient d'une protection. À cette fin, la sécurité alimentaire a été considérée comme une priorité nationale mettant particulièrement l'accent sur les systèmes de protection sociale dans le domaine de l'alimentation, la décentralisation de la prise des décisions touchant les ressources alimentaires, l'adoption d'un nouveau modèle de gestion agricole, le renforcement des chaînes de valeur et la réduction des importations de denrées alimentaires.



Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition. En 2015, le PAM a lancé son premier programme de pays quadriennal pour Cuba afin de soutenir les initiatives allant dans ce sens

Le PAM apporte une aide aux cinq provinces orientales (Granma, Guantanamo, Holguin, Las Tunas et Santiago de Cuba) qui enregistrent les taux de développement les plus faibles et sont souvent frappées par la sécheresse, des pluies torrentielles et, parfois, des tremblements de terre. Il est également présent dans les provinces de Pinar del Rio et Matanzas dans l'ouest du pays, qui sont exposées à des cyclones tropicaux ayant de graves incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ses activités sont conformes au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à Cuba pour la période 2014-2018, qui fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle l'un des quatre piliers de la coopération de l'ONU avec ce pays. Le programme de pays porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires essentiels et, de manière plus générale, à renforcer la sécurité alimentaire à Cuba. Il aide les autorités locales et nationales à passer à des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables grâce à la réalisation des trois objectifs interdépendants énumérés ci-après :

- a) Appuyer les programmes de protection sociale relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- b) Renforcer les liens entre les systèmes de protection sociale et les chaînes de valeur agricoles;
- c) Renforcer la résilience, l'état de préparation et la capacité des populations au niveau local de gérer les risques liés aux catastrophes et de s'adapter aux changements climatiques.

### **Incidences du blocus imposé par les États-Unis**

S'il y a tout lieu de saluer l'amélioration des relations entre les États-Unis et Cuba, ces relations ne pourront être pleinement normalisées que lorsque le blocus aura été levé. Ce dernier a encore eu, tout au long de 2015, des répercussions négatives sur l'économie du pays et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine. Conséquence de ces restrictions, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui l'oblige à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour mener à bien ses programmes de sécurité alimentaire. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, touche durement ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le blocus empêche également le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises qui sont implantées aux États-Unis ou dont les transactions passent par des filiales américaines, ce qui nuit directement aux projets et au fonctionnement de son bureau.

Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres sont eux aussi accrus du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. En raison du blocus, les navires sont contraints de faire escale dans un pays voisin pour

transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions du PAM.

La difficulté d'acheter du matériel à des prix concurrentiels nuit aussi aux activités du PAM à Cuba. C'est notamment le cas pour le matériel informatique, plusieurs entreprises régionales étant dans l'impossibilité de fournir ce matériel à Cuba. Cela vaut également pour l'achat de pièces de rechange destinées aux véhicules automobiles et de fournitures de bureau, ce qui entraîne une augmentation des dépenses ordinaires du PAM. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, du fait de l'obligation de contourner les infrastructures de télécommunications américaines.

Les transactions bancaires sont elles aussi limitées par les restrictions frappant les relations commerciales entre les établissements financiers et Cuba, ce qui peut compliquer le versement des prestations dues au personnel ainsi que leurs activités bancaires privées. Les paiements du bureau de pays, bien que traités par l'intermédiaire du PNUD, peuvent également être soumis à ces restrictions.

## **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

[Original : anglais]

[3 juin 2016]

En ce qui concerne l'environnement, le blocus imposé par les États-Unis touche non seulement Cuba, mais aussi toute la sous-région des Caraïbes et les États-Unis eux-mêmes.

L'action de conservation menée dans la zone sensible des Caraïbes<sup>46</sup> est fragmentaire et incomplète, et pâtit de l'absence de stratégie commune, Cuba étant exclue de plusieurs grands projets de la sous-région qui sont financés par les États-Unis. Non seulement cette situation empêche Cuba de bénéficier des projets en question, mais elle désavantage toute la sous-région des Caraïbes, qui ne peut faire l'objet d'une approche globale.

Le blocus a également des répercussions non négligeables sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes communs à Cuba et aux États-Unis.

Le blocus empêche la mise en œuvre de stratégies communes permettant la gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles de Cuba et des États-Unis, et il est impossible de progresser sensiblement sur ce dossier en l'absence de dialogue et d'accord entre les deux Gouvernements au sujet de leurs écosystèmes communs.

Une grande partie des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui vise notamment à assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et l'assistance technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment par le biais d'initiatives de formation, d'activités de

---

<sup>46</sup> La zone sensible des Caraïbes se compose essentiellement de trois grands groupes : les Bahamas, les Petites Antilles et les Grandes Antilles (Porto Rico, la Jamaïque, Cuba et l'île d'Hispaniola, qui comprend la République dominicaine et Haïti); Cuba, la Jamaïque et Hispaniola représentent 90 % des terres.

renforcement des capacités et d'ateliers. Le maintien du blocus se traduit donc par des occasions manquées sur le plan de la coopération environnementale régionale.

Lorsque l'on travaille à Cuba, il est souvent nécessaire de trouver des solutions technologiques de substitution, comme pour le système d'information mondial servant à la collecte et à l'analyse de données spatiales recueillies par télédétection, qui est nécessaire pour certaines activités et certains projets. Au vu des restrictions commerciales existantes, les fournisseurs courants n'ont pas la possibilité de livrer certains produits et services à Cuba, ce qui limite les alternatives en termes de logiciels.

Par ailleurs, Cuba a essayé de verser une contribution financière au Fonds du PNUE mais sans succès, l'accès aux banques américaines lui étant interdit. Il est donc nécessaire de rechercher d'autres solutions pour que le pays puisse transférer des fonds au PNUE.

Le blocus entraîne également les problèmes suivants :

a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies ou d'autres produits aux entreprises cubaines, les Cubains sont contraints d'acheter ces marchandises sur d'autres marchés, ce qui allonge le temps d'acheminement et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés;

b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies respectueuses de l'environnement, l'objectif étant de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone et d'assurer une utilisation globalement rationnelle des ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette démarche. Il en va de même d'autres produits qui sont vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composants fournies par des entreprises américaines ou leurs filiales;

c) Cuba risque d'éprouver des difficultés à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la Convention de Minamata sur le mercure en raison de son accès limité aux technologies sans mercure, de la difficulté d'éliminer progressivement les produits contenant du mercure, tels que les amalgames dentaires, et des rejets de mercure non contrôlés qui ont des effets à l'échelle régionale et mondiale;

d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et à des conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions en matière de voyage, et les voyageurs sont contraints d'emprunter des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs, ce qui entraîne un surcoût de plusieurs milliers de dollars;

e) Le blocus limite aussi l'accès de Cuba aux travaux publiés par les grandes revues et publications scientifiques et techniques ainsi que l'accès par Internet aux institutions et sociétés spécialisées américaines. Ainsi, les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains ne peuvent pas s'informer des derniers progrès scientifiques en matière d'énergie et d'environnement, ce qui nuit à leur capacité de mettre au point des technologies environnementales solides. Les

restrictions en matière de connectivité limitent aussi l'aptitude des Cubains à appliquer et à respecter certains traités environnementaux qui supposent une connexion constante à Internet;

f) Le blocus a également pour effet de limiter la bande passante de Cuba, ce qui complique la participation des Cubains aux conférences en ligne, aux webinaires et aux réunions et séances de formation virtuelles, qui sont pourtant de plus en plus fréquents dans la mesure où ils permettent de réduire les frais de déplacement et autres dépenses;

g) Situés dans une région où les catastrophes naturelles, en particulier les ouragans, ont de graves retombées sur les écosystèmes et les populations, les États-Unis et Cuba cherchent à mieux se préparer à ces phénomènes et à en prévenir les effets. L'instauration d'une coopération profiterait non seulement aux deux pays mais également aux autres pays des Caraïbes.

Aujourd'hui plus que jamais, alors que les États Membres viennent d'adopter d'importants accords internationaux comme l'Accord de Paris relatif aux changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est indispensable de faciliter la coopération entre les pays et d'en supprimer les entraves. La suppression des obstacles qui empêchent les deux pays d'avoir des relations normales contribuerait à la gestion durable de leurs écosystèmes communs, favoriserait la coopération entre leurs milieux scientifiques et universitaires et renforcerait leur contribution à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des écosystèmes et à la prévention des catastrophes naturelles et des accidents. Elle profiterait également aux pays où les États-Unis et Cuba mènent des programmes de coopération.

## **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

[Original : anglais]  
[20 juin 2016]

Cuba a conservé un indice de développement humain élevé. Au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu en 2015, le Président Raúl Castro a indiqué que Cuba avait atteint les objectifs du Millénaire pour le développement. Le principal enjeu pour le pays est de préserver la qualité de ses services sociaux et de pérenniser la réalisation de ces objectifs. Cuba est également résolue à atteindre les objectifs de développement durable.

Le modèle de développement cubain est en mutation. Le document intitulé « Lignes directrices de la politique économique et sociale » a été approuvé par le sixième Congrès du Parti communiste en avril 2011. Le Parlement cubain a également décidé d'appuyer et d'approuver ce document au cours de sa session ordinaire, en août 2011. Mises à jour à l'occasion du septième Congrès du Parti communiste, qui s'est tenu en avril 2016, les lignes directrices continuent d'orienter les réformes en cours. Le Congrès a également approuvé le projet de « Plan national pour le développement économique et social à l'horizon 2030 : proposition d'objectifs nationaux, axes et secteurs stratégiques ». Ce plan énonce les grandes priorités stratégiques, à savoir : mise en place d'un gouvernement socialiste efficace

et intégration sociale; changements dans le secteur de la production et participation au commerce international; développement des infrastructures; réalisation du potentiel humain et développement de la science, de la technologie et de l'innovation; ressources naturelles et environnement; développement humain, équité et justice.

Ces lignes directrices sont innovantes eu égard au contexte national et représentent un défi pour le pays. Elles visent avant tout à stimuler l'investissement étranger et à accélérer la croissance économique et la compétitivité, compte tenu du rôle important de l'échelon local, notamment des autorités locales, dans la mise en œuvre du dispositif de décentralisation à venir. À la fin de 2013, Cuba a lancé le processus d'unification monétaire, l'un des principaux défis que le pays doit relever. Pour éviter tout effet négatif sur la population, ce chantier complexe nécessite une préparation rigoureuse. Dans ce contexte, la prestation de services sociaux universels et le développement social restent prioritaires pour le Gouvernement. Le système traditionnel de protection sociale fait donc l'objet d'ajustements qui en assureront la viabilité à long terme et l'axeront davantage sur les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes âgées.

La ligne directrice n° 112 préconise la promotion de la collaboration multilatérale, en particulier avec les organismes des Nations Unies, lesquels aident les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et enjeux.

Le partenariat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec les autorités cubaines fait fond sur une relation de longue date, le PNUD soutenant depuis plus de 40 ans les grandes stratégies et politiques nationales et locales de développement. À l'heure actuelle, les activités de coopération relèvent du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2018 et du descriptif de programme de pays du PNUD (2014-2018), lequel a été approuvé par le Conseil d'administration et est pleinement conforme au plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Le PNUD coopère avec les autorités nationales dans les domaines prioritaires suivants : promotion de la sécurité alimentaire; recours aux énergies renouvelables; appui aux politiques nationales et aux secteurs productifs en vue de réduire le volume des importations; appui aux autorités locales et à leurs stratégies de développement, en particulier celles liées aux chaînes logistiques; mise en place et application de mesures d'adaptation aux changements climatiques, particulièrement dans le cadre de la production alimentaire; contribution au développement durable par la promotion : a) de l'utilisation durable des ressources naturelles grâce au transfert des connaissances et des technologies dans les politiques sectorielles de production, b) de l'amélioration de la stratégie de réduction des risques de catastrophe; et appui aux mesures nationales de lutte contre le VIH/sida et à la diversité sexuelle. L'égalité des sexes et la jeunesse sont des thèmes transversaux.

Le PNUD apporte son concours dans divers champs de coopération prioritaires contribuant à la mise en œuvre des lignes directrices de la politique économique et sociale dans des domaines qui sont parfois novateurs au regard du contexte national et revêtent un intérêt stratégique dans le cadre de la réforme du modèle de développement cubain. La promotion d'un développement humain durable restera au cœur du programme de coopération, qui vise à promouvoir la coopération Sud-Sud, l'innovation ainsi que le transfert de technologies et de connaissances.

### **Rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique**

En décembre 2014, le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, et son homologue cubain, Raúl Castro, ont annoncé leur décision d'entamer des discussions sur les mesures à prendre pour rétablir les relations diplomatiques entre les deux pays. Après plusieurs séries de négociations, une ambassade américaine et une ambassade cubaine ont ouvert à La Havane et à Washington D.C., respectivement, à l'été 2015. Une commission bilatérale créée en vue de la normalisation des relations diplomatiques a déjà mené trois séries de négociations. Elle a pour mission de traiter tous les problèmes restés en suspens et de tenir des discussions formelles sur des questions d'intérêt commun. Cuba maintient que la pleine normalisation des relations passera obligatoirement par la levée du blocus.

De nouvelles mesures ont été approuvées par les autorités américaines, à savoir : retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis; autorisation d'assurer des vols réguliers entre les États-Unis et Cuba; exclusion de Cuba de la liste des pays dont la sûreté portuaire est insuffisante, ce qui facilite la navigation entre les deux pays; autorisation pour les navires transbordeurs de se rendre à La Havane depuis la Floride; délivrance à certaines compagnies de croisière d'un permis les autorisant à effectuer des voyages à Cuba; rétablissement du système postal direct entre les deux pays. Il existe 12 catégories de voyages autorisés pour les Américains voyageant vers Cuba et l'approbation du Gouvernement des États-Unis n'est plus nécessaire; les citoyens cubains résidant temporairement aux États-Unis peuvent percevoir un salaire sans avoir à s'acquitter des formalités d'immigration; aucun plafond n'est fixé pour les envois de fonds des Américano-cubains à leur famille à Cuba. Le transport d'articles tels que les matériaux de construction, le matériel et l'outillage agricole depuis les États-Unis a été ouvert au secteur cubain privé; les crédits à l'exportation et à la réexportation vers Cuba de produits approuvés seront autorisés (sauf pour les produits agricoles, que la loi soumet encore à un paiement anticipé); la réexportation vers Cuba d'un article des États-Unis depuis un pays tiers est autorisée (uniquement à des fins scientifiques, archéologiques, culturelles, écologiques, éducatives, sportives, de recherche ou de conservation historique et pour les réunions professionnelles). En outre, les États-Unis ont autorisé l'exportation d'équipements de télécommunications à Cuba pour la mise en place d'infrastructures de télécommunications entre les deux pays et à l'intérieur de l'île elle-même; ETECSA, entreprise publique de téléphonie cubaine, a signé un contrat avec IDT Telecom (implantée dans le New Jersey), T-Mobile USA et Verizon afin de rétablir les liaisons téléphoniques directes entre les États-Unis et Cuba; et l'entreprise américaine de cartes de crédit MasterCard va commencer à assurer le traitement des transactions avec Cuba.

### **Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique**

En dépit des mesures susmentionnées, le blocus est toujours en place et ses conséquences négatives sont sensiblement les mêmes que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Le blocus nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Il maintient les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba. Il limite les possibilités de développement national et local, et détériore la

situation économique de la population. Si les groupes les plus vulnérables sont les plus touchés, le blocus pèse sur le développement humain du pays en général.

D'après les estimations officielles, le blocus aurait coûté directement et indirectement 121,2 milliards de dollars à l'économie cubaine entre le début des années 1960 et avril 2015.

Le blocus a limité l'accès de Cuba aux crédits au développement accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, réduisant ainsi les possibilités du pays de financer ses plans de développement nationaux ou locaux.

Le blocus freine également la participation des investisseurs étrangers, en particulier les sociétés américaines, aux chantiers économiques prioritaires lancés dans le cadre de la modernisation du modèle économique cubain, notamment la création de la zone spéciale de développement de Mariel. À cet égard, il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

La procédure d'octroi de visa a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue d'avoir des répercussions négatives sur le travail quotidien relatif aux initiatives de coopération externe, la mise en œuvre des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés dues aux restrictions commerciales et à l'interdiction d'acheter des produits fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. Il limite également le nombre de fournisseurs potentiels et affaiblit la concurrence. À ce jour, rien n'indique que les mesures adoptées ont modifié le contexte international en ce qui concerne les relations commerciales et financières avec Cuba.

Ainsi, malgré les mesures adoptées récemment en matière de sûreté portuaire, le blocus continue d'imposer des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains, ce qui réduit considérablement le nombre de compagnies de transport maritime qui font escale à Cuba, limite les possibilités de transport et allonge les délais nécessaires au chargement des marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport longue distance ont une incidence négative sur l'accès à des produits indispensables et sur le coût final des biens et du matériel importés nécessaires aux projets. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

### **Effets du blocus sur les projets**

Cette situation a eu des incidences directes sur l'ensemble des projets de développement et opérations de secours du PNUD, eu égard à l'augmentation des coûts de transaction associés à l'achat des biens nécessaires aux projets et des coûts du transport des biens importés. La recherche d'autres compagnies de transport exige davantage de temps et d'efforts. En conséquence, des retards considérables sont intervenus dans l'achat et la distribution des produits nécessaires, ralentissant la mise en œuvre des projets et l'obtention des résultats escomptés.



Cette situation est particulièrement préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation de produits agricoles tels que des systèmes d'irrigation, des machines et des outils agricoles. Dans l'ensemble, la passation de marchés prend plus de temps, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats. Ainsi, il est nécessaire de prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue et d'allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui pourraient être affectées aux activités de développement. Ces coûts sont couverts par les fonds fournis par les partenaires de développement internationaux et centralisés par le PNUD. Cette situation nuit également à l'acquisition de matériel informatique; ainsi, la société américaine Planson n'a pas obtenu du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation d'exporter vers Cuba.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, visent à fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 20 019 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida à Cuba. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions imposées par le blocus entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certains de leurs composants sont fabriqués aux États-Unis. Dans ce cas, les fournisseurs doivent en effet suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets. En 2015, le Fonds mondial a approuvé l'achat de Raltegravir 400 mg, produit aux États-Unis par le laboratoire Merck. S'étant vu refuser la licence qu'il avait demandée pour s'en procurer le générique (auprès de Hetero Labs, en Inde), le pays n'a pas pu obtenir ce médicament de troisième intention, le prix imposé par le laboratoire Merck étant trop élevé.

Le Fonds mondial a approuvé, le 21 mai 2013, l'achat de machines GeneXpert IV dans le cadre d'un projet cubain. Recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé pour le diagnostic rapide de la tuberculose et de la tuberculose multirésistante, cet appareil de haute technologie est tout particulièrement nécessaire pour les personnes vivant avec le VIH/sida ou exposées à la tuberculose. Le seul fournisseur autorisé par le Fonds mondial, la société Cepheid, ne pouvait toutefois pas vendre d'appareils à Cuba sans en avoir reçu y être préalablement l'autorisation expresse. La notification de l'autorisation n'ayant été communiquée qu'en avril 2014, soit presque un an plus tard, les patients concernés n'ont pu en bénéficier que tardivement. En 2015, il a été nécessaire d'acheter des réactifs pour que le matériel demeure opérationnel, ce qui n'a pu être fait qu'une fois l'achat des réactifs autorisé.

### **Effets du blocus sur les opérations menées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le pays**

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba, qui est pénalisé par rapport aux autres bureaux de pays. Il limite les avantages qui pourraient découler d'accords institutionnels à long terme sur la mise en œuvre et le suivi des activités de développement et de secours d'urgence. Ainsi, en dépit de la



conclusion d'un accord à long terme avec Toyota Gibraltar, la société ne peut pas fournir de pièces détachées en provenance des États-Unis. Cette situation entraîne une hausse d'au moins 15 % du coût des transactions, imputable à la participation d'intermédiaires et au surcoût afférent au matériel et aux services informatiques ainsi qu'aux licences d'utilisation des logiciels. En outre, l'accès à Internet – donc aux plateformes institutionnelles – est limité, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne.

Le bureau du PNUD à Cuba est également handicapé par l'impossibilité d'ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis. Il doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer ses opérations financières, comme recourir à des banques de pays tiers, ce qui entraîne des coûts plus importants et une charge administrative plus lourde. Le surplus de dépenses a été financé par les ressources du PNUD et les fonds versés par d'autres donateurs au titre des projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui pourraient être allouées à des activités de développement.

Autre conséquence du blocus pour le PNUD, les agents recrutés sur le plan national qui doivent se rendre au siège, à New York, sont contraints de demander leur visa longtemps à l'avance, ce qui ne garantit même pas qu'ils l'obtiennent à temps. La situation à cet égard s'est néanmoins améliorée. En outre, faute de vols directs entre La Havane et les États-Unis, il faut emprunter des itinéraires plus longs et plus coûteux, qui passent par des pays tiers. Les responsables et experts cubains qui doivent se rendre au Siège de l'ONU ou ailleurs aux États-Unis pour participer à des réunions rencontrent les mêmes difficultés.

## **Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

[Original : anglais]

[2 juin 2016]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) opère à Cuba depuis 2001 et a ouvert un bureau dans le pays en 2005. Il a pour principal objectif d'aider le Gouvernement cubain à mettre en œuvre son programme de développement en adéquation avec les priorités et mandats d'ONU-Habitat dans les domaines du logement et des établissements humains.

Au cours de ces 11 années, ONU-Habitat a aidé le pays à mettre en œuvre plusieurs projets, au moyen du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Ces projets ont notamment porté sur la planification et la gestion urbaines aux niveaux national et municipal, sur le logement et le relèvement des zones urbaines à la suite de cyclones et sur la promotion de réformes dans les secteurs du logement et de l'habitat.

La mise en œuvre de ces projets est axée sur le développement, et leur exécution a été fortement limitée par le blocus politique, économique et commercial imposé à Cuba, lequel restreint l'accès du pays aux marchés internationaux indispensables pour se procurer les intrants, le matériel, les technologies et les infrastructures nécessaires pour la construction de logements en milieu urbain, qui permettrait d'améliorer la qualité de vie de la population.

Aujourd'hui, les relations entre Cuba et les États-Unis étant entrées dans une nouvelle phase et diverses mesures ayant été adoptées et mises en œuvre par les deux pays, ONU-Habitat constate une ouverture dans les secteurs économique, culturel, commercial et dans celui des investissements. Cette ouverture met en relief la nécessité de lever le blocus économique et commercial qui continue d'entraver les progrès réalisés.

De l'avis d'ONU-Habitat, la mise en œuvre de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale permettra à Cuba de contribuer résolument à la réalisation des objectifs de développement durable, grâce au développement du Programme 2030 et à la mise en place d'un Nouveau Programme national pour les villes, privilégiant l'objectif de développement durable n° 11 consistant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

### **Union internationale des télécommunications**

[Original : anglais]  
[19 mai 2016]

Depuis mai 2013, l'Administration cubaine n'a signalé aucun brouillage préjudiciable à ses services radio et télévision au Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Durant la période considérée, l'UIT a reçu de la part de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales établies en Suisse les notes 474 (du 3 juillet 2015), 493 (du 21 juillet 2015), 583 (du 18 septembre 2015), 668 (du 23 octobre 2015), 683 (du 28 octobre 2015), 693 (du 28 octobre 2015), 128 (du 11 mars 2016) et 215 (du 8 avril 2016) concernant la résolution 70/5.

### **Union interparlementaire**

[Original : anglais]  
[2 juin 2016]

L'Union interparlementaire (UIP) se félicite des efforts récemment engagés par Cuba et par les États-Unis pour normaliser leurs relations diplomatiques. La visite historique rendue par M. Barack Obama, Président des États-Unis, en compagnie de membres démocrates et républicains du Congrès américain favorables à la levée du blocus, a fait passer un message vigoureux. L'UIP espère que ces marques d'ouverture déboucheront prochainement sur une levée du blocus imposé à Cuba, apaisant ainsi les souffrances du peuple cubain.

Elle tient à réaffirmer son soutien résolu à la levée du blocus économique imposé à Cuba et à exprimer sa solidarité avec le peuple cubain qui continue d'en subir les conséquences.

---

## Union postale universelle

[Original : anglais]  
[11 avril 2016]

Institution spécialisée des Nations Unies, l'Union postale universelle (UPU) ne participe pas directement à la mise en œuvre de la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, qui ne s'applique qu'aux États Membres.

L'Union postale universelle a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière ayant, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union. Cuba a été réélu membre du Conseil d'exploitation postale de l'Union lors du dernier Congrès postal universel, tenu en 2012, et siège dans plusieurs comités et groupes de travail du Conseil.

---